



## DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

### Conseil Départemental

#### Séance du 27 juin 2022

**Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES**

**Objet : Budget : approbation des comptes administratifs 2021**

*Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières*

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

**Présents pour l'examen du rapport** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Guylène PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Pouvoirs** : Jean-Louis BRUN ayant donné pouvoir à Johanne TRIOULIER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Valérie VIGNAL-CHEMIN ayant donné pouvoir à Francis GIBERT.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le livre VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD\_18\_1050 du 22 octobre 2018 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD\_21\_1041 du 25 octobre 2021 votant les autorisations de programmes 2021 et antérieures ;

VU la délibération n°CD\_20\_1057 du 18 décembre 2020 votant le Budget Primitif 2021, la délibération n°CD\_21\_1003 du 15 mars 2021 votant la DM1, la délibération n°CD\_21\_1012 du 17 mai 2021 votant la DM2 et la délibération n°CD\_21\_1042 votant la DM3 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°905 intitulé "Budget : approbation des comptes administratifs 2021" en annexe ;

**Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,**

*VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales » du 20 juin 2022 ;*

*VU la non-participation au débat et au vote de Sophie PANTEL, sortie de séance ;*

**ARTICLE UNIQUE**

Approuve, conformément à l'article L.1612-12 - 1er alinéa du code général des collectivités territoriales, les comptes administratifs 2021 du Département, tels que joints, qui se résument ainsi :

<u>Budget principal :</u>	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	141 279 396,39 €	43 847 130,93 €	185 126 527,32 €
Dépenses de l'exercice	124 133 538,55 €	48 371 623,49 €	172 505 162,04 €
Résultat de l'exercice	17 145 857,84 €	- 4 524 492,56 €	12 621 365,28 €
Résultats reportés 2020	3 269 871,22 €	-11 159 822,53 €	-788 9951,31 €
Résultat de clôture 2021	20 415 729,06 €	- 15 684 315,09 €	4 731 413,97 €

<u>Budget annexe du laboratoire départemental d'analyses</u>	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	2 324 017,08 €	213 468,00 €	2 537 485,08 €
Dépenses de l'exercice	2 324 017,08 €	91 904,50 €	2 415 921,58 €
Résultat de l'exercice		121 563,50 €	121 563,50 €
Résultats reportés 2020		537 271,36 €	537 271,36 €
Résultat de clôture 2021		658 834,86 €	658 834,86 €

**Délibération n°CD\_22\_1049**

<u>Budget annexe de l'Aire de la Lozère</u>	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	673 359,06 €	360 047,00 €	1 033 406,06 €
Dépenses de l'exercice	673 359,06 €	117 751,34 €	791 110,40 €
Résultat de l'exercice		242 295,66 €	242 295,66 €
Résultats reportés 2020		2 325 483,00 €	2 325 483,00 €
Résultat de clôture 2021		2 567 778,66 €	2 567 778,66 €

<u>Budget annexe du Domaine des Boissets</u>	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	87 574,64 €	48 980,00 €	136 554,64 €
Dépenses de l'exercice	87 574,64 €	305 565,24 €	393 139,88 €
Résultat de l'exercice		- 256 585,24 €	- 256 585,24 €
Résultats reportés 2020		579 734,90 €	579 734,90 €
Résultat de clôture 2021		323 149,66 €	323 149,66 €

Le Vice-Président du Conseil Départemental  
Laurent SUAU

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées.*

**Annexe à la délibération n°CD\_22\_1049 du Conseil Départemental du 27 juin 2022.  
 Rapport n°905 "Budget : approbation des comptes administratifs 2021"**

Conformément à l'article L.1612-12 - 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales, je sou mets à votre examen les comptes administratifs 2021 du Département qui se résument ainsi qu'il suit :

**Budget principal :**

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	141 279 396,39 €	43 847 130,93 €	185 126 527,32 €
Dépenses de l'exercice	124 133 538,55 €	48 371 623,49 €	172 505 162,04 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>17 145 857,84 €</b>	<b>- 4 524 492,56 €</b>	<b>12 621 365,28 €</b>
Résultats reportés 2020	3 269 871,22 €	-11 159 822,53 €	-7 889 951,31 €
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>20 415 729,06 €</b>	<b>- 15 684 315,09 €</b>	<b>4 731 413,97 €</b>

**Budgets annexes :**

**Laboratoire départemental d'analyses**

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	2 324 017,08 €	213 468,00 €	2 537 485,08 €
Dépenses de l'exercice	2 324 017,08 €	91 904,50 €	2 415 921,58 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>121 563,50 €</b>	<b>121 563,50 €</b>
Résultats reportés 2020		537 271,36 €	537 271,36 €
<b>Résultat de clôture 2021</b>		<b>658 834,86 €</b>	<b>658 834,86 €</b>

**Aire de la Lozère**

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	673 359,06 €	360 047,00 €	1 033 406,06 €
Dépenses de l'exercice	673 359,06 €	117 751,34 €	791 110,40 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>242 295,66 €</b>	<b>242 295,66 €</b>
Résultats reportés 2020		2 325 483,00 €	2 325 483,00 €
<b>Résultat de clôture 2021</b>		<b>2 567 778,66 €</b>	<b>2 567 778,66 €</b>

**Domaine des Boissets**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
Recettes de l'exercice	87 574,64 €	48 980,00 €	136 554,64 €
Dépenses de l'exercice	87 574,64 €	305 565,24 €	393 139,88 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- 256 585,24 €</b>	<b>- 256 585,24 €</b>
Résultats reportés 2020		579 734,90 €	579 734,90 €
<b>Résultat de clôture 2021</b>		<b>323 149,66 €</b>	<b>323 149,66 €</b>

Les résultats, détaillés par nature de dépenses et recettes, sont présentés dans le dossier annexé au présent rapport, document auquel vous pouvez vous reporter avant de statuer définitivement.

En concordance avec les comptes de gestion du Service de Gestion Comptable, tels sont les chiffres des comptes administratifs 2021 du budget principal et des 3 budgets annexes soumis à votre vérification et que je vous propose de bien vouloir approuver.

Les comptes administratifs sont joints au présent rapport.

Le premier Vice-Président du Conseil Départemental  
 Laurent SUAU

# COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

## Budget principal & Budgets annexes



Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220627-CD\_22\_1049-DE

## Table des matières

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>5</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL : RÉSULTATS 2021.....</b>	<b>7</b>
<b>LA CRISE SANITAIRE COVID 19.....</b>	<b>9</b>
<b>LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2021.....</b>	<b>11</b>
<b>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>17</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>18</b>
<b>LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>20</b>
Les dotations globalisées (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 44 339 K€.....	22
Les concours et fonds spécifiques (CNSA, FMDI): 6 101 K€.....	24
La fiscalité indirecte de compensation : 20 314 K€.....	26
Compensation de fiscalité directe : 35 594 K€.....	29
La fiscalité indirecte classique : 21 136 K€.....	32
Autres recettes : 6 751 K€.....	37
<b>LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>42</b>
<b>LES SUBVENTIONS PLAN D'ÉQUIPEMENT DÉPARTEMENTAL (PED).....</b>	<b>52</b>
<b>LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>53</b>
<b>LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>54</b>
La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques.....	57
La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (D.S.I.D.).....	58
Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.).....	59
Les subventions et participations.....	60
Les autres recettes.....	61
Les emprunts.....	61
<b>ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>62</b>
<b>LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT .....</b>	<b>73</b>
<b>LES DÉPENSES PAR DIRECTIONS.....</b>	<b>77</b>
<b>PÔLE INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES.....</b>	<b>79</b>
Direction des Routes.....	80
Direction des mobilités, des aménagements numériques et des transports – Mission Technologies de l'information et de la communication.....	83
Direction des mobilités, des aménagements numériques et des Transports – Mission Transports et Mobilités.....	84
<b>PÔLE SOLIDARITE TERRITORIALE.....</b>	<b>85</b>
Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (contrats territoriaux).....	86
Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (hors contrats).....	88
Les stations du Mont Lozère.....	92

Direction du Développement Éducatif et Culturel.....	94
Direction rattachée Lecture publique Médiathèque Départementale de Lozère.....	100
Direction des Archives départementales.....	101
<b>PÔLE SOLIDARITE SOCIALE.....</b>	<b>103</b>
Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale.....	104
<b>RESSOURCES INTERNES.....</b>	<b>123</b>
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Achats et Moyens.....	124
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Mission Affaires Juridiques.....	128
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Marchés publics.....	129
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service des Bâtiments départementaux.....	130
Direction adjointe des systèmes d'information et télécommunications.....	133
Direction adjointe des Ressources Humaines.....	136
Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances – Service des Affaires financières et Service des Assemblées et de la Comptabilité.....	143
<b>CABINET, COMMUNICATION &amp; PROTOCOLE.....</b>	<b>145</b>
Direction du Cabinet et du Protocole.....	146
Direction de la Communication.....	147
<b>SDIS.....</b>	<b>149</b>
Contribution et subvention au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	150
<b>AUTOFINANCEMENT ENDETTEMENT.....</b>	<b>151</b>
L'AUTOFINANCEMENT.....	152
L'ENDETTEMENT.....	155
LA TRÉSORERIE.....	161
<b>BUDGETS ANNEXES.....</b>	<b>163</b>
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES.....	164
AIRE DE LA LOZÈRE.....	170
DOMAINE DES BOISSETS.....	174
<b>LES OPERATIONS D'ORDRE.....</b>	<b>179</b>
LES OPERATIONS D'ORDRE.....	180
<b>SYNTHESE.....</b>	<b>183</b>
SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.....	184

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'année 2021 reste marquée par la lutte contre la pandémie de COVID 19 avec l'apparition de nouveaux variants et la mise en place de mesures plus ou moins restrictives (couvre-feux, pass sanitaire, vaccination).

Cette crise sanitaire a par ailleurs modifié les modes de vie et d'organisation (recours au télétravail), les comportements (reconversion professionnelle, retour au « vert »).

L'activité économique, sociale, culturelle, sportive s'est cependant remise en route dans la contrainte de règles sanitaires : tests, distanciation sociale, gestes barrière.

A travers le présent compte administratif la reprise des activités s'est traduite par :

- des dépenses de fonctionnement d'un total de 104 931 K€, en hausse de 2 432 K€ par rapport à 2020 (102 499 K€), les chantiers routiers et bâtiments ayant pu être relancés ;
- des recettes à hauteur de 134 237 K€, en hausse de 4 085 K€ par rapport à 2020 (130 152 K€) avec un produit DMTO historique de 8 M€ jamais égalé ;
- une épargne brute d'un niveau élevé de 29 296 K€ :
  - finançant 72,35% des dépenses réelles d'investissement (29 296 K€ / 40 492 K€),
  - limitant le recours à l'emprunt à 3 M€.

L'encours de dette s'élève au 31/12/2021 à 34 599 K€ contre 36 962 K€ en 2020 soit 2 363 K€ de moins avec une capacité de désendettement de 1,18 années (1,35 en 2020) grâce à l'excellent niveau d'épargne brute.

Les taux d'exécution atteignent :       93,75 % en fonctionnement (95 % en 2020)  
  89,98 % en investissement (87 % en 2020)

Sur un budget prévisionnel de 45 M€ le niveau d'investissement de 40 492 K€ se répartit en :

- équipements départementaux : 24 631 K€ (22 117 K€ en 2020)
- équipements non départementaux : 10 298 K€ (9 480 K€ en 2020)
- opérations non ventilées : 5 563 K€ (capital dette, aménagements fonciers) (5 076 K€ en 2020).

## BUDGET PRINCIPAL : RÉSULTATS 2021

### **Les résultats de la gestion 2021**

#### Section d'investissement

Les dépenses de l'exercice 2021 s'élèvent à 48 371 623,49 € (dont 40 492 036,51 € de dépenses réelles) et les recettes à 43 847 130,93 € ( dont 23 807 530,08 € de recettes réelles) soit un déficit d'exercice de **- 4 524 492,56 €**.

A ce déficit d'exercice 2021 s'ajoute le déficit reporté de l'année 2020 de **-11 159 822,53 € (Cf. 1 tableau en page suivante)**.

**La section d'investissement 2021 se solde par un déficit de clôture : - 15 684 315,09 €.**

#### Section de fonctionnement

Les dépenses de l'exercice 2021 s'élèvent à 124 133 538,55 € et les recettes à 141 279 396,39 € soit un excédent d'exercice de + 17 145 857,84 €.

A cet excédent 2021 s'ajoute l'excédent reporté de l'année 2020 de + 3 269 871,22 € **(Cf. 2 tableau en page suivante)**.

**La section de fonctionnement 2021 se solde par un excédent de clôture : + 20 415 729,06 €.**

L'excédent de clôture de fonctionnement permet :

- de couvrir le déficit d'investissement de clôture : - 15 684 315,09 €
- d'obtenir un résultat final : **4 731 413,97 €**

## Structure du Compte Administratif 2021 par fonctions

DEPENSES	
	Services généraux 4 179 515 €
	Sécurité 626 842 €
I	Enseignement 3 205 229 €
N	Culture, vie sociale, jeunesse, sports 1 371 404 €
V	Prévention médico-sociale 142 536 €
E	Action sociale 510 276 €
S	Réseaux et infrastructures 19 917 724 €
T	Aménagement et environnement 3 639 995 €
I	Transports
S	Développement 1 334 917 €
S	<b>TOTAL EQUIPEMENTS 34 928 438 €</b>
E	Dotations et participations 28 455 €
M	Dettes, autres opérations financières 5 470 629 €
E	Opérations pour compte de tiers 64 515 €
N	Opérations patrimoniales 837 177 €
T	Transferts entre sections – Amortis. 7 042 410 €
	<b>TOTAL EXECUTION 2021 48 371 623 €</b>

RECETTES	
	Services généraux 71 692 €
	Enseignement 834 974 €
	Culture, vie sociale, jeunesse, sports 539 687 €
	Action sociale 60 000 €
	Réseaux et infrastructures 268 324 €
	Aménagement et environnement
	Transports
	Développement 126 747 €
	<b>TOTAL EQUIPEMENTS 1 901 424 €</b>
	Dotations et participations 18 877 652 €
	Emprunts 3 000 000 €
	Opérations pour compte de tiers 28 455 €
	Opérations patrimoniales 837 177 €
	Transferts entre sections – Amortis. 19 202 424 €
	<b>TOTAL EXECUTION 2021 43 847 131 €</b>

Excédent de l'exercice 2021 -4 524 493 €

Déficit reporté 2020 -11 159 823 € (1)

**Déficit de clôture 2021 -15 684 315 €**

	Services généraux 10 010 286 €
	Sécurité 4 082 469 €
F	Enseignement 6 422 651 €
O	Culture, vie sociale, jeunesse, sports 3 696 398 €
C	Prévention médico-sociale 342 929 €
T	Action sociale 54 821 501 €
I	Réseaux et infrastructures 15 825 279 €
O	Aménagement et environnement 601 730 €
N	Transports 3 572 771 €
N	Développement 4 544 166 €
E	<b>TOTAL FONCTIONS 103 920 179 €</b>
M	
E	Reversement Impositions directes 475 696 €
N	Charges d'intérêts 451 075 €
T	Transferts entre sections – Amortiss. 19 202 424 €
	Fonctionnement des groupes d'élus 65 759 €
	Provisions 18 406 €
	<b>TOTAL EXECUTION 2021 124 133 539 €</b>

	Services généraux 928 514 €
	Sécurité 17 523 €
	Enseignement 693 858 €
	Culture, vie sociale, jeunesse, sports 150 173 €
	Prévention médico-sociale 53 673 €
	Action sociale 9 155 692 €
	Réseaux et infrastructures 887 282 €
	Aménagement et environnement 89 526 €
	Transports
	Développement 707 630 €
	<b>TOTAL FONCTIONS 12 683 870 €</b>
	Impositions directes 35 244 227 €
	Autres impôts et taxes 40 910 571 €
	Dotations et participations 45 259 866 €
	Opérations financières 4 225 €
	Transferts entre sections – Amortiss. 7 042 410 €
	Reprises sur provisions 134 228 €
	<b>TOTAL EXECUTION 2021 141 279 396 €</b>

Excédent de l'exercice 2021 17 145 858 €

Excédent reporté 2020 (2) 3 269 871 €

**Résultat de clôture 2021 20 415 729 €**

**Solde d'exécution finale 4 731 414 €**

## LA CRISE SANITAIRE COVID 19

### Le Fonds COVID - Fonctionnement

Face à la persistance de la pandémie les fonds de soutien COVID (fonctionnement/investissement) ont été maintenus sur l'exercice 2021 avec pour objectifs :

- la prise en charge des frais engagés par la collectivité dans la gestion de la crise : équipements de protection individuels des personnels, produits de désinfection, de nettoyage, ...
- la prise en charge des frais engagés pour la protection des personnels d'établissements, autres administrations et population du département : masques, gel hydroalcoolique,
- le soutien aux acteurs du territoire (associations, organismes publics, organismes privés, artisanat, agriculture, tourisme ...) financièrement fragilisés par la conjoncture de confinement.

Le fonds de fonctionnement a été doté d'une enveloppe de 1,75 M€ au budget primitif (dont 1,24 M€ en prévision de dépenses sociales) complété de 2,3 M€ en décision modificative pour atteindre 3,95 M€.

En 2020, le fonds COVID avait été mobilisé à hauteur de 3,64 M€.

Comme en 2020 les dépenses sont restées identifiées sur une imputation budgétaire commune à l'ensemble des services : Chapitre 930 Fonction : 0202 Article : selon la nature de la dépense

Les utilisations de ce fonds COVID de fonctionnement ont été les suivantes :

Services	Objet	Utilisations
Généraux	Masques / Gants de protection	14 201 €
	Produits désinfectant / Matériels / Habillement / Nettoyage	41 228 €
Action sociale	Enfance – Colonies	2 720 €
	Enfance – Indemnités ASSFAM	200 €
	RSA – Augmentation du nombre d'allocataires	56 000 €
	Etablissements PA – soutien à la perte d'activité	106 355 €
	Etablissements PH – soutien à la perte d'activité	1 174 €
	Soutien aux associations d'action sociale	35 000 €
	Fonds d'urgence petits entrepreneurs (9 aides accordées)	12 995 €
Sport / Culture / Enseignement	Soutien aux associations sportives	8 500 €
	Soutien aux associations culturelles	25 700 €
	Soutien aux associations d'enseignement	500 €
Développement	Soutien opération entreprises 48 solidaires	9 770 €
	<b>Total</b>	<b>314 344 €</b>

## Le Fonds COVID - Investissement

Le fonds COVID d'investissement a été doté d'une enveloppe de 400 000 € au budget primitif complétée de 200 000 € en décision modificative n° 2 soit un total de 600 000 €.

Le fonds a été utilisé à hauteur de 286 863 € en 2020

A l'identique du fonctionnement les dépenses ont été identifiées sur une imputation budgétaire commune :

Chapitre 900 / 910      Fonction : 0202      Article : selon la nature de la dépense

Les utilisations de ce fonds COVID d'investissement ont été :

		Prévisions	Utilisation
Développement	Participation au Fonds régional L'OCCAL	120 360 €	17 500 €
	Provision	479 640 €	
	<b>Total</b>	<b>600 000 €</b>	<b>17 500 €</b>

Pour le fonds L'OCCAL l'enveloppe de départ était de 240 720 € (3 € x 80 240 habitants).  
120 360 € (50 %) ont été versés en 2020, le solde des crédits étant reportés sur 2021.

## LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2021

### Les étapes budgétaires

Dates	Etapas	Budget principal		Laboratoire	
		Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
18/12/2020	Budget primitif	134 304 025 €	51 203 547 €	2 413 865 €	223 616 €
15/03/2021	Reports		551 107 €		26 486 €
	DM 1		948 893 €		
17/05/2021	DM 2	3 373 067 €	13 370 481 €	90 435 €	
25/10/2021	DM 3	936 288 €	-873 033 €	-25 000 €	
	<b>Total crédits</b>	<b>138 613 380 €</b>	<b>65 200 995 €</b>	<b>2 479 300 €</b>	<b>250 102 €</b>
	<b>Exécution</b>	<b>124 133 539 €</b>	<b>48 371 623 €</b>	<b>2 324 017 €</b>	<b>91 905 €</b>

Dates	Etapas	Aire Lozère		Domaine des Boissets	
		Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
18/12/2020	Budget primitif	836 153 €	160 632 €	99 002 €	52 000 €
15/03/2021	Reports		3 566 €		352 808 €
	DM 1				120 000 €
17/05/2021	DM 2	1 500 €			
25/10/2021	DM 3	-22 706 €			
	<b>Total crédits</b>	<b>814 947 €</b>	<b>164 198 €</b>	<b>99 002 €</b>	<b>524 808 €</b>
	<b>Exécution</b>	<b>673 359 €</b>	<b>117 751 €</b>	<b>87 575 €</b>	<b>305 565 €</b>

## Les résultats K€

<b>Budget principal</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Dépenses de fonctionnement	125 462	121 458	122 232	124 134
Recettes de fonctionnement	133 065	134 293	135 698	144 549
Dépenses d'investissement	48 921	54 349	54 974	59 531
Recettes d'investissement	42 633	42 478	44 778	43 847
Résultat de clôture	1 315	964	3 270	4 731

## BUDGETS ANNEXES

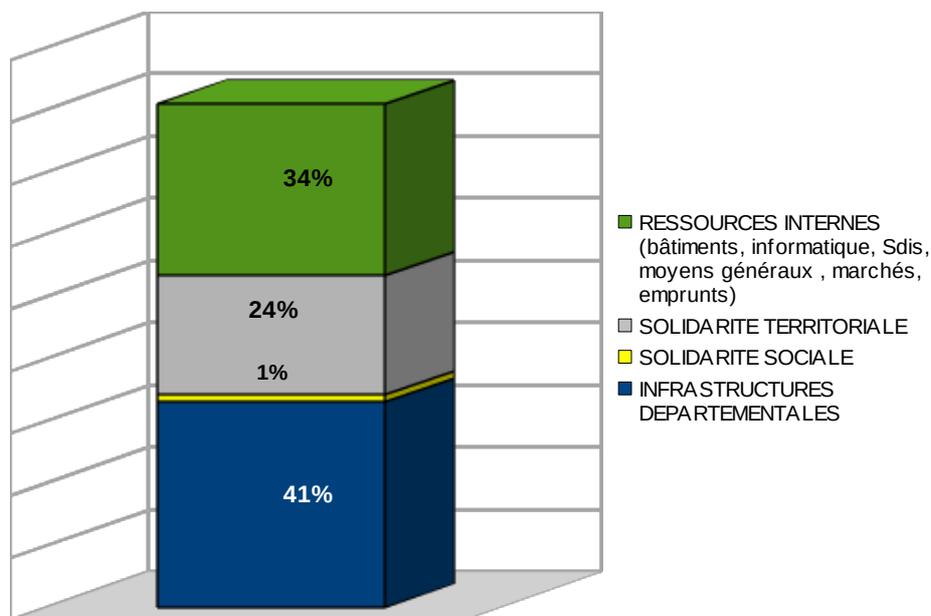
<b>Laboratoire Départemental</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Dépenses de fonctionnement	2 037	2 077	2 212	2 324
Recettes de fonctionnement	2 037	2 077	2 212	2 324
Dépenses d'investissement	161	163	301	92
Recettes d'investissement	824	834	838	750
Résultat de clôture	663	671	537	658

<b>Aire de la Lozère</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Dépenses de fonctionnement	736	738	712	673
Recettes de fonctionnement	736	738	712	673
Dépenses d'investissement	134	104	110	118
Recettes d'investissement	1 960	2 182	2 436	2 686
Résultat de clôture	1 826	2 078	2 326	2 568

<b>Domaine des Boissets</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Dépenses de fonctionnement	62	67	67	88
Recettes de fonctionnement	62	67	68	88
Dépenses d'investissement	19	24	69	306
Recettes d'investissement	622	648	70	629

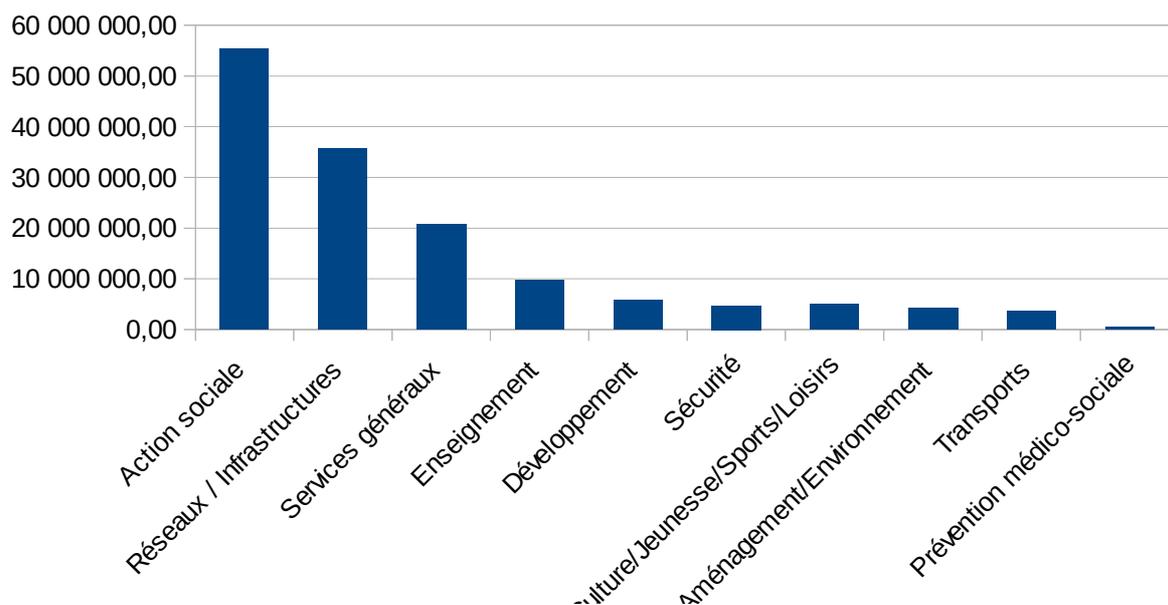
## Répartition des dépenses réelles par pôle

### INVESTISSEMENT (40 492 K€)



### BUDGET TOTAL (145 423 K€)

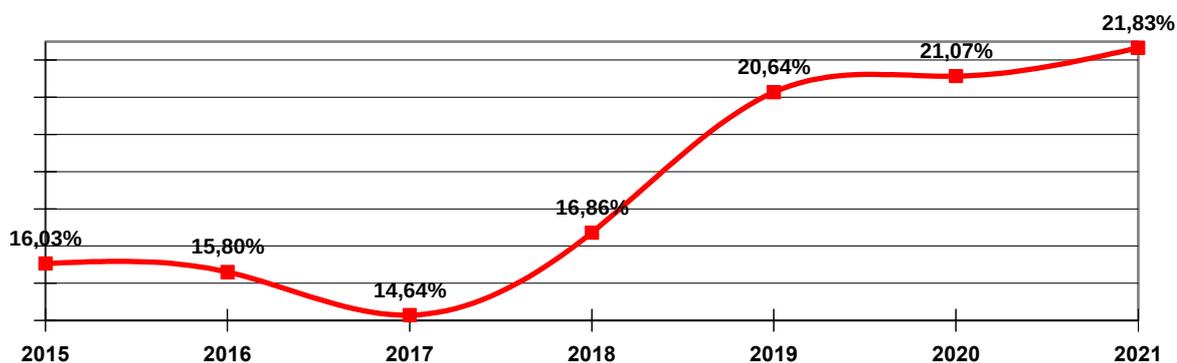
#### Par Fonctions



## L'épargne brute en hausse

Depuis 2019 la recette nouvelle du fonds national de péréquation des DMTO (5,2 M€) conforte le niveau d'épargne brute complété en 2021 d'un produit exceptionnel de DMTO départementaux de + de 2 M€ par rapport à 2020

L'évolution du taux d'épargne brute est la suivante :

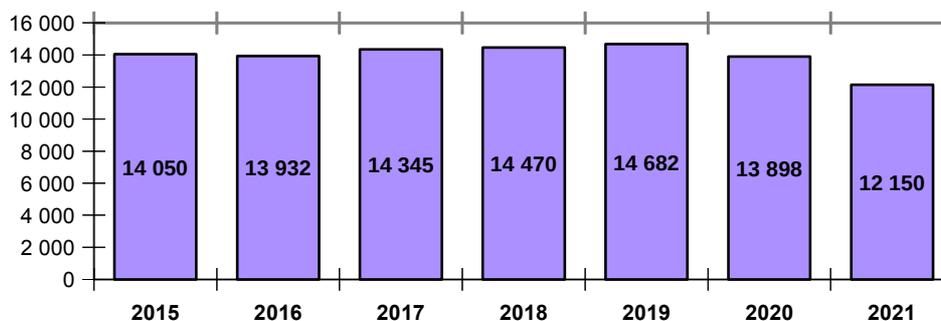


## Les amortissements

La dépense des amortissements achats/travaux s'élève à 19 183 K€. La recette (amortissement des dotations et subventions) est de 7 033 K€.

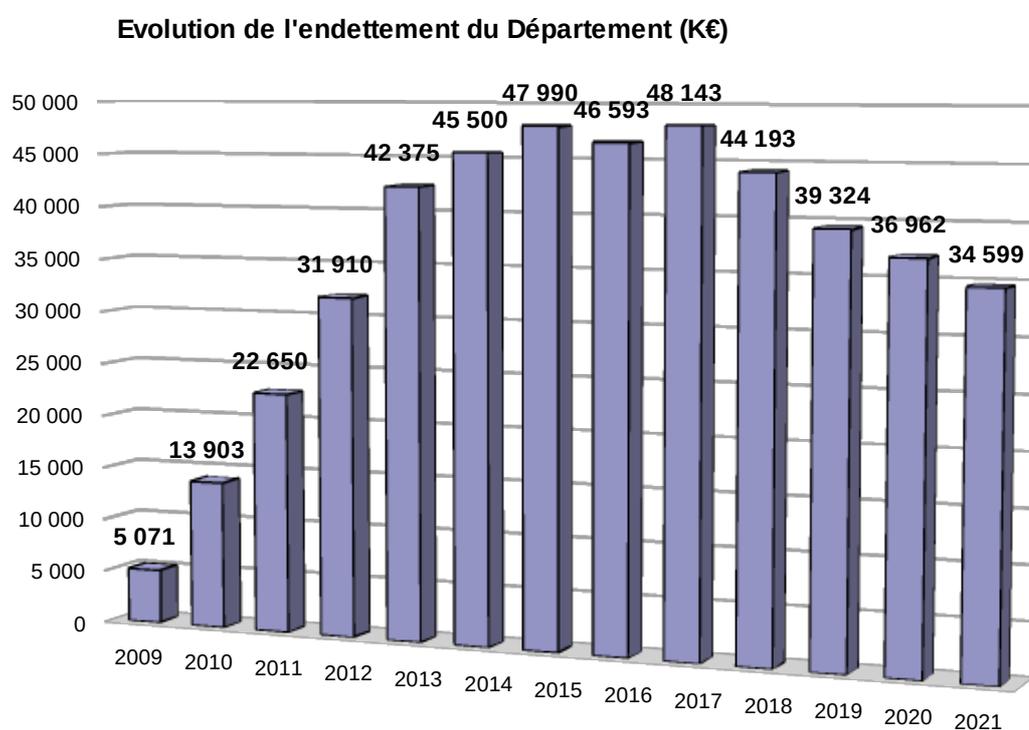
La charge nette est donc de **12 150 K€**.

Evolution de la charge nette d'amortissements (K€)



## La dette en baisse

Au 31/12/2021, l'encours de dette est de 34 598 509,95 € et la capacité de désendettement est ramenée à 1,18 années (au lieu d'1,35 en 2020 et 2,61 années en 2015).



## Les ratios légaux

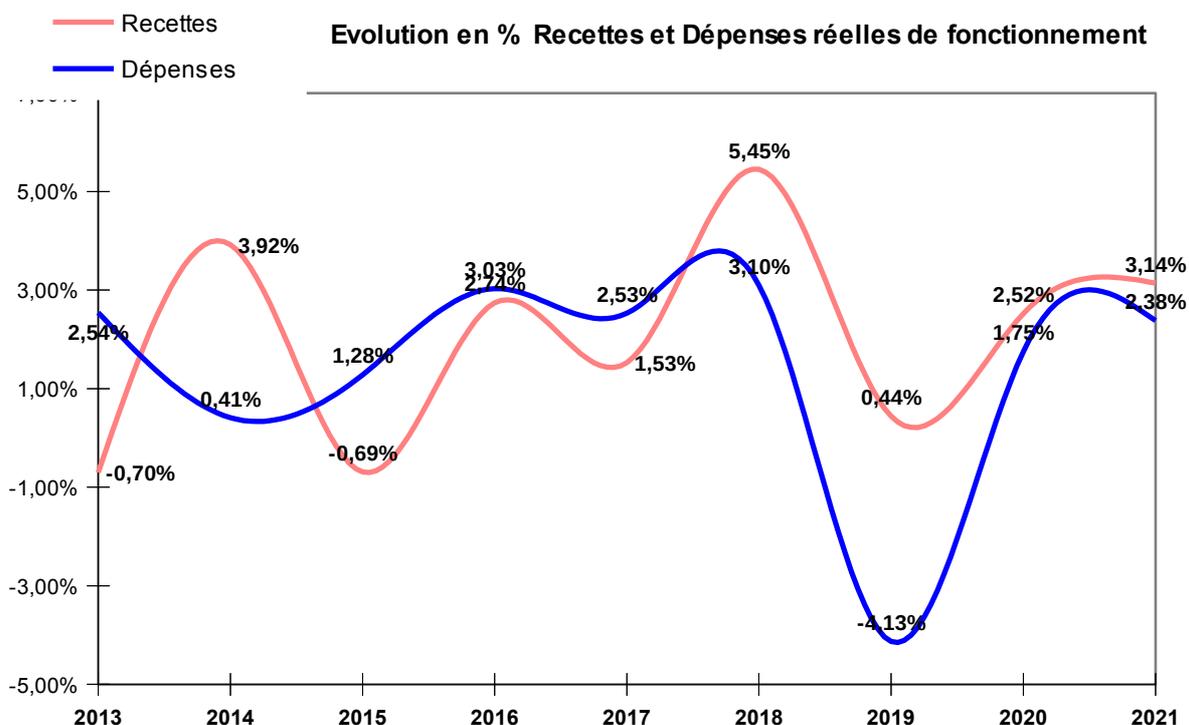
	2019	2020	2021
<b>Ratios / habitants</b>			
Dépenses réelles fonctionnement	1 318,11 €	1 338,09 €	1 371,29 €
Produit impositions directes (art.73111) TVA (2021)	279,74 €	284,68 €	292,96 €
Recettes réelles fonctionnement	1 661,14 €	1 699,10 €	1 754,27 €
Dépenses d'équipement (art.20+21+23)	443,06 €	412,47 €	456,82 €
Encours de la dette	514,56 €	482,53 €	452,15 €
Dotation globale de fonctionnement	541,46 €	546,82 €	550,00 €
<b>Autres ratios</b>			
Dépenses de personnel / Dépenses fonctionnement	0,29 €	0,30 €	0,31 €
Dépenses Equipement / Recettes réelles fonctionnement	0,27 €	0,24 €	0,26 €
Encours de la dette / Recettes réelles fonctionnement	0,31 €	0,28 €	0,25 €

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## INTRODUCTION

Par rapport à l'exercice 2020 les évolutions sont les suivantes :

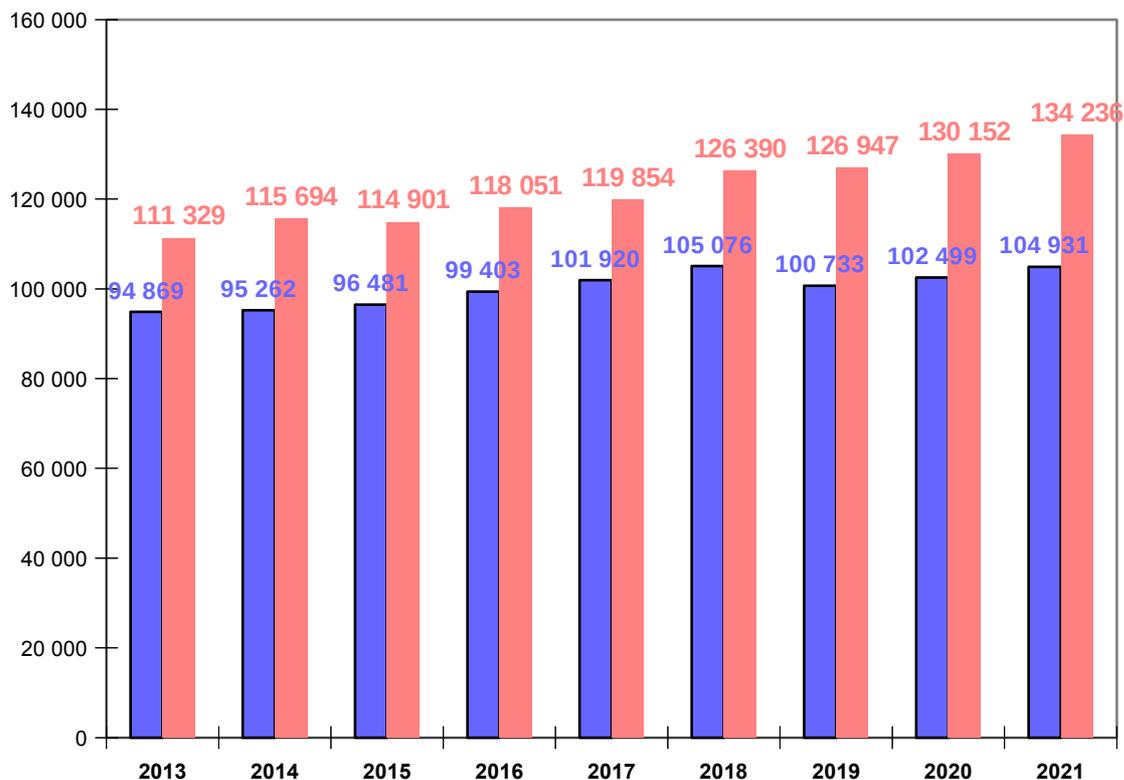
- recettes réelles de fonctionnement : + 3,14 %,
- dépenses réelles de fonctionnement : + 2,38 %, soit un différentiel de 0,76 %.



L'année 2019 traduit le transfert de la compétence Transport à la Région.

■ Dépenses  
 ■ Recettes

Evolution Dépenses / Recettes réelles de fonctionnement



### Rattachements des charges et produits à l'exercice :

La procédure de rattachement vise à faire apparaître dans le résultat de l'exercice les charges et recettes qui s'y rapportent. Le niveau supérieur de dépenses mandatées 2021 explique une diminution du volume de rattachements : 4,2 M€ pour 6,8 M€ en 2020.

	Mandatées	Rattachées		TOTAL DEPENSES
		Total	dont Social	
Année 2021	100 308 707,97 €	<b>4 622 406,81 €</b>	3 856 558,94 €	104 931 114,78 €
Année 2020	95 696 184,27 €	<b>6 802 734,28 €</b>	5 672 581,46 €	102 498 918,55 €

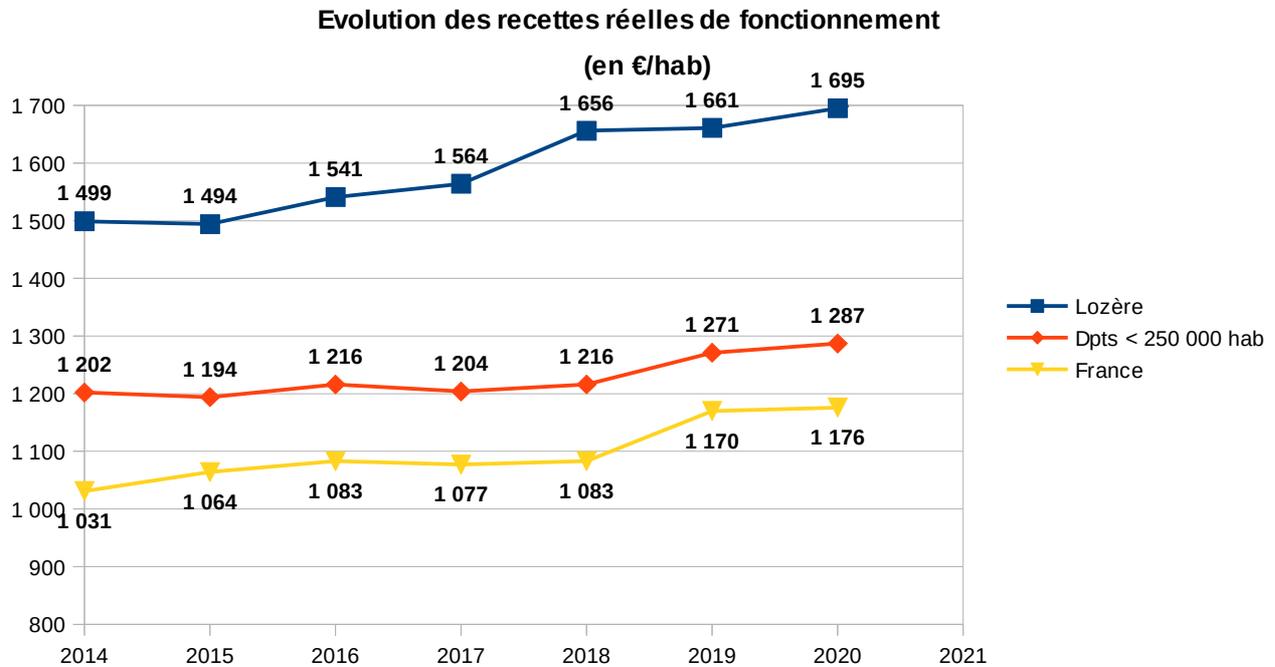
Recettes : néant

## LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

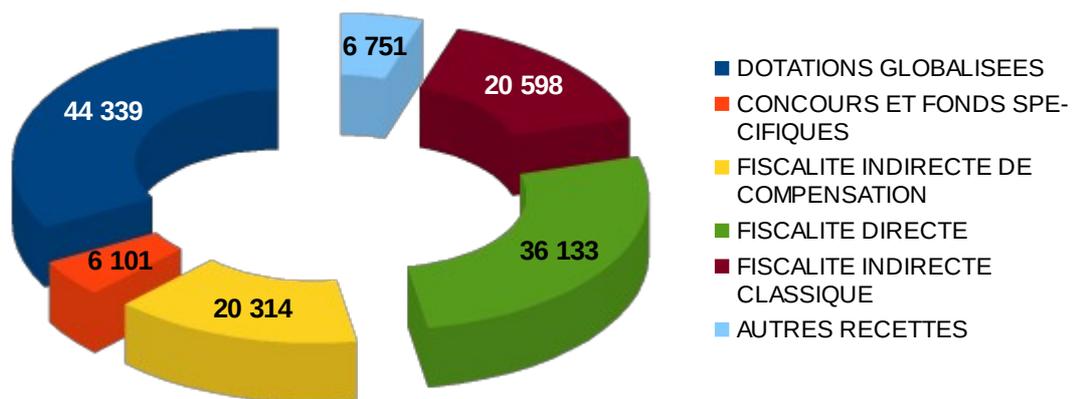
Par fonction elles se répartissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	2021
SERVICES GENERAUX (remb. sur rémunérations, revenus immeubles, produits exceptionnels...)	928 513,64 €
SECURITE (SDIS – remb. Coriolis)	17 523,03 €
ENSEIGNEMENT (FARPI, participations autres départements, remb. sur rémunérations)	693 857,93 €
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS (subventions Région, DRAC...)	150 172,66 €
PREVENTION MEDICO SOCIALE (remb. sur rémunérations, recouvrement sur SS...)	53 673,02 €
ACTION SOCIALE (dotations CNA, FMDI, recouvrements sur bénéficiaires, successions , remb. sur rémunérations...)	9 155 692,02 €
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (sub agences eau, redevances occupation DP, remb. sur rémunérations...)	887 282,11 €
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (subventions PIG)	89 526,00 €
DEVELOPPEMENT (participations, subventions)	707 629,61 €
IMPOSITIONS DIRECTES : TVA , DCP, CVAE, IFER ..	35 244 226,73 €
TAXES (DMTO, TADE, TSCA, TICPE, aménagement, électricité ...)	40 910 570,89 €
DOTATIONS/PARTICIPATIONS ( DGF, DGD, FCTVA, compensations,...)	45 259 866,00 €
OPERATIONS FINANCIERES (parts sociales)	4 224,87 €
REPRISE SUR PROVISIONS	134 227,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>134 236 986,49 €</b>

En 2021, le département de la Lozère a perçu 1 754 € de recettes par habitant, contre 1 695 € en 2020.

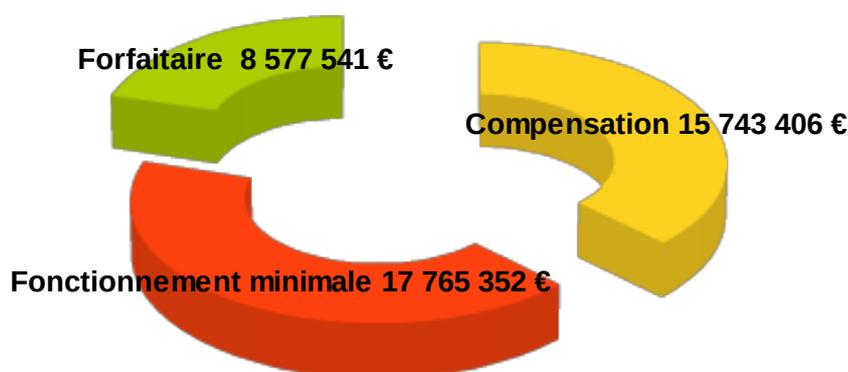


Regroupées en six catégories elles se déclinent en montants et proportions suivantes et sont ensuite explicitées par catégorie respective.



## Les dotations globalisées (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 44 339 K€

### 1 - La Dotation Globale de Fonctionnement : 42 086 K€



D.G.F.	2021
Forfaitaire	8 577 541 €
Fonctionnement minimale	17 765 352 €
Compensation	15 743 406 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 086 299 €</b>
<b>Evolution en euros</b>	<b>199 262 €</b>
<b>Evolution N-1 en %</b>	<b>0,48%</b>

En 2021, la DGF représente 31,35 % des recettes réelles de fonctionnement.

### 2 - La Dotation Globale de Décentralisation : 1 543 K€

Destinée à compenser en partie les charges résultant des transferts de compétences intervenus entre l'État et les collectivités territoriales, la DGD a été intégrée pour 95% à la dotation forfaitaire.

Chaque département perçoit depuis une DGD résiduelle égale à 5 % de la DGD 2003.

**Le montant perçu est figé depuis 2008 à hauteur de 1 543 322 €.**

## 3 - Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 710 K€

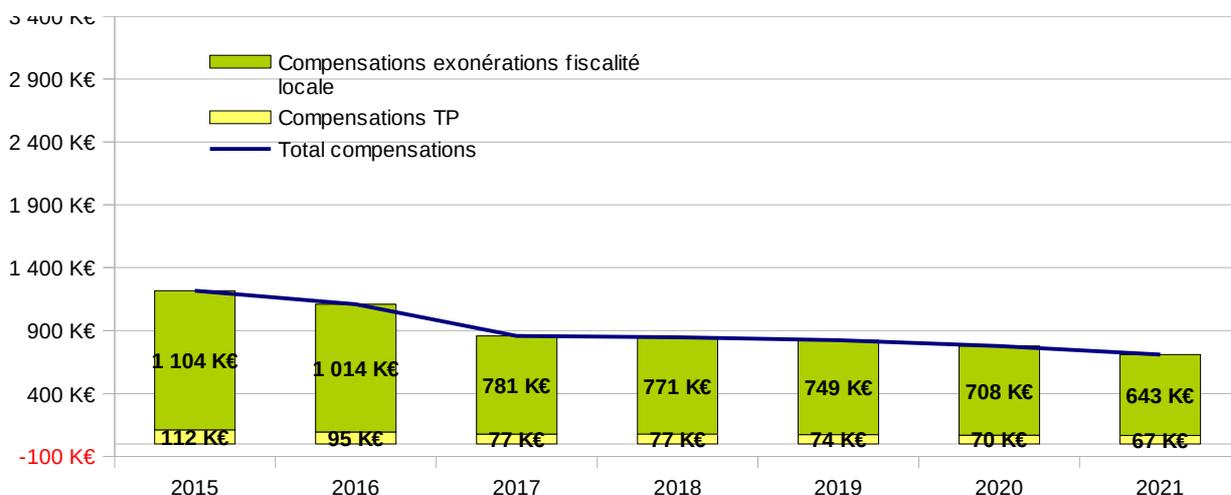
En contrepartie des pertes de recettes subies par le Département du fait des exonérations et dégrèvements qu'il instaure, le législateur a prévu le versement de compensations au titre des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de l'ancienne taxe professionnelle.

Intégrées à l'enveloppe normée, ces compensations servent de variables d'ajustement permettant la maîtrise de cette enveloppe qui ne doit pas dépasser un certain montant fixé tous les ans dans la Loi de Finances.

Malgré le transfert de la taxe sur les propriétés bâties au bloc communal le Département continue de bénéficier en 2021 de ces compensations d'exonérations fiscales.

Compensation au titre de	2018	2019	2020	2021
Taxe professionnelle	76 817 €	74 292 €	70 037 €	66 502 €
Exonérations fiscalité directe	742 591 €	718 184 €	677 048 €	642 874 €
Exonérations taxes foncières	25 273 €	25 941 €	26 031 €	
Contribution économique territoriale	2 964 €	4 291 €	4 720 €	379 €
<b>TOTAL</b>	<b>847 645 €</b>	<b>822 708 €</b>	<b>777 836 €</b>	<b>709 755 €</b>
Evolution année n/n-1	-1,16%	-2,94%	-5,45%	-8,75%

Dans le cadre de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, et depuis 2017 les allocations compensatrices ont diminué de 36 %.



## Les concours et fonds spécifiques (CNSA, FMDI): 6 101 K€

### 1 - La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 5 761 K€

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie contribue au financement des allocations dans le cadre de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'ensemble des dotations versées représente 4 % des recettes de fonctionnement.

Ces dotations concernent l'allocation pour l'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et le fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

#### A.P.A. : 4 193 K€

Au titre de l'APA, la charge nette du Département diminue en 2021 de – 698 K€ avec la hausse des dotations CNSA (56 K€) et péréquée (200 K€), la recette nouvelle du fonds de stabilisation (290 K€) et la diminution des dépenses de - 245 K€ et du produit du fonds de solidarité - 93 K€.

	Comptes administratifs				
	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses APA	9 716 269 €	10 030 769 €	10 466 982 €	10 747 807 €	10 502 739 €
Dotation CNSA	3 996 254 €	3 972 156 €	3 611 466 €	4 137 425 €	4 193 348 €
Dotation péréquée	2 226 069 €	2 380 801 €	2 524 632 €	2 399 467 €	2 599 290 €
Fds solidarité	197 029 €	296 528 €	292 688 €	406 510 €	313 345 €
Fds stabilisation					290 201 €
<b>Reste à charge</b>	<b>3 296 917 €</b>	<b>3 381 284 €</b>	<b>4 038 196 €</b>	<b>3 804 405 €</b>	<b>3 106 555 €</b>
Evolution RAC		84 367 €	656 912 €	-233 791 €	-697 850 €

#### P.C.H.: 993 K€

Concernant la PCH, le reste à charge pour le Département diminue de 269 K€ dû à une baisse de la dépense de 70 K€ et des dotations en progression (CNSA + 21 K€, péréquée + 93 K€, fonds de stabilisation + 123 K€) à l'exception du fonds de solidarité en baisse de - 38 K€.

	Comptes administratifs				
	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses ACTP	675 847 €	625 672 €	612 723 €	612 030 €	537 433 €
Dépenses PCH	3 625 726 €	3 798 308 €	3 683 594 €	3 927 380 €	3 932 374 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 301 572 €</b>	<b>4 423 980 €</b>	<b>4 296 317 €</b>	<b>4 539 410 €</b>	<b>4 469 807 €</b>
Dotation CNSA	958 810 €	982 430 €	976 389 €	972 085 €	993 128 €
Dotation péréquée	985 522 €	1 050 031 €	1 036 270 €	1 013 431 €	1 106 219 €
Fds solidarité	87 228 €	130 781 €	120 138 €	171 692 €	133 355 €
Fds stabilisation					123 505 €
<b>Reste à charge</b>	<b>2 270 012 €</b>	<b>2 260 738 €</b>	<b>2 163 520 €</b>	<b>2 382 203 €</b>	<b>2 113 600 €</b>
Evolution RAC	-1 265 173 €	-9 274 €	-97 218 €	218 683 €	-268 603 €

## M.D.P.H. : 346 K€

Cette dotation est intégralement reversée à la MDPH. Pour 2021 elle évolue de + 30 749 € par rapport à 2020.

	Comptes administratifs				
	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation CNSA	256 513 €	270 345 €	300 000 €	315 520 €	346 269 €

Le budget MDPH 2021 (compte administratif) représente un coût de 1 195 K€.

Les dotations versées par la CNSA au titre de l'APA, de la PCH et de la MDPH, ont représenté en 2020 un montant de 74 €/hab.

## Conférence des financeurs : 229 K€

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 et plus, autour d'une stratégie commune.

Le montant de ce concours varie selon les actions programmées : 228 604 € en 2021 ( 2020 : 223 903 € 2019 : 178 267 € 2018 : 65 766 €)

## 2 - Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 340 K€

Le FMDI a été créé par l'article 37 de la L.F.R. 2006 pour compenser une partie de l'écart entre les dépenses de R.M.I des départements et la compensation versée par l'État. Mis en place pour une durée initiale de trois ans (2005-2007), il a été modifié tant dans sa durée que dans son montant.

Ce fonds comprend 3 parts :

- la **Compensation** : elle prend en compte l'écart entre la dépense des départements et l'enveloppe de compensation établie par l'État,
- la **Péréquation** : elle est répartie en fonction des critères de ressources et de charges (potentiel fiscal, nombre d'allocataires et dépenses RSA) rapportés au nombre d'habitants,
- l'**Insertion** : cette part vise à soutenir les départements dans les actions d'insertion des bénéficiaires du RSA. Cette 3<sup>ème</sup> part est elle-même scindée en 3 sous-parts tenant compte des dépenses de RSA, du nombre de contrats aidés cofinancés par les départements.

D'un exercice à l'autre cette 3<sup>ème</sup> part « Insertion » fluctue en fonction des actions réalisées.

	Comptes administratifs				
	2017	2018	2019	2020	2021
Compensation	166 586 €	152 771 €	150 620 €	148 834 €	154 743 €
Péréquation	81 397 €	76 957 €	73 739 €	66 688 €	73 122 €
Insertion	241 598 €	115 590 €	96 924 €	238 609 €	112 018 €
<b>TOTAL</b>	<b>489 581 €</b>	<b>345 318 €</b>	<b>321 283 €</b>	<b>454 131 €</b>	<b>339 883 €</b>

## La fiscalité indirecte de compensation : 20 314 K€

Elle représente 15 % des recettes de fonctionnement pour un montant de 20 314 K€ et augmente de 829 K€, soit + 4,25 % par rapport à 2020 (19 485 K€).

## 1 - Compensations RSA : 3 152 K€

### La TICPE : 2 841 K€

Pour faire face à leurs nouvelles charges, liées à la décentralisation de la gestion du revenu minimum d'insertion et à la création du revenu minimum d'activité, le Département bénéficie, depuis 2004, d'une fraction du produit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques.

**Ce montant est figé depuis 2008 à hauteur de 2 841 122 €.**

## La TICPE au titre du RSA : 311 K€

La généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API) à compter du 1er juillet 2009, a constitué une extension de compétence pour les départements.

L'article 51 de la loi de finances pour 2009 a institué un dispositif de financement du RSA calqué sur celui du RMI, le montant définitif du droit à compensation étant arrêté au vu des dépenses constatées dans les comptes administratifs 2014 des départements.

**Ce montant est figé depuis 2014 à hauteur de 310 973 €.**

### Tableau récapitulatif :

	Comptes administratifs			
	2018	2019	2020	2021
<b>DEPENSES RSA</b>	<b>7 090 210 €</b>	<b>7 159 543 €</b>	<b>7 954 402 €</b>	<b>7 782 747 €</b>
TICPE + TICPE RSA	3 152 096 €	3 152 095 €	3 152 096 €	3 152 096 €
FMDI	345 318 €	321 283 €	454 131 €	339 883 €
Dotation péréquée	1 682 860 €	1 726 879 €	1 775 834 €	1 926 128 €
Fds solidarité	209 599 €	200 202 €	300 856 €	232 195 €
Fds stabilisation				215 045 €
<b>Total recettes</b>	<b>5 389 873 €</b>	<b>5 400 459 €</b>	<b>5 682 918 €</b>	<b>5 865 347 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>1 700 337 €</b>	<b>1 759 084 €</b>	<b>2 271 484 €</b>	<b>1 917 400 €</b>
Evolution RAC	-1 554 121 €	58 747 €	512 400 €	-354 084 €

## **2 - Compensations transferts de compétences : 17 162 K€**

### **Transfert personnels Routes et Collèges**

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 a prévu l'attribution aux départements, d'une **fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA)** ainsi que d'une **fraction de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TICPE Complémentaire)** afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, notamment le transfert du personnel des routes et des collègues.

## La Taxe spéciale sur les contrats d'assurances (T.S.C.A) : 12 616 K€

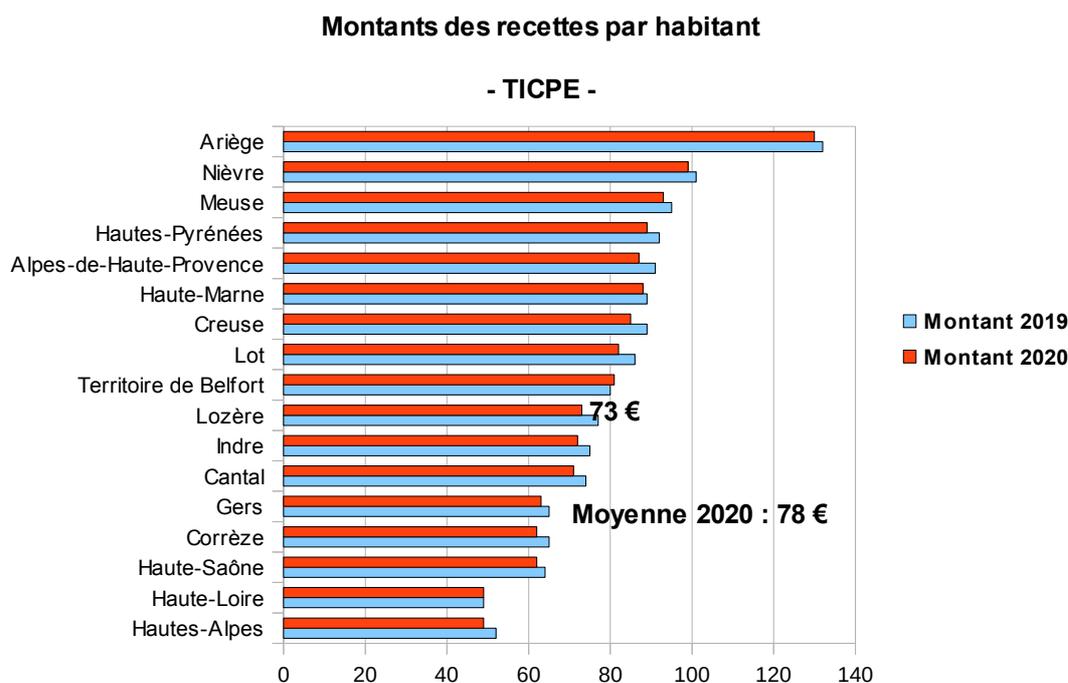
**En 2021, le montant perçu au titre de la TSCA s'élève à 12 616 389 €**

## La TICPE complémentaire : 2 652 K€

L'assiette de la TSCA ne suffisant pas à financer le droit de compensation, il a été prévu, à compter de 2008, d'attribuer aux départements un financement complémentaire sous la forme d'une part supplémentaire du produit de la TICPE. Cette part de TICPE dite « complémentaire » est totalement distincte de la TICPE de base.

**En 2021, le montant de la TICPE complémentaire s'élève à 2 652 246 €**

En 2020, l'ensemble de la TICPE représentait une recette de 73 € par habitant contre 77 € en 2019 pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.



Transfert personnels Routes / Collèges	Comptes administratifs				
	2017	2018	2019	2020	2021
TICPE COMPLEMENTAIRE	2 787 702 €	2 757 100 €	2 700 001 €	2 424 154 €	2 652 246 €
TICPE - PART RSA	310 973 €	310 973 €	310 973 €	310 973 €	310 973 €
TSCA	10 633 315 €	11 493 794 €	11 758 335 €	12 107 193 €	12 616 389 €
TOTAL COMPENSATIONS	13 731 990 €	14 561 867 €	14 769 309 €	14 842 320 €	15 579 608 €
EVOLUTION	-4,68%	6,04%	1,42%	0,49%	4,97%

## **Financement Service Incendie et de Secours**

### **La T.S.C.A – SDIS (article 53) : 1 894 K€**

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a prévu pour les départements l'attribution d'une deuxième fraction de TSCA, en contrepartie d'une réfaction opérée sur leur dotation globale de fonctionnement (DGF), destinée à contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Elle est distincte de la TSCA attribuée au titre des transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilité locales » du 13 août 2004 (article 52).

**Au titre de l'année 2021, le montant perçu s'élève à 1 893 902 €.**

La charge nette de la contribution départementale aux dépenses de fonctionnement du SDIS est de 2 106 098 € en 2020 (4 000 000 € - 1 893 902 €).

## **Compensation de fiscalité directe : 35 594 K€**

Les compensations des recettes fiscales représentent 27% des recettes réelles de fonctionnement et affichent une hausse de + 1 114 K€ (+ 3,18 % par rapport à l'année 2020), soit un montant de 36 133 K€ comparé à 35 019 K€ en 2020.

L'augmentation résulte de la fraction complémentaire TVA et part Etat TSCA + 671 K€ et du dispositif péréquée + 443 K€.

### **La fraction TVA - réforme fiscale 2021 (22 489 K€)**

L'exercice 2021 est l'année d'application de la réforme de la fiscalité avec la part départementale de taxe foncière transférée au bloc communal, les départements bénéficiant d'une compensation totale par l'affectation d'une fraction de TVA nationale.

Le remplacement de la taxe sur le foncier bâti s'est faite sur les bases de foncier bâti 2020 x taux 2019. La réforme se traduit par un produit 2021 de 21 788 K€ de fraction TVA + 72 K€ de rôles supplémentaires 2020 complétés d'une fraction complémentaire de TVA « Fonds de stabilisation » de 629 K€. Le produit 2020 de taxe foncière sur le bâti était de 21 806 K€.

## Le FNGIR (918 K€) et la DCRTP (888 K€) :

La loi de finances pour 2010 a instauré les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Ces deux mécanismes, mis en œuvre à compter de 2011, concrétisaient le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales résultant de la suppression de la taxe professionnelle. Les montants attribués aux collectivités sont déterminés à partir de la différence entre leurs ressources « avant réforme » et « après réforme ».

**Le FNGIR** est abondé par des prélèvements sur les recettes fiscales des collectivités gagnantes de la réforme puis réparti entre les collectivités perdantes. **Le montant est figé à 918 K€.**

**La DCRTP** est attribuée aux territoires « perdants », c'est à dire aux territoires qui étaient mieux dotés en produit de TP qu'ils n'ont reçu par la suite de produits issus des nouvelles impositions (CVAE, TASCOT, part départementale de la taxe d'habitation).

Depuis la loi de finances 2017 la DCRTP constitue pour l'État, au même titre que les allocations compensatrices, une variable d'ajustement pour ses concours financiers.

Stable jusqu'en 2016 à hauteur de 1 183 791 €, le produit de la DCRTP enregistre depuis une diminution : - 225 920 € (- 19,08 %) en 2017, - 2 478 € en 2018, - 56 992 € en 2019 et - 9 937 € en 2021.

## La CVAE : 2 452 K€

Prévu par la loi NOTRe, le transfert de compétence à la Région, des transports interurbains, du transport à la demande (1<sup>er</sup> janvier), des transports scolaires (1<sup>er</sup> septembre) s'est accompagné d'un transfert de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La Loi de finances pour 2017 a adapté la fiscalité en portant à 50 % la part de CVAE revenant aux régions, le taux revenant aux départements étant ramené de 48,5 % à 23,5 %.

En 2021, le montant perçu diminue de - 131 K€ par rapport à 2020.

## La part Etat TSCA : 3 214 K€

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 constitue la base juridique de l'attribution par l'État aux départements d'une fraction de taux de la taxe sur les contrats d'assurance destinée à financer les transferts de compétences prévus par la loi Libertés et Responsabilités Locales du 13 août 2004. Son montant évolue favorablement depuis 2017.

## Évolution des produits fiscaux

	2020	2021
FONCIER BATI	21 806 425 €	71 870 €
FRACTION TVA		21 788 804 €
TVA complémentaire Fds stabilisation		628 752 €
FNGIR	918 061 €	918 061 €
DCRTP	898 401 €	888 463 €
CVAE	2 583 968 €	2 452 372 €
PART ETAT TSCA	3 027 039 €	3 214 235 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 233 894 €</b>	<b>29 962 557 €</b>

### Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) : 5 632 K€

Deux nouvelles recettes ont été créées par la loi de finances de 2014 :

#### Frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti :

Pour compléter le financement des **trois allocations individuelles de solidarité (AIS)** l'article 26 de la Loi de finances 2014, établit le transfert aux départements des frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti.

Ces frais de gestion correspondent à un taux de 3 % : 2 % au titre des frais de dégrèvement et de non-valeurs et 1 % pour les frais d'assiette et de recouvrement.

La somme ainsi levée est répartie entre les départements sur la base de deux parts :

70 % en fonction du reste à charge total du département dans le reste à charge total national ;

30 % en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges prenant en compte la somme de la part des bénéficiaires :

- de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) pondérée par 0,3 ;
- de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'attribution de compensation pour tierce personne (ACTP) pondéré par 0,2 ;
- du revenu de solidarité active (pour la partie « socle », RSA) pondérée par 0,2 ;
- du ratio revenu par habitant de l'ensemble des départements sur revenu par habitant du département pondéré par 0,3.

La somme des deux reversements ainsi obtenue est ensuite pondérée par le ratio du revenu par habitant de l'ensemble des départements sur le revenu par habitant du département.

Au titre de l'année 2021, le Département a perçu un montant de 5 631 636 € en progression de 442 903 € par rapport à 2020.

2020	2021
5 188 733 €	5 631 636 €
-99 047 €	442 903 €

### Relèvement du taux des DMTO

En complément de l'aide versée au titre de la DCP, l'article 77 de la LFI 2014 a ouvert la faculté pour les conseils départementaux de relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 3,8 % à 4,5 % (taux maximum). Le Département a adopté le taux de 4,5 % par délibération du 31 janvier 2014.

Sur ces 0,70 % d'augmentation des taux, 0,35 % sont reversés pour alimenter le fonds de solidarité pour lequel le Département de la Lozère contribue en 2021 à hauteur de 475 696 € (436 823 € en 2020).

Cette disposition a été pérennisée dans le cadre de la Loi de Finances 2016.

### La fiscalité indirecte classique : 21 136 K€

Elle représente 15 % des recettes de fonctionnement pour un montant total de 20 598 K€, soit une augmentation de + 6,45 % (1 249 K€) par rapport à 2020 (19 349 K€).

L'augmentation provient de la forte évolution des DMTO départementaux. Le fonds de péréquation a suivi cette même évolution mais le Comité des Finances Locales a provisionné une mise en réserve.

Elle comprend :

#### 1 - Les droits et taxes départementaux d'enregistrement et taxe additionnelle : 8 641 K€

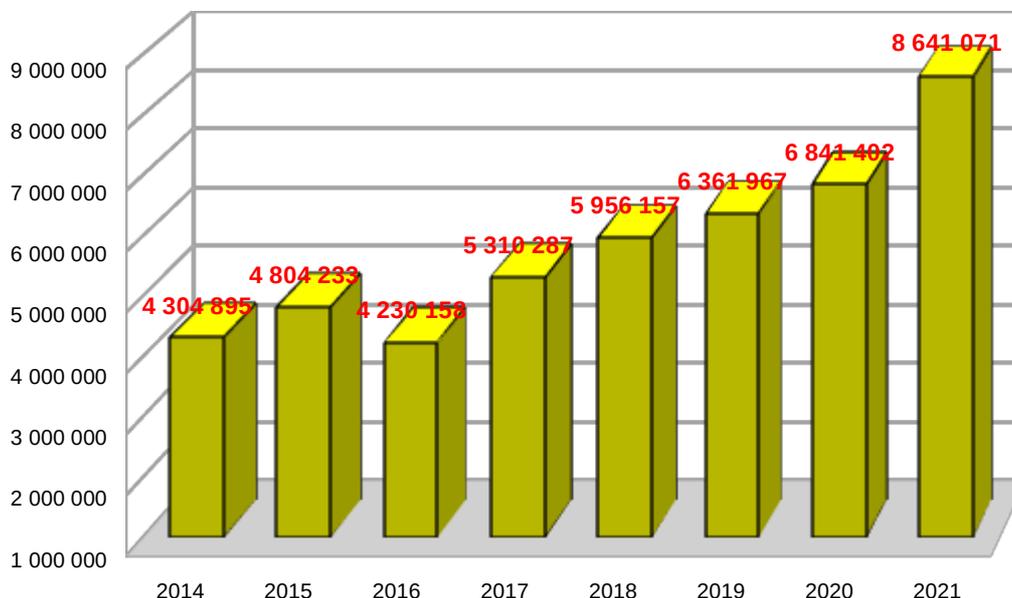
La taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement sur les mutations d'immeubles, **plus communément Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)** est un impôt perçu par les départements sur les ventes et sur tous les actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux.

## Évolution des DMTO :

Depuis 2017 le produit est en progression, l'augmentation 2021 étant de + 1 799 669 € par rapport à l'exercice 2020 (+ 26 %). Cette augmentation significative résulte des effets de la crise sanitaire COVID. En 2020, les périodes de confinement (printemps et automne) ont provoqué une dynamique du marché immobilier avec la recherche de logement ou accession à la propriété en zone péri-urbaine ou rurale. Cette dynamique s'est poursuivie en 2021 générant un produit de plus de 8 M€.

Comptes administratifs					
	2017	2018	2019	2020	2021
<b>DMTO</b>	5 236 868 €	5 861 759 €	6 300 333 €	6 766 400 €	8 593 440 €
<b>Additionnelle (TADE)</b>	73 419 €	94 398 €	61 634 €	75 002 €	47 631 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 310 287 €</b>	<b>5 956 157 €</b>	<b>6 361 967 €</b>	<b>6 841 402 €</b>	<b>8 641 071 €</b>
<b>Evolution</b>	<b>1 080 129 €</b>	<b>645 869 €</b>	<b>405 810 €</b>	<b>479 435 €</b>	<b>1 799 669 €</b>
	26%	12%	7%	8%	26%

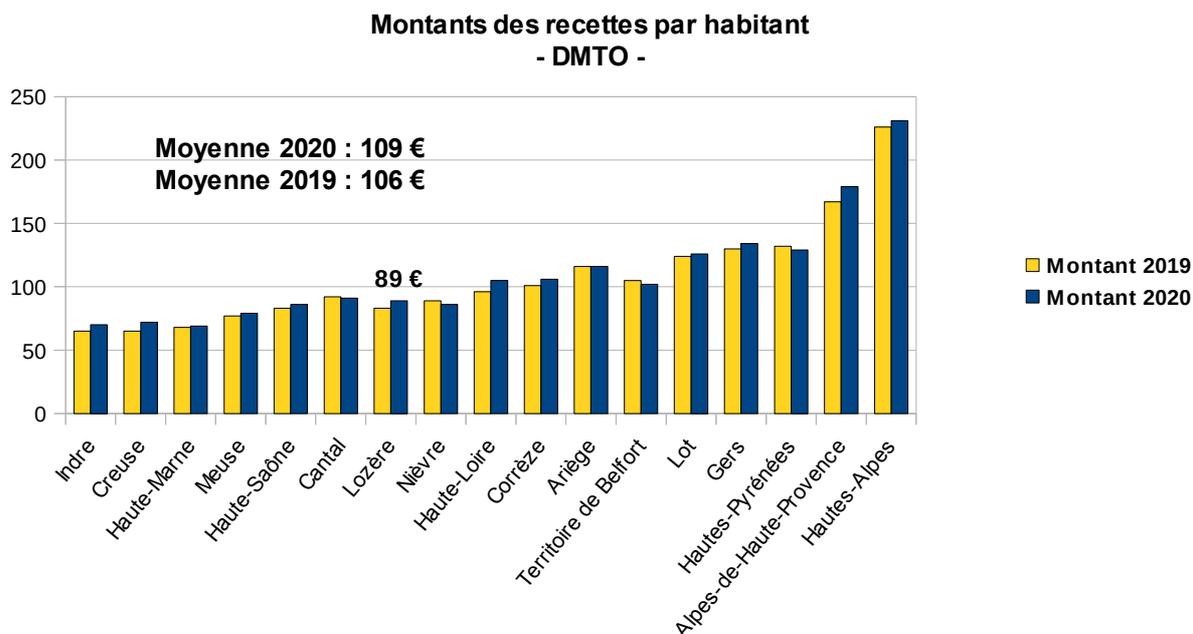
Sur une période de 5 années (2016-2021) le produit des DMTO a été multiplié par 2.



Les droits de mutation à titre onéreux associés à la taxe additionnelle représentaient en 2020 un montant de 89 € par habitant, contre 83 € en 2019. La moyenne pour les départements métropoli-

tains de moins de 250 000 habitants se situe quant à elle à 109 € par habitant en 2020 contre 106 € en 2019.

Le montant moyen national des DMTO 2020 par habitant est de 200 €. Le montant maximum est 677 €/hab (Paris), le montant minimum 8 €/hab. (Mayotte).



## 2 - Le Fonds national de péréquation des DMTO : 10 229 K€

Créé par l'article 255 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (1<sup>ère</sup> année de répartition) ce fonds regroupe trois anciens fonds : le fonds DMTO «historique», le fonds de solidarité des départements (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID) lui-même créé en 2019.

**Ce fonds est alimenté par deux prélèvements**, calculés en fonction des DMTO :

- un premier prélèvement **sur stock** lié au niveau des DMTO du département relativement à la moyenne de l'ensemble des départements
- un second prélèvement, **sur flux** prenant en compte la dynamique de progression des recettes de DMTO d'un département.

Un département peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du fonds.

### Constitution d'une réserve

Les sommes mises en répartition peuvent faire l'objet d'une mise en réserve lorsque le montant des deux prélèvements dépasse 1,6 Md€.

Cette mise en réserve, dans un fonds de garantie départemental des corrections conjoncturelles, est décidée par le comité des finances locales (CFL) à qui il revient également de décider d'un éventuel abondement des sommes réparties au moyen des sommes mises en réserve lors des exercices précédents, soit 120 M€ au titre de l'ancien fonds DMTO.

En 2020, les 120 M€ mis en réserve en 2018 ont été libérés en raison des conséquences associées à la crise sanitaire.

En 2021, avec la dynamique constatée des DMTO le CFL a voté la mise en réserve de 58 M€ d'où la baisse des sommes perçues en 2021 par rapport à 2020 (- 687 K€).

Le produit 2021 de ce fonds représente 7,62 % des recettes de fonctionnement.

## Montants perçus au titre des 3 anciens fonds et du Fonds national de péréquation :

Fonds	2017	2018	2019	2020	2021
National	4 949 397 €	4 670 361 €	4 664 160 €	4 915 443 €	4 281 003 €
Solidarité	424 099 €	636 908 €	613 029 €	879 059 €	678 895 €
Soutien			5 210 245 €	5 121 068 €	5 268 580 €
Péréquation				10 915 570 €	10 228 478 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 373 496 €</b>	<b>5 307 269 €</b>	<b>10 487 434 €</b>	<b>10 915 570 €</b>	<b>10 228 478 €</b>
<b>Evolution</b>		<b>-66 227 €</b>	<b>5 180 165 €</b>	<b>428 136 €</b>	<b>-687 092 €</b>

## Prélèvements sur fonds DMTO

Fonds	2017	2018	2019	2020	2021
Solidarité	298 505 €	362 745 €	411 248 €	436 823 €	475 696 €
Soutien			119 514 €		

## **3 - Le Fonds départemental de péréquation CVAE : 231 K€**

Les ressources du fonds sont réparties au bénéfice de la moitié des départements de métropole classées en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges, ainsi que de tous les départements d'Outre-mer. Cet indice est constitué de quatre critères :

- ∞ - le potentiel financier par habitant,
- ∞ - le revenu par habitant,
- ∞ - la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans dans le département,
- ∞ - la proportion de bénéficiaires du RSA dans le département.

Le montant perçu en 2021 est de **230 382 €** identique au produit 2020.

2020	2021
230 838 €	230 382 €

## 4 - La taxe sur l'électricité : 1 155 K€

Cette taxe, assise sur la consommation d'électricité, est mise en recouvrement par les distributeurs (EDF, GDF, POWEO, ENERCOP, etc) puis reversée au Département.

Le produit 2021 est supérieur de 90 K€ au produit de 2020, année impactée par la crise sanitaire et ses périodes de confinement.

Comptes administratifs			
2018	2019	2020	2021
1 164 513 €	1 109 782 €	1 064 371 €	1 154 577 €

## 5 - L'IFER : 538 K€

L'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) prend en compte certains équipements impossibles à imposer en fonction des valeurs locatives (cotisation foncière) ou des valeurs ajoutées (cotisation valeur ajoutée). Il concerne les différentes technologies de production d'électricité (nucléaire, thermique, solaire, éolien, photovoltaïque ...), la téléphonie (centraux et antennes relais), le transport ou le stockage d'énergie (transformateurs électriques) et le matériel ferroviaire (réseau national et Ile-de-France). Son calcul est établi sur la base d'un montant fixe établi nationalement lié aux caractéristiques de l'équipement auquel s'applique la puissance, le nombre de kms.

Le montant perçu en 2021 est de 538 498 € contre 596 646 € en 2020.

## 6 - La taxe d'aménagement : 342 K€

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la taxe d'aménagement s'est substituée à toutes les taxes d'urbanisme existantes. Elle est assise sur toutes les surfaces de planchers, des combles et sous-sols au-delà de 1,80 m de hauteur et également les surfaces aménagées en vue du stationnement des véhicules.

Par délibération du 17 octobre 2011, le Conseil Général a institué sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement au taux de 0,6 % porté par délibérations des 31 octobre 2013, et 27 juillet 2015 à 1 %.

De 2013 à 2015 la répartition du taux est établie à hauteur de :

- ∞ - 0,6 % pour le financement des espaces naturels sensibles,
- ∞ - 0,4 % pour le financement du conseil d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

**Cette répartition a ensuite été modifiée avec effet au :**

- **1<sup>er</sup> janvier 2019** (délibération du 29 juin 2018) :                      ENS : 0,65 %                      CAUE : 0,35 %

- **1<sup>er</sup> janvier 2020** (délibération du 30 septembre 2019) :    ENS : 0,55 %            CAUE : 0,45 %.

Le produit 2021 évolue de + 44 384 € par rapport à 2020.

Comptes administratifs				
2017	2018	2019	2020	2021
300 872 €	300 751 €	330 000 €	297 047 €	341 431 €

## Autres recettes : 6 751 K€

Elles représentent 5 % des recettes de fonctionnement pour un montant de 6 751 K€, soit une hausse de + 764 K€ (+ 12,76 %) par rapport à 2020 (5 987 K€).

Elles comprennent le FARPI, les recouvrements de dépenses sociales, les subventions, les remboursements sur les rémunérations et charges des personnels, les produits des services, les revenus des immeubles et autres produits divers.

L'augmentation concerne principalement les recouvrements au titre des indus sociaux et successions, de la charge MNA auprès de Départements extérieurs, les produits exceptionnels avec l'annulation pour 860 K€ de rattachements de dépenses 2020.

### 1 - Les anciens fonds académiques de rémunérations des personnels d'internat (FARPI) : 263 K€

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les régions et les départements perçoivent la participation des familles antérieurement versée aux FARPI . Cette participation contribue au financement (40 % environ) de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service affectés aux services de restauration et d'internat.

Un conventionnement Département/Collège fixe les modalités de reversement au Département. Le taux fait l'objet d'une délibération annuelle.

Ces reversements évoluent de la manière suivante :

Comptes administratifs	
2020	2021
207 403 €	263 086 €

Le produit 2021 retrouve un niveau normal après l'exercice 2020 impacté par la fermeture des établissements pendant la période de confinement COVID 19.

## 2 - Recouvrements spécifiques : 1 151 K€

Les recouvrements sur dépenses d'aide sociale progressent de 247 K€ pour atteindre 1 151 160 €. A l'identique de l'année 2020 l'augmentation concerne les recouvrements sur successions et Départements extérieurs avec la régularisation de l'exercice 2020 pour la prise en charge des MNA (effet confinement COVID).

	2018	2019	2020	2021
Autres Départements (MNA)	12 252 €	414 €	134 290 €	379 294 €
Sécurité Sociale/Organismes mutualistes	17 741 €	22 123 €	37 974 €	43 812 €
Bénéficiaires/Tiers-Payants/Successions	464 080 €	458 488 €	624 782 €	611 807 €
Indus RSA	55 191 €	41 186 €	19 609 €	47 156 €
Indus APA	67 462 €	64 988 €	11 714 €	16 131 €
Indus PCH + ACTP	66 205 €	46 872 €	75 266 €	52 960 €
<b>TOTAL</b>	<b>682 931 €</b>	<b>634 072 €</b>	<b>903 635 €</b>	<b>1 151 160 €</b>

## 3 - Autres : 5 337 K€

Les autres recettes d'un montant de 5 051 K€ correspondent aux remboursements sur rémunérations et charges de personnel, aux produits des services, revenus des immeubles, produits exceptionnels divers.

### ∞ - les remboursements sur rémunérations et charges de personnels : 1 253 K€

- ∞ - Assurance/Sécurité sociale, autres organismes : indemnités journalières et autres remboursement (validation de service, congés paternité, supplément familial : 763 K€,
- ∞ - Lozère Ingénierie 380 K€,
- ∞ - Lozère Numérique : 110 K€.

Comptes administratifs				
2017	2018	2019	2020	2021
1 097 424 €	1 286 127 €	1 600 983 €	1 240 424 €	1 252 796 €
Evolution	188 703 €	314 856 €	-360 559 €	12 372 €

## ∞ - le produit des services et de gestion : 1 233 K€

- ∞ - redevances d'occupation du domaine départemental : 233,5 K€ (Ste Lucie 43 K€, Les Bouviers 1,5 K€, Bagnols 8 K€, réseaux Orange/EDF 164 K€ , relais/pylônes téléphonie mobile 17 K€),
- ∞ - remboursement MDPH - frais de personnels : 741 K€,
- ∞ - remboursement charges locatives et autres: 221,5 K€ (MDPH, SDIS, LDA, IUFM, CDOS – Cté Cnes Coeur de Lozère – Mission Locale – Office tourisme St Alban – Lozère Ingénierie, Lozère Numérique , POLEN, autres redevables),
- ∞ - produit des régies : 20 K€ (11 K€ archives, 9 K€ Pass jeunesse) Aucun produit pour la régie « Boissons manifestations » avec toutes les manifestations annulées du fait de la crise sanitaire et dissolution de la régie tickets restaurant au 1<sup>er</sup> avril 2021(titres de recettes émis à l'encontre des bénéficiaires de tickets)
- ∞ - produits gestion/location station ski Mont Lozère : 17 K€

## ∞ - les subventions et participations : 1 613 K€

- **Etat : 1 007 K€** MNA 92 K€, plan pauvreté 280 K€, ARS MAIA 260 K€, ANAH PIG 90 K€, territoire lecture et bibliothèque nationale de référence 68 K€, soutien SAAD 127 K€, label point conseil budget 15 K€, pass numérique 4 K€, COVID remontées mécaniques station Mont Lozère 27 K€, colos apprenantes 3 K€, FCTVA de fonctionnement 32 K€, apprentissage 9 K€
- **Région : 20 K€** inventaire culturel
- **Départements : 152 K€** fonctionnement collèges Ardèche 13 K€, Gard 115 K€, Hérault 24 K€,
- **Communes/Cté Cnes : 121 K€** SATESE : 63 K€ SATEP : 33 K€ SMAML : promotion territoire Mt Lozère 25 K€
- **Organismes publics : 155 K€** Agences Eau Satese/Satep/Qualité Eau : Adour Garonne : 105 K€, Rhône-Alpes : 15 K€ Loire Bretagne : 35 K€
- **Europe : 155 K€** FSE solde programme 2015 emploi et inclusion
- **Autres : 3 K€** EDF Pass numérique

## ∞ - le produit des locations : 106 K€

Maison de la Lozère à Montpellier	8 931 €
Maison de la Lozère à Paris	Titre sur 2022
Comité Départemental du Tourisme	8 672 €
CDT - Bâtiment Les Ravines	1 750 €
SELO	18 573 €
Agence locale de l'énergie – ODG	900 €
Lozère Ingénierie – ODG	3 996 €
POLEN – Lozère Développement	14 388 €
POLEN – Cté Communes Coeur de Lozère	22 525 €
POLEN – Région Occitanie	7 435 €
AIRDIE	2 494 €
CMS Langogne	2 290 €
Appartement UT Villefort	5 061 €
Radio France	3 482 €
Gie Saveurs Lozère	829 €
OT Gévaudan Destination	5 028 €
<b>Total</b>	<b>106 353,95 €</b>

- ∞ - **les produits exceptionnels : 994 K€** remboursement de sinistres 93 K€ (catastrophes naturelles orages juin 2020 - 60 K€, véhicules 2 K€, locaux 10 K€, voirie 16 K€, juridique 5 K€), vente enchères 7 K€, reprise de 4 compresseurs (10 K€), annulation services réalisés 2020 (860 K€), annulation de mandats sur exercices antérieurs (4 K€), pénalités sur marchés 11 K€, remboursements divers/avoirs 9 K€.
- ∞ - **les produits financiers :4 K€** (parts sociales).
- ∞ - **les reprises sur provisions constituées : 134 K€** produit de + 126 K€ par rapport à 2020 (8K€) les provisions étant levées après le protocole d'accord de la cession de la Maison de la Lozère à Montpellier (117 K€).

Synthèse générale		2021
<b>A</b>	<b>DOTATIONS GLOBALISEES</b>	<b>44 339 376,00</b>
<b>1</b>	<b>Dotation globale de fonctionnement</b>	<b>42 086 299,00</b>
	Forfaitaire	8 577 541,00
	Fonctionnement minimale	17 765 352,00
	Compensation	15 743 406,00
<b>2</b>	<b>Dotation globale de décentralisation</b>	<b>1 543 322,00</b>
<b>3</b>	<b>Compensation des exonérations fiscales</b>	<b>709 755,00</b>
<b>B</b>	<b>CONCOURS SPECIFIQUES</b>	<b>6 101 232,10</b>
<b>1</b>	<b>Caisse nationale pour l'autonomie</b>	<b>5 761 349,10</b>
	APA	4 193 348,41
	PCH	993 128,10
	MDPH	346 268,91
	Conférence des Financeurs	228 603,68
<b>2</b>	<b>Fonds de mobilisation pour l'insertion</b>	<b>339 883,00</b>
<b>C</b>	<b>FISCALITE INDIRECTE DE COMPENSATION</b>	<b>20 314 632,33</b>
<b>1</b>	<b>Compensation RSA</b>	<b>3 152 095,00</b>
	TICPE	2 841 122,00
	TICPE RSA	310 973,00
<b>2</b>	<b>Compensation transferts de compétences</b>	<b>17 162 537,33</b>
	TICPE complémentaire	2 652 245,84
	TSCA	12 616 389,15
	TSCA Sdis	1 893 902,34
<b>D</b>	<b>COMPENSATIONS FISCALITE DIRECTE</b>	<b>35 594 192,73</b>
	Foncier bâti	71 870,00
	Fraction TVA	21 788 804,00
	TVA complémentaire – Fonds de stabilisation	628 752,00
	FNGIR	918 061,00
	DCRTP	888 463,00
	CVAE	2 452 372,00
	TSCA – part Etat	3 214 234,73
	Frais de gestion TFB – Dispositif péréquée	5 631 636,00
<b>E</b>	<b>FISCALITE INDIRECTE CLASSIQUE</b>	<b>21 134 435,56</b>
<b>1</b>	<b>DMTO</b>	<b>8 641 070,96</b>
	DMTO – Taxe départementale	8 593 440,00
	DMTO – Taxe additionnelle	47 630,96
<b>2</b>	<b>DMTO – Fonds de péréquation</b>	<b>10 228 478,00</b>
	Fonds de péréquation	10 228 478,00
<b>3</b>	<b>CVAE – Fonds de péréquation</b>	<b>230 382,00</b>
<b>4</b>	<b>Taxe sur la consommation finale d'électricité</b>	<b>1 154 576,62</b>
<b>5</b>	<b>IFER</b>	<b>538 497,00</b>
<b>6</b>	<b>Taxe d'aménagement</b>	<b>341 430,98</b>
<b>F</b>	<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>6 753 117,77</b>
	Remboursement sur charges de personnel	1 252 795,95
	Produit des services et de gestion	1 231 707,16
	Subventions et participations	1 879 268,67
	Produits de gestion courante	1 257 547,04
	Produits exceptionnels	993 346,10
	Produits financiers	4 224,87
	Reprises sur provisions	134 227,98
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>134 236 986,49</b>

## LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à **104,93 M€**, soit une augmentation de **+ 2,44 M€** (+ 2,38 %) par rapport aux dépenses du compte administratif 2020 (102,49 M€).

Cette variation est imputable aux variations suivantes :

- charges générales : + 1,59 M€ résultat de l'effet COVID. L'année 2020 a été impactée par 2 périodes de confinement qui ont stoppé notamment les travaux Routes et Bâtiments. Les postes carburants, fournitures de voirie, entretien de voirie, matériels et bâtiments, prestations de service sont donc en logique évolution en 2021, année de pleine activité.

- charges de personnel : + 1,16 M€ en lien avec le GVT (personnels titulaires et non titulaires), les recrutements d'assistants familiaux et le nouveau contrat assurance .

- charges de gestion courante, financières : - 0,30 M€

Ces dépenses représentent 1 371 € par habitant.

**Les dépenses de la direction de la Solidarité Sociale** constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement du Département (**43,44 %**) avec **45,59 M€** soit + 0,28 M€ (0,61 % de hausse par rapport à l'année 2020 (45,31 M€).

**Les dépenses de personnel sont le 2<sup>ème</sup> poste de dépenses (31,67%)** avec **33,24 M€** soit + 1,36 M€ (+ 4,26 %) comparé à 2020 (31,88 M€).

**Les intérêts de la dette (0,43 M€)** en diminution par rapport à 2020 (81 K€) représentent **0,41 %** des dépenses de fonctionnement.

**Les autres dépenses 25,67 M€ sont en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2020 (24,77 M€)** Elles représentent **24,46%** des dépenses de fonctionnement.

Elles se composent de :

∞ - contributions obligatoires pour 8,90 M€ (+ 219 770 € dont 200 000 € de contribution pour le SDIS :

Contributions	2019	2020	2021
Dotation collèges publics	766 565,01 €	773 716,00 €	770 315,00 €
Dotation collèges privés	733 816,40 €	721 336,60 €	719 507,65 €
Service d' Incendie et Secours	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	4 000 000,00 €
Compensation Région - Transports	3 165 657,19 €	3 165 657,19 €	3 165 657,19 €
Compensation Région - Déchets	15 341,00 €	15 341,00 €	15 341,00 €
Fonds de solidarité pour le Logement	170 000,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €
Université de Montpellier	40 000,00 €	40 000,00 €	65 000,00 €
<b>Total</b>	<b>8 691 379,60 €</b>	<b>8 686 050,79 €</b>	<b>8 905 820,84 €</b>

∞ - participations pour 2,459 M€ (+ 366 397 € dont 72 000 € Lozère Ingénierie, 237 382 € de dotation pour la revalorisation des rémunérations des personnels des services d'aide à domicile (avenant 43), 40 000 € groupe d'entraide Lozère)

Participations	2019	2020	2021
Ecole Départementale de Musique	588 000,00 €	750 000,00 €	700 000,00 €
Entente Interdépartementale Vallée Lot	45 000,00 €		
Entente Interdépartementale Causses Cévennes	80 000,00 €	80 000,00 €	90 000,00 €
Entente Forêt Méditerranéenne	47 197,00 €	47 669,00 €	47 669,00 €
Établissement Public Loire	1 860,00 €	1 859,00 €	1 859,00 €
SM Aménagement Gestion PNR Aubrac	79 834,00 €	79 834,00 €	79 834,00 €
SM Ligne Verte des Cévennes	2 910,00 €	3 848,20 €	7 810,15 €
SM Bassin du Lot		39 050,00 €	39 050,00 €
Lozère Ingénierie			72 000,00 €
Lozère Numérique	177 774,80 €	177 774,80 €	177 774,80 €
MDPH	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Résidence Loz d'Olt	417 608,94 €	417 608,94 €	420 531,00 €
Subvention CAMSP	88 841,16 €	89 640,73 €	90 366,82 €
Autres : Adullact, Resah	20 000,00 €	8 238,95 €	8 050,00 €
Région Occitanie / Orange : réseau collègues	77 134,00 €	87 605,53 €	70 000,00 €
Région Occitanie : site de Javols	8 713,80 €	8 374,68 €	10 316,59 €
SELO : contrainte service public Ste Lucie, Les Bouviers. Mas de la Barque	102 406,44 €	103 015,12 €	169 347,96 €
Département Gard : fonct. collègues publics	4 574,02 €	5 348,75 €	5 118,53 €

Participations contrats CAE/CIE	107 000,00 €	136 603,34 €	97 319,54 €
Comité Départemental d'accès au droit	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
ADDOC – Animation pépinière entreprises POLEN	1 925,00 €	1 925,00 €	2 310,00 €
Groupe d'entraide Mutuelle Lozère			40 000,00 €
GIP Enfance en Danger			3 164,07 €
Partenaires Pass' Jeunesse	34 815,48 €	22 765,00 €	57 655,00 €
ADMR : dotation avenant 43			158 978,00 €
Présence Rurale : dotation avenant 43			78 404,00 €
<b>Total</b>	<b>1 917 094,64 €</b>	<b>2 092 661,04 €</b>	<b>2 459 058,46 €</b>

🌀 - subventions pour 5,28 M€. Le soutien aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé représente 4,42 M€ et 0,86 M€ ont été versés aux organismes publics :

Subventions Organismes publics	2019	2020	2021
Transports : natation/TAD/TUM/scolaires	2 464 €	648 €	820 €
Crèches	70 602 €	74 016 €	80 239 €
Plan prévention déchets	19 200 €	4 267 €	
Etude transfert de compétence	7 350 €		
Etude de positionnement CC Haut Allier		48 000 €	
Offices de Tourisme	63 550 €	70 850 €	58 295 €
Aérodrome	25 386 €		38 993 €
Stations ski	222 800 €	247 700 €	10 000 €
Réserve des Bisons - étude	3 665 €		
Animations culturelles, touristiques	46 402 €	51 400 €	64 425 €
Campus connecté			19 695 €
Musée Javols	19 000 €	19 000 €	19 000 €
SM Parc Grands Causses		3 000 €	3 000 €
SDEE – Mission bois	4 864 €	9 336 €	3 500 €
Chambre Agriculture	120 000 €	120 000 €	88 600 €
Chambre de Commerce	57 852 €	60 000 €	86 580 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	60 000 €	60 000 €	28 000 €
Lozère Ingénierie	26 000 €	70 000 €	
Lozère Développement		40 000 €	40 000 €
PETR Pays Gévaudan/Sud Lozère	29 467 €	26 808 €	21 352 €

Université Perpignan	162 500 €	162 500 €	162 500 €
Université Montpellier + réseau Canopé	53 000 €	50 500 €	10 500 €
Collèges : projets établis. +produits locaux	40 312 €	32 452 €	53 686 €
Office national des Forêts		73 884 €	
ASA DFCI Pont de Montvert		40 000 €	60 000 €
Présence Rurale			2 509 €
SM Hautes Vallées Cévenoles			7 000 €
<b>Total</b>	<b>1 034 415 €</b>	<b>1 264 361 €</b>	<b>858 694 €</b>

 - achats, services extérieurs, charges diverses de gestion courante pour **9,03 M€**

Les taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement (hors provision pour imprévus) sont les suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021
Crédits ouverts K€	103 835	107 549	103 119	107 675	110 999
Crédits consommés K€	101 920	105 076	100 733	102 499	104 931
<b>Taux d'exécution</b>	<b>98,16%</b>	<b>97,70%</b>	<b>97,69%</b>	<b>95,19%</b>	<b>94,53%</b>

## Répartition par catégorie :

*Les dépenses obligatoires liées au fonctionnement du Département et aux lois de décentralisation :*

**Elles représentent 97 725 K€ soit 93 % des dépenses de la section de fonctionnement.**

Elles sont en hausse de 2 962 K€ (+ 3,12 %) par rapport à 2020.

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Action sociale	44 262	45 313	45 596
Charges de personnel	30 697	31 884	33 247
Transports	376	383	384
Routes	3 721	3 106	3 976
TIC – Téléphonie	25	15	20
SDIS	3 800	3 800	4 000
Affaires financières	5 975	5 704	5 773
Dotations Collèges	1 500	1 495	1 490
Moyens généraux	1 052	1 083	1 080
Service informatique	699	776	792
Bâtiments	942	1 023	1 092
Médiathèque	80	112	110
Marchés	63	38	150
Archives	27	31	15
<b>TOTAL</b>	<b>93 219</b>	<b>94 763</b>	<b>97 725</b>

*Les dépenses choisies par le Département à la suite de décisions prises en assemblées :*

**Elles représentent 7 206 K€ soit 7% des dépenses de la section de fonctionnement.**

Elles sont en baisse de 530 K€ -6,85 % par rapport à 2020.

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Solidarité Territoriale	5 750	6 241	5 611
TIC – Numérique	279	180	177
Finances, Cabinet, Communication, Polen	1 485	1 315	1 418
<b>TOTAL</b>	<b>7 514</b>	<b>7 736</b>	<b>7 206</b>

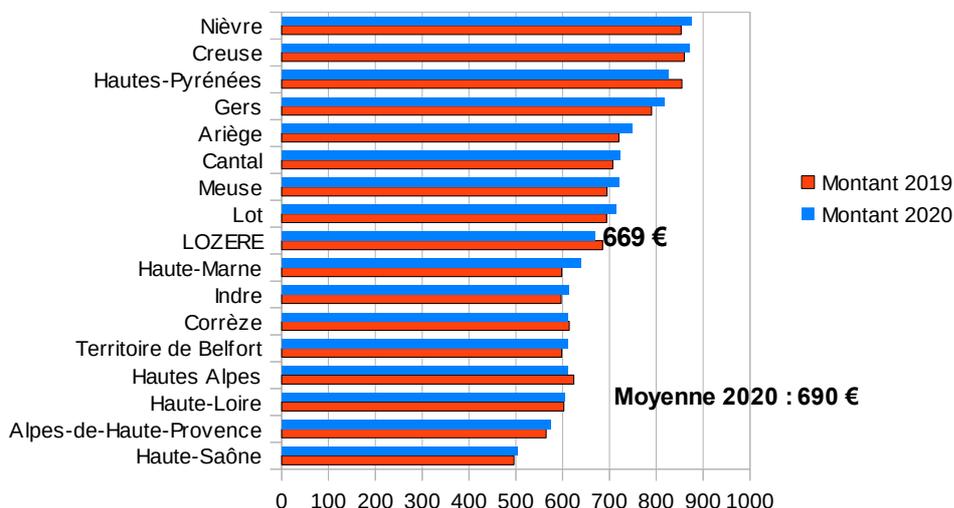
## Répartition par fonction :

### Fonctions Action sociale et Prévention médico-sociale

Les dépenses d'aide sociale et Prévention médico-sociale (charges de personnels incluses) 55,164 M€ + Fonds COVID 0,214 M€ s'élèvent à **55,38 M€** soit + 1,13 M€ par rapport à 2020 (+2,08 %) et représentent 53 % des dépenses de fonctionnement.

En 2021, le Département a consacré 724€/habitant aux dépenses obligatoires d'aide sociale (669 € en 2020 contre 690 € en moyenne 2020 des départements de – de 250 000 habitants).

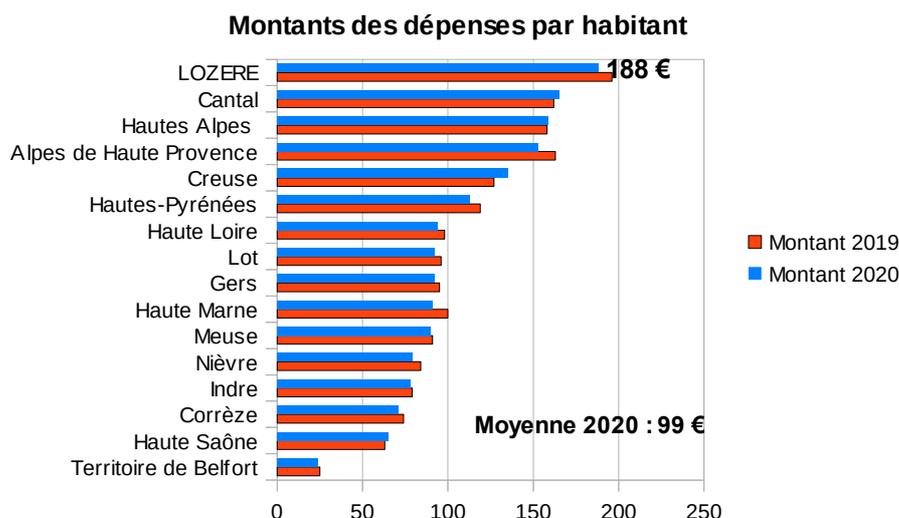
**Montants des dépenses par habitant  
 - AIDE SOCIALE (fonctions 4 et 5)**



## Fonction Réseaux et Infrastructures

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 15,83 M€, en hausse de + 7,6 % et représentent 15 % des dépenses de fonctionnement.

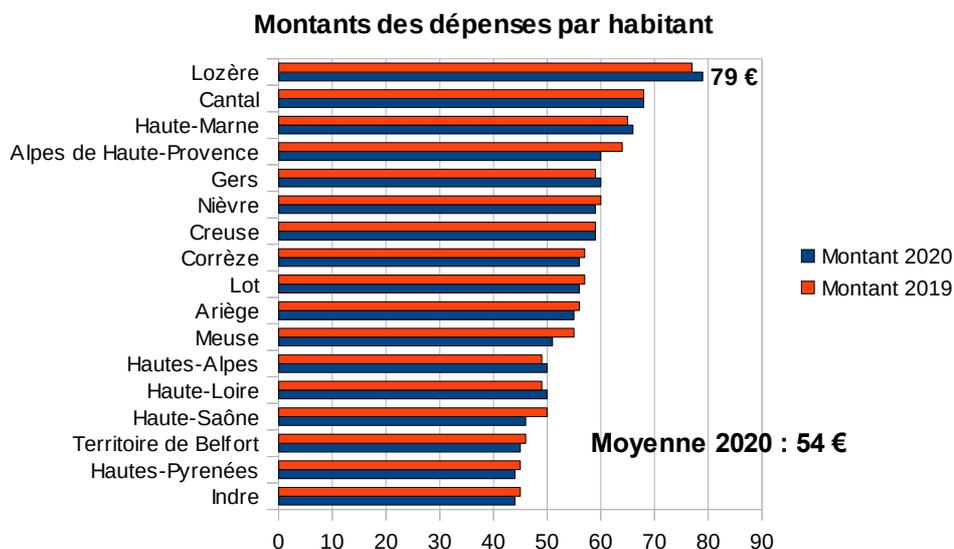
En 2021 le Département a consacré 207 €/habitant pour les réseaux et infrastructures (188 € en 2020 contre 99 € en moyenne 2020 des départements de – de 250 000 habitants).



## Fonction Enseignement

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 6,42 M€, en hausse de + 2,54 % et représentent 6 % des dépenses de fonctionnement.

En 2021, le Département a consacré 84 €/habitant pour l'enseignement (79 € en 2020 contre 54 € en moyenne 2020 des départements de – de 250 000 habitants).

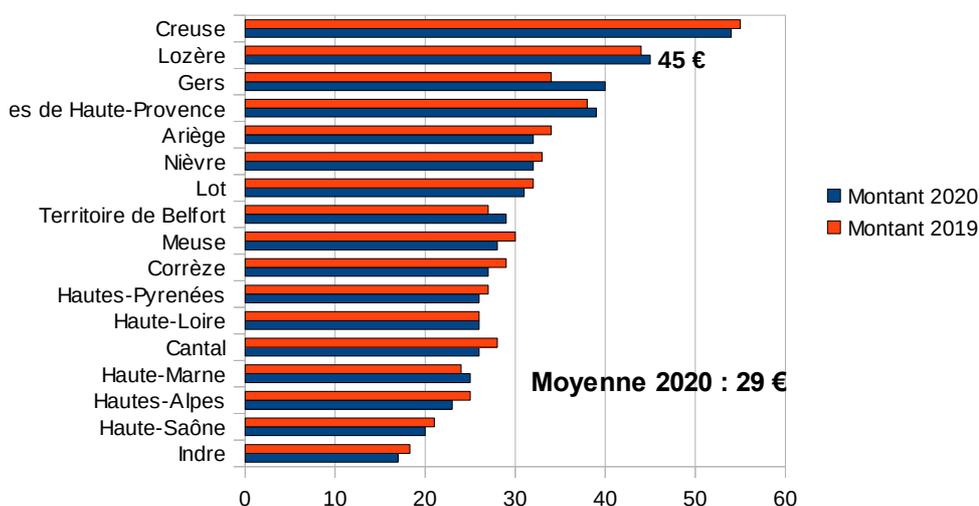


## Fonction Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 3,7 M€, en hausse de + 6,4 % et représentent 3,5 % des dépenses de fonctionnement.

En 2021, le Département a consacré 48 €/habitant pour la culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs (45 € en 2020 contre 29 € en moyenne 2019 des départements de – de 250 000 habitants).

**Montants des dépenses par habitant**  
 - Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs -

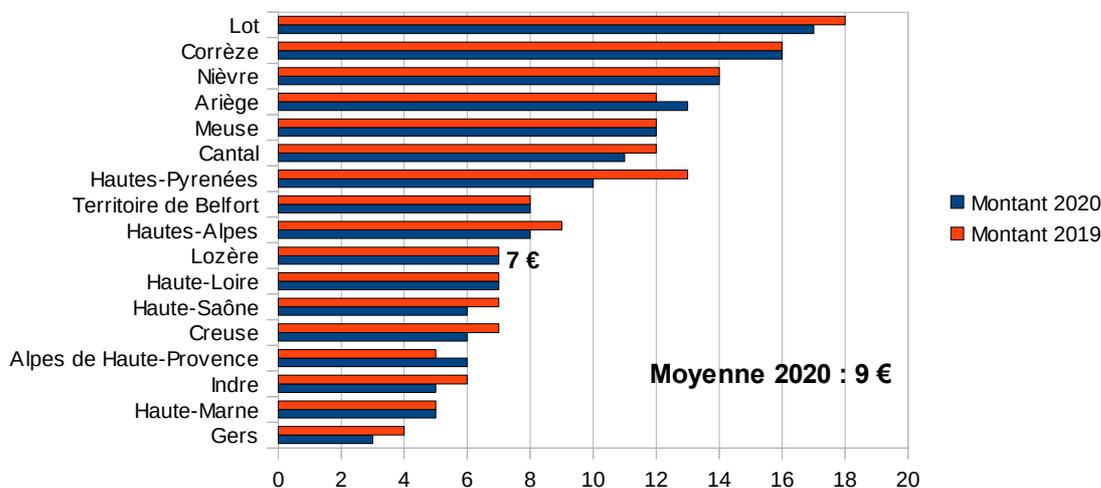


## Fonction Aménagement et environnement

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 0,602 M€, en baisse de – 12,51 %.

En 2021, le Département a consacré 8€/habitant pour l'aménagement et l'environnement (7€ en 2020 contre 9 € en moyenne 2020 des départements de – de 250 000 habitants).

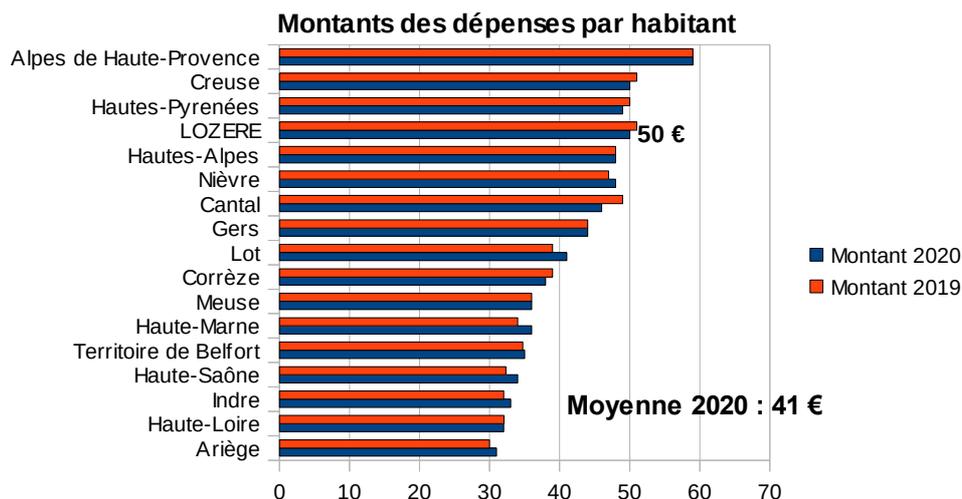
**Montants des dépenses par habitant**



## Fonction Sécurité (dont le SDIS)

Les dépenses s'élèvent à 4,08 M€, en hausse de 5,37 % et représentent près de 4 % des dépenses de fonctionnement.

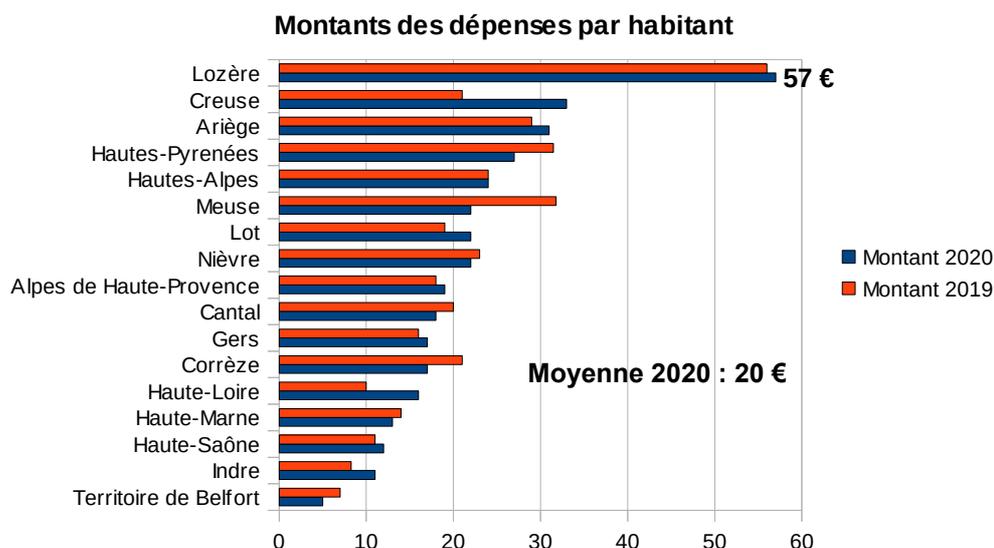
En 2021, le Département a consacré 51 €/habitant pour la Sécurité (50 € en 2020 contre 41 € en moyenne 2020 des départements de – de 250 000 habitants).



## Fonction Développement

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 4,54 M€, en baisse de – 5,84 % et représentent 4 % des dépenses de fonctionnement.

En 2021, le Département a consacré 59€/habitant pour le Développement (57 € en 2020 contre 20 € en moyenne 2020 des départements de – de 250 000 habitants).



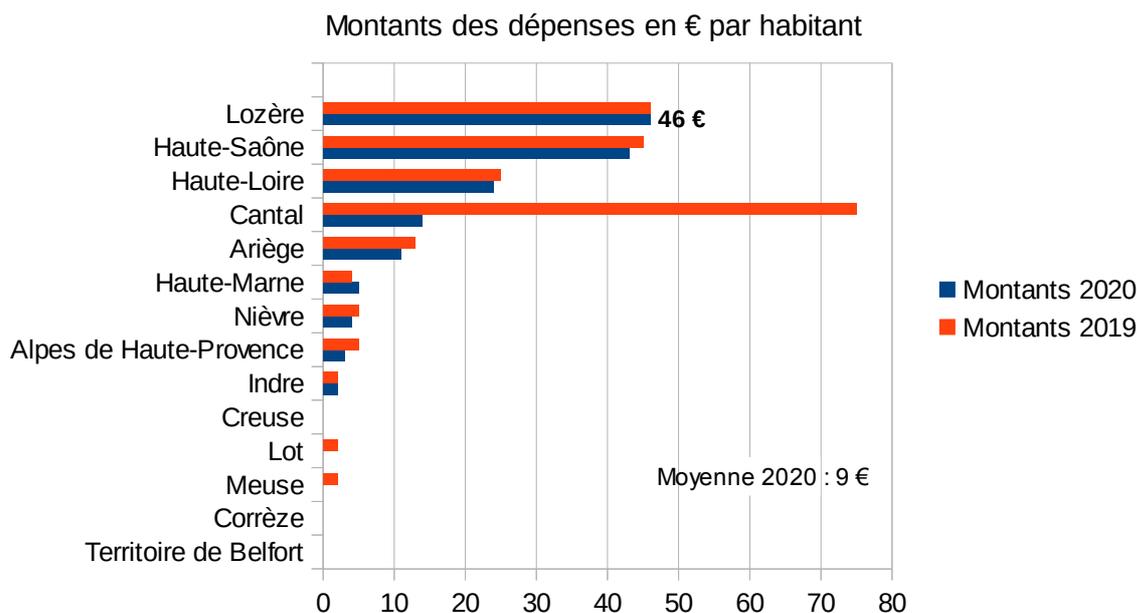
## Fonction Transports

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 3,58 M€ et représentent 3 % des dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de la loi NOTRE, la compétence Transports (scolaires, lignes régulières et touristiques) a été transférée en 2017 à la Région Occitanie. Pour les années 2017 et 2018 elle en a délégué la gestion au Département moyennant une recette compensatoire de 5,094 M€.

A compter de 2019, les dépenses Transports (hors personnes handicapées) sont supportées par la Région, le Département versant la compensation CLERCT de 3,166 M€.

En 2021 la contribution CLERCT (3,16 M€) représente un coût de 41 €/habitant et le transport des personnes handicapées (0,39 M€) 5 €/habitant, pour une moyenne 2020 de 9 € pour les départements de la même strate.



## LES SUBVENTIONS PLAN D'ÉQUIPEMENT DÉPARTEMENTAL (PED)

En 2021, les crédits PED ont permis d'apporter une aide au fonctionnement des associations (851 dossiers) pour un montant total de **766 245 €**.

Ils se répartissent de la manière suivante :

- ∞ - Sécurité (Amicales et Union Départementale des Sapeurs pompiers) : 7 800 €
- ∞ - Enseignement : 98 298 €
- ∞ - Action sociale : 92 594 €
- ∞ - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 390 354 €
- ∞ - Aménagement et environnement : 21 730 €
- ∞ - Développement : 155 469 €

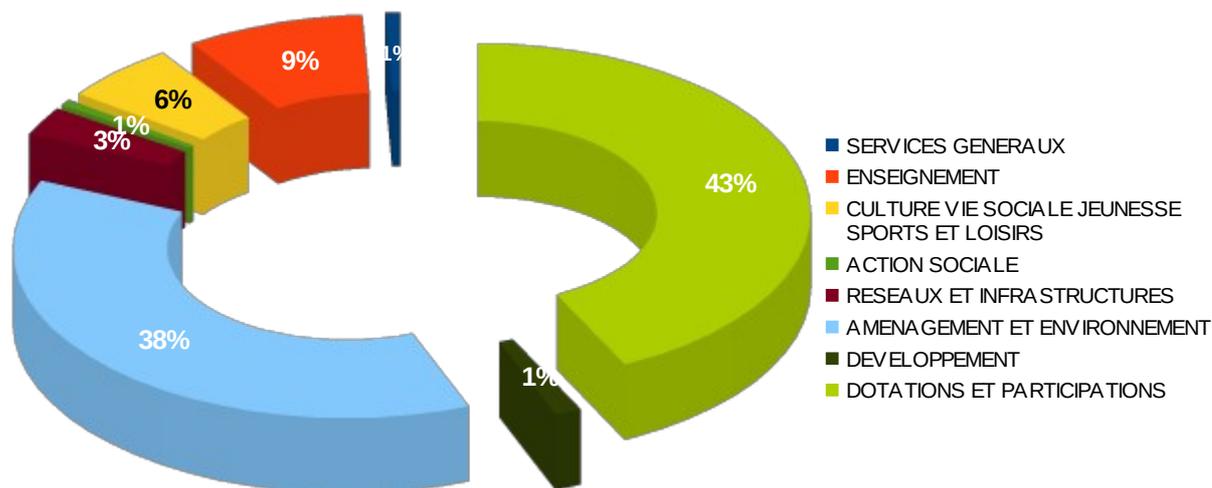
# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement 2021 s'élèvent à **9 647 708 €** soit supérieures de 821 631 € par rapport à 2020 (8 826 077 €).

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021
SERVICES GENERAUX (Cyber Sécurité/DSID réseau chaleur/CDC rénov énergétique)	150 000,00	61 334,00	71 692,00
ENSEIGNEMENT (DDEC)	1 009 761,69	834 974,00	834 974,00
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (DSID Maison Sports)	14 167,00	9 800,00	539 686,84
ACTION SOCIALE (remb. avance Auroux)		90 000,00	60 000,00
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (DSID CT Ste Croix VF)	1 150 734,35	372 596,05	268 324,12
AMENAGEMENT / ENVIRONNEMENT (péréquation DSID)	5 039 747,05	3 695 090,00	3 630 248,00
DEVELOPPEMENT (Remb. Avances Javols, fromagerie / immobilier ent. / tourisme)	1 026 408,49	60 319,60	126 746,73
DOTATIONS / PARTICIPATIONS (FCTVA, amendes radars, aménagements fonciers)	4 014 024,06	3 701 963,00	4 116 035,56
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>12 404 842,64</b>	<b>8 826 076,65</b>	<b>9 647 707,25</b>
EMPRUNTS	3 000 000,00	2 500 000,00	3 000 000,00
<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>	<b>15 404 842,64</b>	<b>11 326 076,65</b>	<b>12 647 707,25</b>

## - Répartition des recettes réelles d'investissement 2021

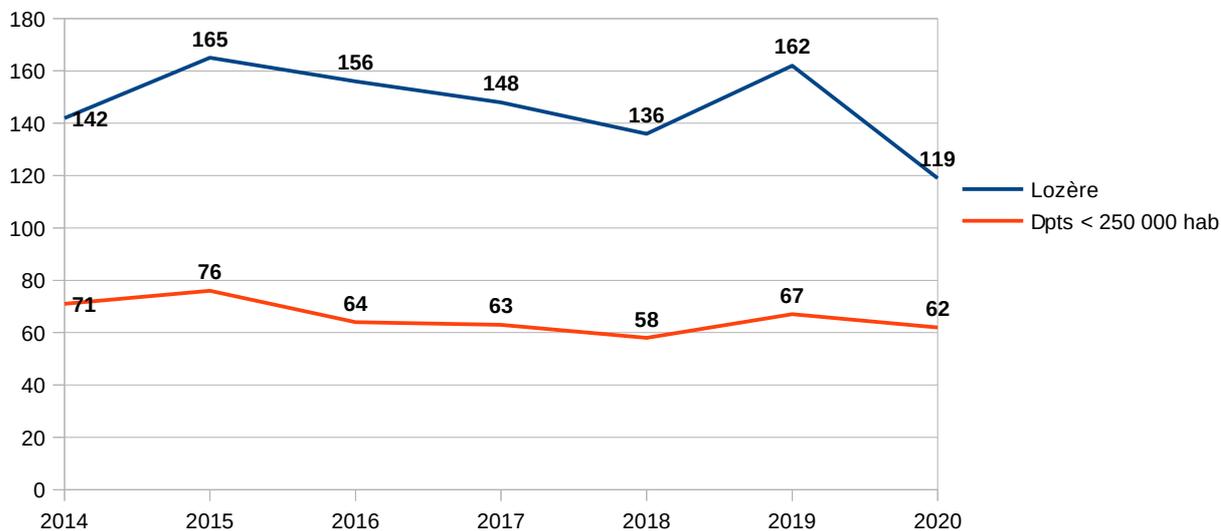


Le taux de recouvrement 2021 des recettes réelles d'investissement progresse par rapport à 2020.

(En K€)	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes budgétées</b>	10 733	12 400	10 839	10 866
<b>Recettes recouvrées</b>	10 411	12 404	8 826	9 648
<b>Taux de recouvrement</b>	<b>97%</b>	<b>100%</b>	<b>81%</b>	<b>89%</b>

En 2021, les recettes d'investissement hors emprunts et excédent de fonctionnement, représentent un montant de **126 €** par habitant pour une moyenne 2020 des départements métropolitains de la même strate de **62 €** par habitant.

## Evolution des recettes réelles d'investissement en €/hab - hors emprunts et excédent de fonctionnement -



Les recettes réelles d'investissement se déclinent en 6 groupes :

Catégories		Montant K€	Proportion
<b>A</b>	Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et les amendes des radars automatiques,	1 206	12 %
<b>B</b>	Dotation de soutien à l'investissement des départements – DSID (part péréquation et part projets)	4 447	46 %
<b>C</b>	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A)	3 717	39 %
<b>D</b>	Subventions et participations	175	2 %
<b>E</b>	Autres recettes	103	1 %
<b>Total Recettes réelles</b>		<b>9 648</b>	<b>100 %</b>
<b>F</b>	Emprunts	3 000	
<b>Total</b>		<b>12 648</b>	

## La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques

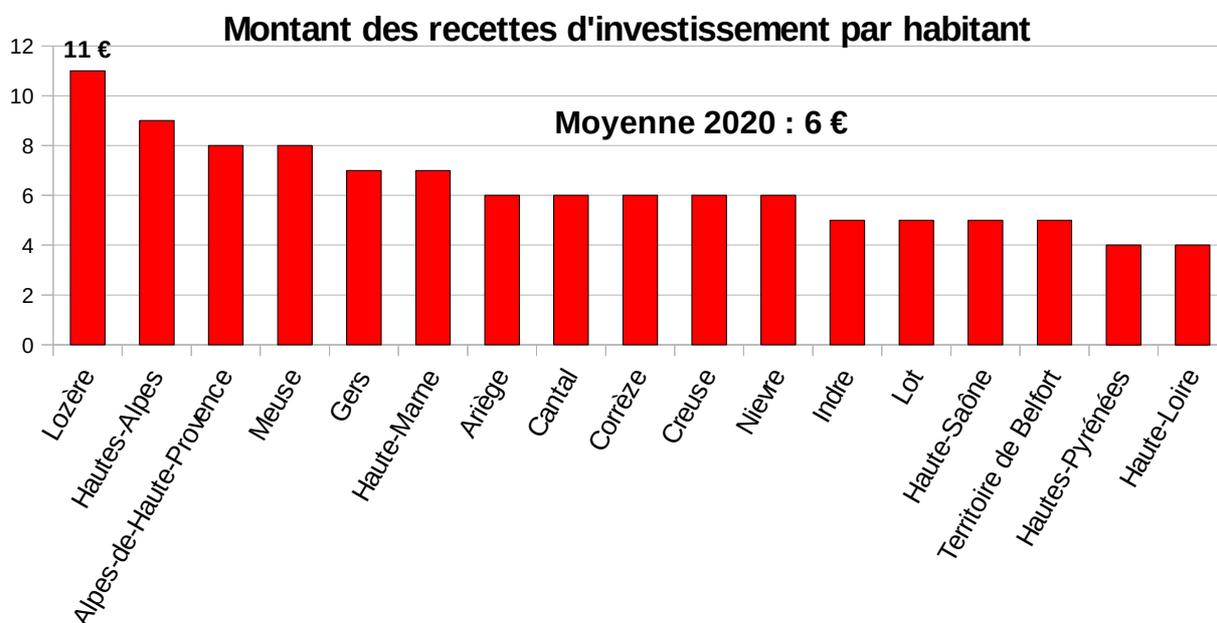
Ces recettes d'un montant de 1 206 K€ représentent 12 % des recettes réelles d'investissement.

1 -

### 2 - La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C)

Le montant de la DDEC est figé depuis 2009 à 834 974 €.

Le montant de la DDEC représente en 2021, comme en 2020, une recette de 11 € par habitant, la moyenne 2020 pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 6 €.



### 3 - Les amendes de radars automatiques

L'article 40 de la LFI 2008 a réservé aux départements une part du produit des amendes dressées par voie de radars automatiques afin de financer des opérations contribuant à la sécurisation de leur réseau routier.

Une valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements est définie par le comité des finances locales (CFL) et est appliquée au nombre de kilomètres de voirie appartenant à chaque département pour déterminer le montant des attributions à verser.

La dotation perçue en 2021 est de **370 779 €**, montant similaire à 2020 ( 372 720 €). La crise sanitaire COVID 19 n'a pas impacté le produit qui reste globalement stable sur la période.

## La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (D.S.I.D.)

La dotation globale d'équipement (DGE) instituée en 1983 pour soutenir l'effort d'investissement des départements en matière d'équipement rural (aménagements agricoles, hydrauliques et fonciers, tourisme vert, habitat des exploitants et retraités agricole, infrastructures eau, assainissement, énergie électrique) a été remplacée depuis la loi de Finances 2019 par la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID).

La DSID est composée de 2 parts :

### La part péréquation

Cette part « Péréquation » pour "insuffisance de potentiel fiscal" (23 % de l'enveloppe globale) libre d'emploi, est attribuée aux départements, à la métropole de Lyon, à la collectivité de Corse et aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique, sous réserve que leur potentiel fiscal par habitant ne soit pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des départements et que leur potentiel fiscal par kilomètre carré ne soit pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par kilomètre carré de l'ensemble des départements.

L'attribution au titre de cette part ne peut être inférieure à 70 % ou supérieure au double de la moyenne des fractions attribuées à la collectivité au cours des trois derniers exercices au titre de la DGE.

Deuxième recette d'investissement après le FCTVA, elle représente 38% des recettes réelles d'investissement pour un montant de **3 630 248 €** en 2021, produit en diminution de 25 708 € par rapport à 2020.

CA 2019	CA 2020	CA 2021
4 453 559 €	3 655 956 €	3 630 248 €

### La part projets

**A hauteur de 77 % de l'enveloppe globale** elle est destinée à soutenir les projets locaux prioritaires.

Répartie par le Préfet de Région, l'enveloppe est déterminée pour :

40 % en fonction de la population des communes situées dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants ou n'appartenant pas à une unité urbaine.

35 % en fonction de la longueur de voirie classée dans le domaine public départemental, la longueur de voirie située en zone de montagne étant affectée d'un coefficient multiplicateur de 2.

25 % en fonction du nombre d'enfants de 11 à 15 ans domiciliés dans les communes de la région.

L'enveloppe régionale est au minimum de 1,5 M€ et au maximum de 20 M€.

Les catégories d'investissement retenues sont les suivantes :

- les opérations de voirie consécutives à des catastrophes naturelles, ou autres incidents ;

- la création de voiries de raccordement ou de contournement ;
- la création ou la réhabilitation de collèges ;
- les voies vertes et vélo-routes dès lors que celles-ci ne sont pas ou pas assez financées par ailleurs,
- par exception, et au cas par cas, tout autre projet structurant entrant dans la compétence du département.

Au regard des subventions notifiées, **816 720,32 €** de dotation (DSID ou DSIL dans le cadre du plan France Relance après la crise sanitaire COVID) sont rentrés sur l'exercice 2021

Année	Dossiers	Versement 2021
2020	Construction CT Ste Croix Vallée Française	256 341,48 €
2021	Aménagement Maison des Sports	538 686,84 €
	Raccordement réseau chaleur bâtiment Selo/ML	21 692,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>816 720,32 €</b>

Par ailleurs, 906 250 € de dotation 2019 ont été accordés à la SELO pour la modernisation de la station thermale de Bagnols les Bains.

## Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.)

Le fonds de compensation de la TVA est une dotation de l'État qui assure aux collectivités, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. Le taux applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est de **16,404 %**.

Le FCTVA représente 39 % des recettes réelles d'investissement avec un montant de **3 716 802 €** en 2021 (3 329 243 € en 2020).

Calculé sur les investissements directs éligibles année n-1 (22,66 M€), le FCTVA 2021 augmente de + 387 559 € rapport au montant perçu en 2020.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Assiette - année n-1	13 220 501 €	17 827 708 €	17 433 505 €	20 295 312 €	22 657 900 €
Montant	2 168 691 €	2 924 457 €	2 859 792 €	3 329 243 €	3 716 802 €
Evolution n / n-1	-24,12%	34,85%	-2,21%	16,42%	11,64%

## Les subventions et participations

Elles s'élèvent à **174 830 €** et représentent 2% des recettes réelles d'investissement.

Elles concernent les subventions et participations de l'État, des Communautés de Communes, Communes et établissements publics dont la répartition s'établit ainsi qu'il suit :

	2017	2018	2019	2020	2021
Etat	261 760 €	948 400 €	1 065 302 €	71 134 €	40 000 €
Région	674 353 €	810 198 €	421 138 €	354 031 €	
Département	21 367 €	297 386 €	19 798 €		
Communes Cté de Cnes	110 324 €	13 720 €	18 242 €	47 622 €	124 830 €
Autres	234 838 €	8 380 €	1 150 000 €		10 000 €
Europe	394 348 €		159 548 €	39 134 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 696 990 €</b>	<b>2 078 083 €</b>	<b>2 834 028 €</b>	<b>511 921 €</b>	<b>174 830 €</b>

Au titre des programmes routiers les financements Région sollicités (426 K€) ont été reportés sur l'exercice 2022.

Les subventions et participations 2021 sont détaillées ci-dessous :

Organismes	Objet	Montants
<b>ETAT</b>	Subvention France Relance - Cyber Sécurité - Acompte 1	40 000,00 €
<b>COMMUNAUTES DE COMMUNES</b>	Immobilier touristique - participation 50 %	21 433,18 €
	Immobilier entreprises – participation 50 %	101 396,90 €
<b>Cne Malzieu Forain</b>	Participation achat/démolition d'un bâtiment RD 14	2 000,00 €
<b>Caisse des Dépôts et Consignations</b>	Subvention Etude programme de rénovation énergétique des bâtiments départementaux - Acompte 1	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>174 830,08 €</b>

## Les autres recettes

2017	2018	2019	2020	2021
1 087 345 €	279 425 €	806 549 €	121 263 €	103 354 €

D'un montant de **103 354,15 €** elles concernent pour :

- ✔ - 63 916,65 € le remboursement des avances accordées :
  - Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Javols : 2 500 € (avant dernière échéance)
  - Fromagerie des Cévennes : 1 416,56 € (solde)
  - Association Saint Nicolas pour l'établissement d' Auroux : 60 000 € (solde)
- ✔ - 9 982,94 € de trop perçu sur marchés de travaux suite à une révision négative des prix
- ✔ - 28 454,56 € au titre des écritures des aménagements fonciers 2020
- ✔ - 1 000 € de caution récupérée auprès de la CCI Lozère au terme de la location de ses locaux pour la durée des travaux d'aménagement de la Maison Départementale des Sports.

## Les emprunts

3 000 000 € de recettes d'emprunt ont été réalisées sur l'exercice 2021.

Il s'agit de l'emprunt Société Générale souscrit en Mai 2020 et arrivé au terme de phase de mobilisation au 30 décembre 2021.

## ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement représentent **39,99 M€**.

Elles augmentent de + 9,05 % (+3,319 M€) par rapport à 2020 (36,673 M€),

Elles intègrent une hausse de + 0,8 M€ d'équipements non départementaux et de + 2,5 M€ pour les équipements départementaux.

Le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement atteint 89,7 % en 2021.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Credits ouverts K€	39 778	40 550	35 901	45 189	42 113	44 584
Crédits consommés K€	34 236	36 584	33 669	41 970	36 673	39 992

Au 31/12/21, le Conseil départemental disposait d'un stock d'autorisations de programmes (AP) de 65 991 K€ pour les années 2022 et suivantes.

**34 928 K€ de crédits de paiement sur AP ont été consommés en 2021 sur un total de crédits de paiement 2021 (BP et DM) de 38 366 K€, d'où un ratio de capacité de couverture des AP de 1,89 années.**

**Ce ratio est bien inférieur à la durée de vie moyenne des AP qui est de 3 ans.**

Le montant des dépenses réelles d'investissement 2021 se répartit comme suit :

## Par Directions :

	CA 2020	Crédits 2021	CA 2021	Taux d'exécution
Infrastructures Départementales – Routes	14 763 912	16 200 000	16 097 929	99,37%
Solidarité Territoriale – DIAD	7 796 467	10 667 957	8 938 745	83,79%
DRHAF – Affaires Financières et Assemblées	4 861 496	5836351	4 871 340	100,00%
DAJCL – Bâtiments	5 768 651	7 519 155	6 543 447	87,02%
Solidarité Sociale	237 167	856 086	519 875	60,73%
DAJCL – Information et Télécommunications	1 006 775	1 355 048	1 099 421	81,14%
SDIS	600 000	600 000	600 000	100,00%
Solidarité Territoriale – DDEC	368 465	376 188	364 806	96,97%
DMNT – Techno. Information et Communication	949 620	600 000	469 338	78,22%
Archives	62 290	63 948	63 023	98,55%
Solidarité Territoriale – Médiathèque	140 641	141 272	140 507	99,46%
DAJCL – Marchés publics	43 739	86 261	56 694	65,72%
DAJCL – Achats et Moyens	72 327	125 000	105 420	84,34%
MONT LOZERE		106 782	106 782	100,00%
POLEN	1 865	50 000	14 710	29,42%
<b>TOTAL €</b>	<b>36 673 415</b>	<b>44 584 048</b>	<b>39 992 037</b>	<b>89,70%</b>

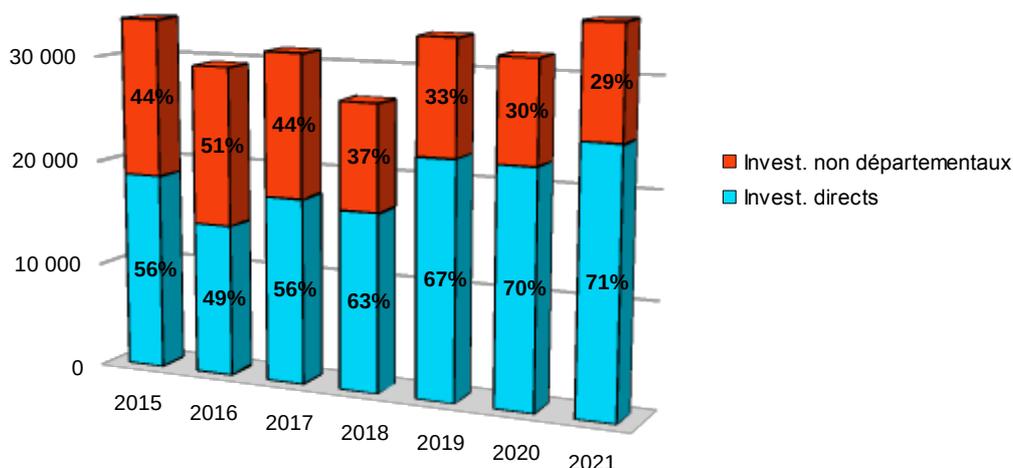
Ces dépenses sont détaillées dans la partie « DEPENSES PAR DIRECTIONS »

## Par type d'investissement :

	2020	2021	Evolution
<b>Équipements départementaux</b>	<b>22 117</b>	<b>24 630</b>	<b>11,36%</b>
- Routes	14 764	16 098	9,04%
- Bâtiments	5 770	6 543	13,40%
- Solidarité territoriale	460	713	55,00%
- Informatique, moyens généraux, autres	1 123	1 276	13,62%
<b>Équipements non départementaux</b>	<b>9 480</b>	<b>10 298</b>	<b>8,63%</b>
- Ingénierie, attractivité, développement	8 344	8 895	6,60%
- Solidarité sociale	237	520	119,41%
- Enseignement, sport et culture	299	283	-5,35%
- SDIS	600	600	0,00%
<b>Opérations non ventilées</b>	<b>5 076</b>	<b>5 064</b>	<b>-0,24%</b>
- Capital emprunts	4 861	4 971	2,26%
- Autres participations	187		
- Aménagements fonciers (subventions)	28	93	232,14%
<b>TOTAL K€</b>	<b>36 673</b>	<b>39 992</b>	<b>9,05%</b>

En 2021, les investissements directs représentent 70,5 % de la section d'investissement (dépenses réelles) et 29,5 % pour les investissements non départementaux (aides au territoire).

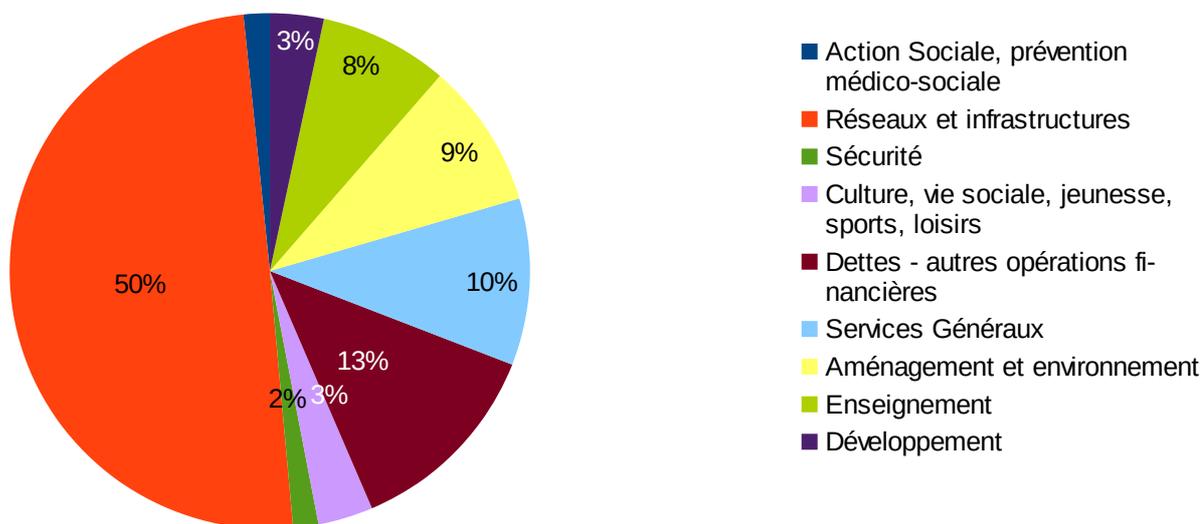
Evolution des dépenses réelles d'investissement K€



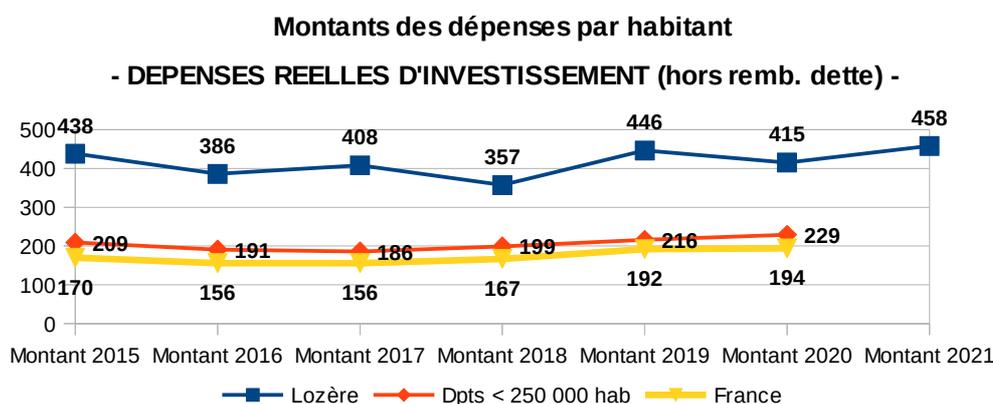
## Par fonctions :

	2020	2021
Réseaux et infrastructures	18 427 921	19 917 724
Dettes - autres opérations financières	5 076 451	5 063 598
Enseignement	4 699 864	3 205 229
Aménagement et environnement	3 119 166	3 639 995
Services généraux	2 460 180	4 179 515
Développement	1 256 831	1 334 917
Action sociale – Prévention médico-sociale	247 372	652 813
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisi	783 182	1 371 404
Sécurité	602 449	626 842
<b>TOTAL €</b>	<b>36 673 416</b>	<b>39 992 037</b>

Répartition par fonction en %



Les dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette, représentent 458 € par habitant (population 2021 : 76 520 hab.).



## Fonction Services généraux

Les montants consacrés aux services généraux sont en hausse de 69,89 %, soit + 1 719 K€. Ils représentent 10,45 % des dépenses d'investissement et concernent principalement :

- les dépenses sur les bâtiments administratifs (Maison des Sports, ancien tribunal de Marvejols, ancien casino de Bagnols les Bains et bâtiment SELO) : + 1 537 K€.
- les subventions aux communes et structures intercommunales : + 129 K€ (27 %) ;
- les dépenses de matériel informatique (remplacement des solutions de téléphonie fixe et de sauvegarde des données) : + 94 K€ ;
- la dépense Collections et œuvres d'art concerne l'achat aux enchères, le transport depuis La Belgique et l'expertise en vue de sa restauration de la diligence Mende/Bagnols Les Bains : + 34 K€.

	2019	2020	2021
Bâtiments	1 075 103	983 990	2 520 680
Concessions-droits-licences-frais d'études et d'insertion	370 308	386 539	402 748
Matériel informatique	362 436	446 590	540 814
Matériel, outillage et mobilier du bureau	82 927	54 514	76 231
Collections et œuvres d'art			24 030
Subventions	632 991	588 547	615 012
<b>TOTAL €</b>	<b>2 523 765</b>	<b>2 460 180</b>	<b>4 179 515</b>

## Fonction Réseaux et infrastructures

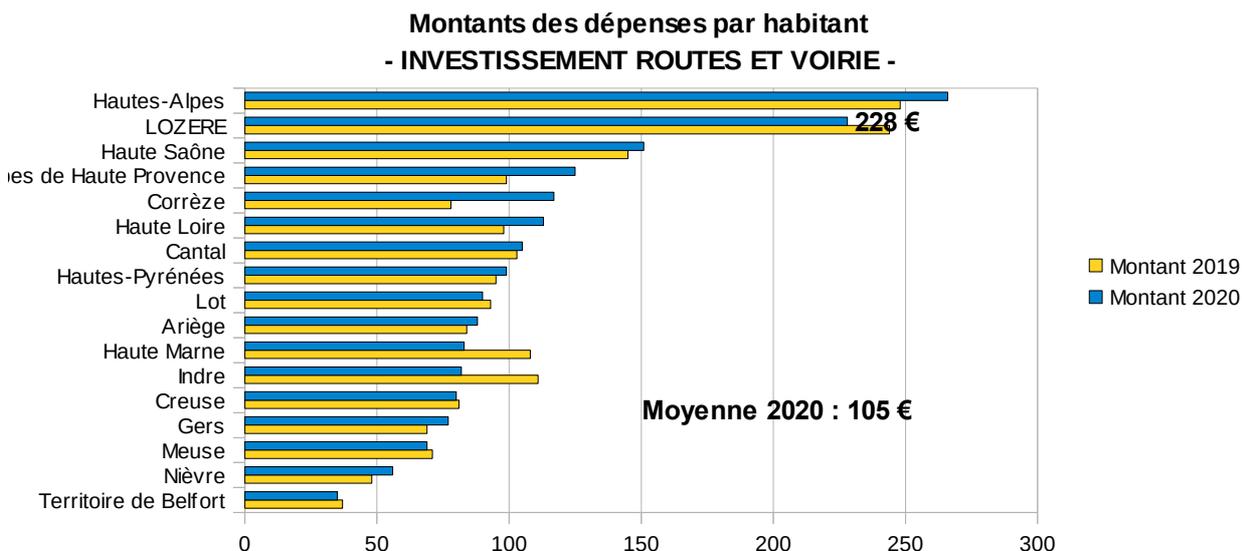
Près de 50 % des dépenses réelles d'investissement du Département ont été consacrées aux réseaux et infrastructures, dont 87 % de dépenses directes qui correspondent à des acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs et grosses réparations.

	2019	2020	2021
<b>Routes et voirie</b>	<b>18 662 966</b>	<b>17 478 301</b>	<b>19 448 386</b>
- Réseau routier départemental	14 247 459	15 035 645	16 700 164
- Viabilité hivernale – matériel	933 000	239 604	668 088
- Autres réseaux de voirie	3 482 507	2 203 052	2 080 134
<b>Autres réseaux</b>	<b>631 670</b>	<b>949 620</b>	<b>469 338</b>
<b>TOTAL €</b>	<b>19 294 636</b>	<b>18 427 921</b>	<b>19 917 724</b>

En 2021, les investissements réalisés sur le réseau routier départemental (16 700 K€) représentent 83,85 % du budget global consacré aux réseaux et infrastructures et sont en progression de + 1 665 K€ par rapport à 2020 (+ 2 832 € pour les travaux de voirie, - 1 249 € pour le matériel, outillage et matériel de transport, + 82 K€ pour l'acquisition du centre technique de Chanac).

Les investissements en matériel de viabilité hivernale augmentent de + 428 K€, un véhicule de déneigement a été acquis en 2020, trois en 2021.

2 549 K€ de subventions d'équipement (autres réseaux de voirie et autres réseaux), soit 12,8 % des dépenses globales réseaux et infrastructures, ont été versées aux organismes publics, dont 1 845 K€ aux communes et structures intercommunales (+ 569 K€ par rapport à 2020), 182 K€ à la DREAL pour la rocade ouest de Mende (- 549 K€ par rapport à 2020), 53 K€ au SDEE pour le programme d'enfouissement des réseaux (- 143 K€ par rapport à 2020) et 469 K€ de contribution à l'investissement au Syndicat Mixte Lozère Numérique (- 481 K€ par rapport à 2020).



**En 2021 le Département a consacré 254 €/habitant pour les routes et réseaux de voirie (228 € en 2020 contre 105 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).**

## Fonction Aménagement et environnement

Les montants consacrés à l'aménagement et l'environnement représentent 9,10 % des dépenses d'investissement et sont en hausse de + 521 K€.

	2019	2020	2021
Logement	122 905	198 212	135 537
Traitement des déchets	123 058	56 747	6 805
Actions en faveur du milieu naturel	98 738	90 691	139 133
Aménagement et développement rural	3 207 297	2 773 517	3 358 520
<b>TOTAL €</b>	<b>3 551 998</b>	<b>3 119 167</b>	<b>3 639 995</b>

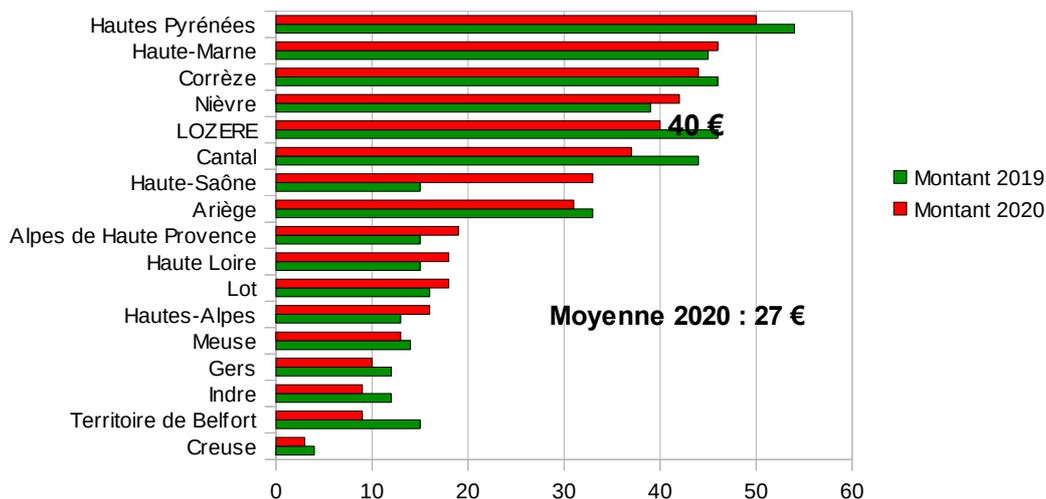
Plus de 92 % de ces dépenses concernent le développement rural.

3 630 K€, soit près de la totalité des crédits alloués à l'aménagement et l'environnement, sont versés sous forme de subventions d'équipement, dont 98,46 %, (3 575 K€), pour les communes et structures intercommunales.

**En 2021, le Département a consacré plus de 47 €/habitant pour l'aménagement et l'environnement (40 € en 2020 contre 27 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).**

### Montants des dépenses par habitant

#### - INVESTISSEMENT AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT -



## Fonction Enseignement

Les dépenses d'investissement liées à l'enseignement représentent 8 % des dépenses d'investissement et se situent en 2021 à 3 205 K€, en baisse de - 31,80 % par rapport à 2020.

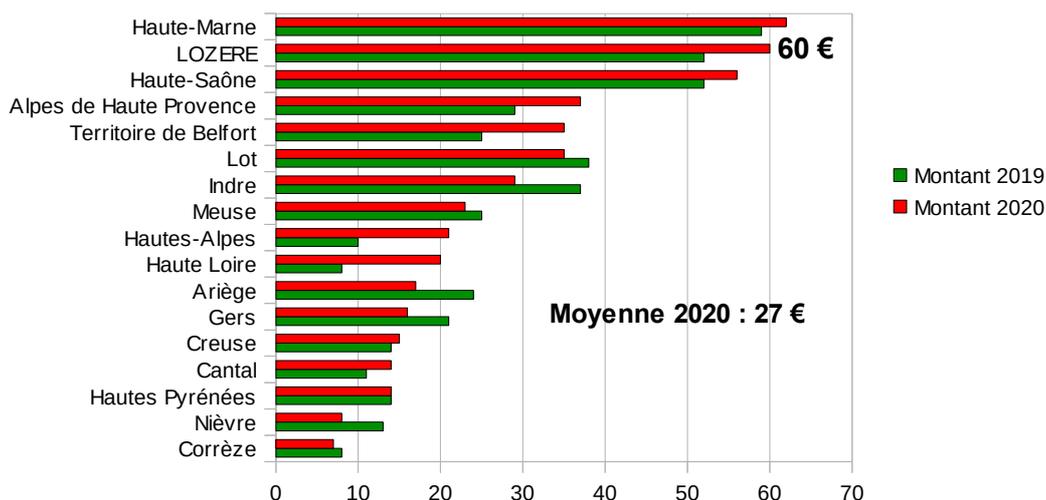
95,84 % de ces investissements concernent les collèges pour 3 072 K€, en diminution de - 1 553 K€ par rapport à 2020 avec la finalisation de chantiers ADAP. Les travaux s'élèvent à 2 643 K€, principalement dans les collèges de Meyrueis, Ste Enemie, Le Bleygard et Marvejols.

	2019	2020	2021
Enseignement 1er degré	73 303	51 250	109 306
Collèges	4 001 574	4 624 397	3 071 830
Enseignement supérieur (IUFM)	12 880	14 347	24 093
Autres	9 060	9 870	0
<b>TOTAL €</b>	<b>4 096 817</b>	<b>4 699 864</b>	<b>3 205 229</b>

En 2021, le Département a consacré plus de 41 €/habitant d'investissement dans ses collèges (60 € en 2020 contre 27 € en moyenne des départements de - de 250 000 habitants).

### Montants des dépenses par habitant

#### - INVESTISSEMENT COLLEGES -



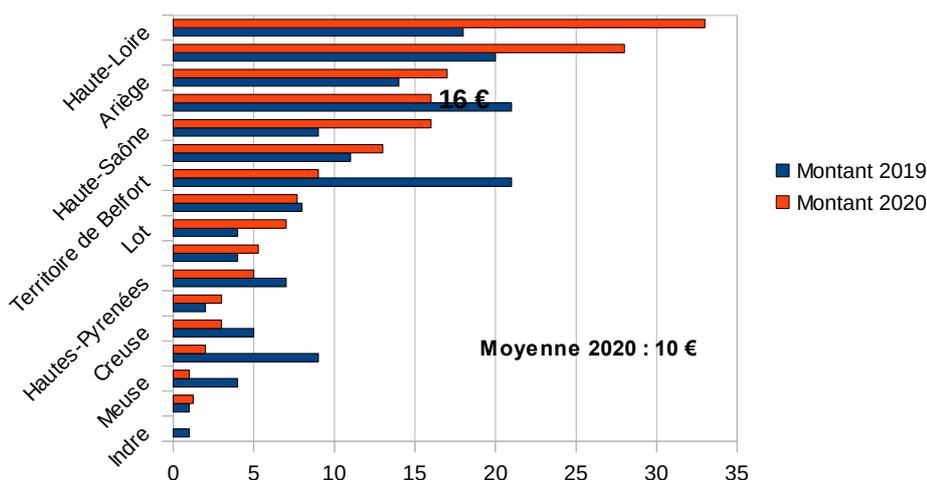
## Fonction Développement Local

Les montants de cette fonction s'établissent à 1 335 K€, soit une hausse de 78 K€ par rapport à 2020 avec des évolutions variables :

- Le développement touristique est en baisse de – 504 K€. L'exercice 2020 a notamment porté les dépenses des projets : Parc à loups Ste Lucie (410 K€), achat du bâtiment de l'ancien casino de Bagnols les Bains (153 K€), Centre de vacances de St Rome de Dolan (103 K€). En 2021, les principales dépenses concernent la fin des travaux au Parc à loups (187 K€), le pôle pleine nature Mont Lozère (47 K€). A noter qu'en 2019, ce poste a intégré l'entrée à l'inventaire du fonds de commerce de la maison de la Lozère à Montpellier pour 1 M€.
- Le poste Agriculture et Pêche augmente de + 34 K€ avec le subventionnement de la remise en culture des terres agricoles de Chapieu (Causse de Mende) pour 40 K€.
- Le poste Industrie, commerce et artisanat évolue de + 556 K€ avec les subventions pour l'aménagement de la voie verte en Cévennes (523 K€).

	2019	2020	2021
Services communs	96 234 €	78 969 €	95 936 €
Agriculture et pêche	18 627 €	29 468 €	63 735 €
Industrie, Commerce et Artisanat	201 117 €	259 099 €	814 623 €
Développement touristique	1 234 743 €	863 508 €	359 519 €
Maintien et développement des services publics	17 481 €	25 787 €	1 104 €
<b>TOTAL €</b>	<b>1 568 202 €</b>	<b>1 256 831 €</b>	<b>1 334 917 €</b>

Montants des dépenses par habitant  
 -DEVELOPPEMENT LOCAL -



**En 2021, le Département a consacré plus de 17 €/habitant aux investissements liés au développement local (16 € en 2020 contre une moyenne de 10 € par habitant pour les départements de la même strate).**

## Fonction Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

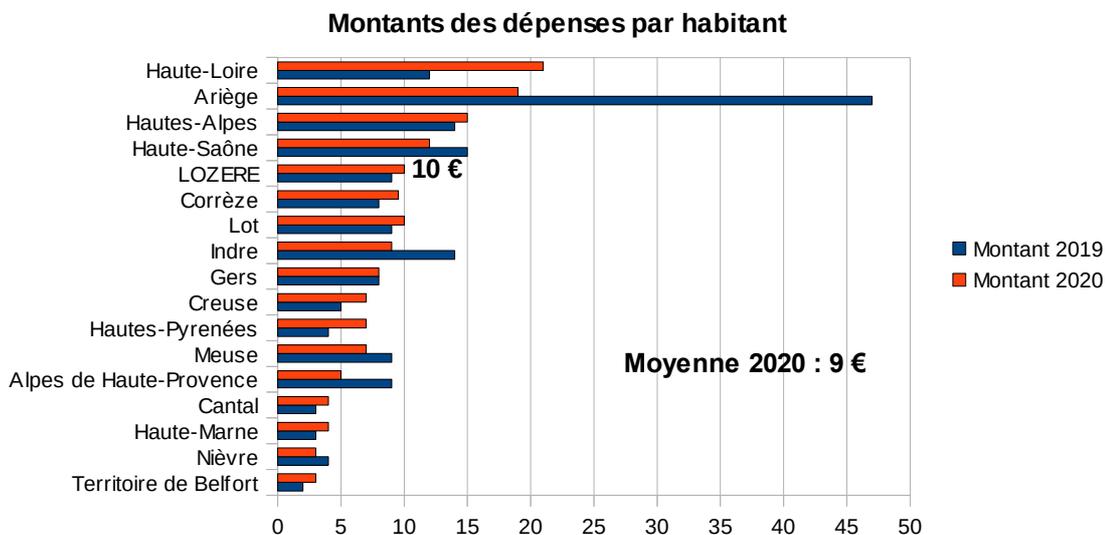
1 371 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse et sports, soit un montant en hausse de + 75,1 % par rapport à 2020.

725 K€, soit 53 % de la totalité des crédits alloués à la culture, vie sociale, jeunesse et sports, sont versés sous forme de subventions d'équipement, dont 92 % (668 K€), pour les communes et structures intercommunales.

La principale hausse des dépenses se situe dans le secteur Archives (+ 300 K€) avec l'acquisition d'un ensemble immobilier pour l'extension des archives (315 K€) et l'achat d'un terrain pour le dépôt archéologique (34 K€). Les dépenses du secteur Patrimoine progressent de + 151 K€ avec le subventionnement de la restauration du musée du Gévaudan (281 K€) et du château du Tournel (137 K€). Les Archives et le Patrimoine représentent près de 80 % des dépenses de cette fonction. Dans le cadre des subventions aux activités artistiques, 98 K€ ont été versés pour l'agrandissement du cinéma de Mende.

	2019	2020	2021
Activités artistiques et action culturelle			97 965
Patrimoine	339 997	462 588	613 574
Médiathèques	154 605	141 755	162 256
Musées			1 819
Archives	172 242	138 064	438 404
Sports	34 285	37 140	45 967
Jeunesse et loisirs	2 508	3 634	11 418
<b>TOTAL €</b>	<b>703 637</b>	<b>783 181</b>	<b>1 371 403</b>

**En 2021, le Département a consacré 18 €/habitant d'investissement à la culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (10 € en 2020, légèrement supérieur à la moyenne des départements de – de 250 000 habitants).**



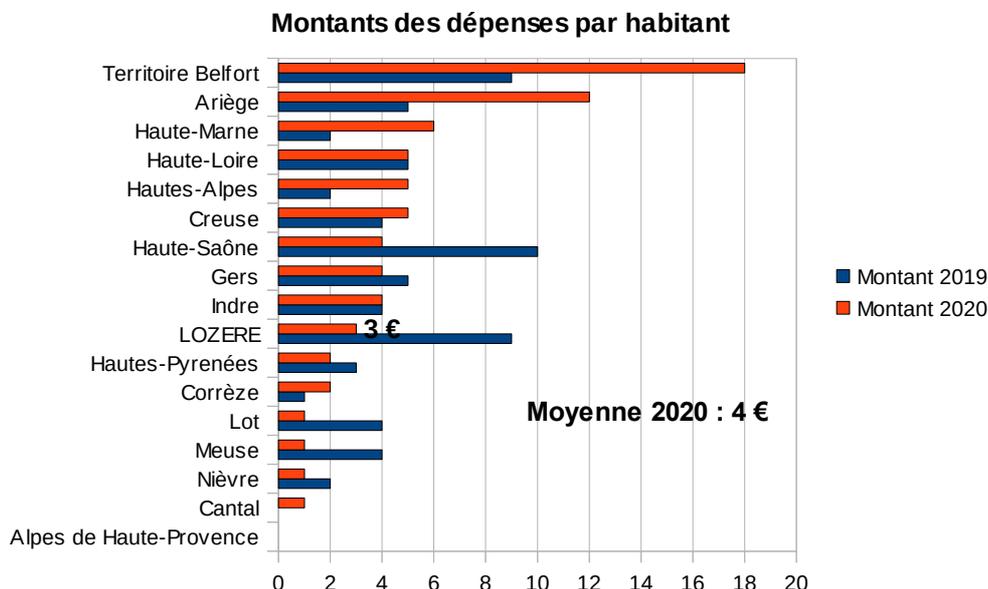
## Fonctions Action Sociale et Prévention Médico-sociale

Les montants consacrés à ces fonctions représentent un montant de 652 812 €, soit une hausse de 164 % (+ 405 K€), principalement sur les travaux de réhabilitation des EHPAD (+ 268 K€).

Près de 78 % de ces dépenses, soit 508 K€, correspondent à des aides pour l'aménagement des EHPAD (Résidence St Nicolas à Auroux et Résidence St Jacques à Marvejols principalement).

144 K€ ont été consacrés aux travaux d'accessibilité des Maisons départementales des Solidarités (Mende, Marvejols, Langogne et Florac) et à l'équipement en défibrillateurs.

**En 2021, le Département a consacré 8,5 €/habitant d'investissement (3 € en 2020 contre 4 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).**



## LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
<b>Subventions d'équipement versées en K€</b>	<b>11 551</b>	<b>9 480</b>	<b>10 326</b>	<b>846</b>
<b>Organismes publics</b>	<b>10 241</b>	<b>8 684</b>	<b>9 460</b>	776
- Communes et structures intercommunales	7 158	5 404	7 449	2 045
- Autres	3 083	3 280	2 011	-1 269
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>1 273</b>	<b>763</b>	<b>840</b>	77
<b>Etablissements scolaires</b>	<b>37</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	-7

Les subventions d'équipement ( 10 326 K€) représentent 25,82 % des dépenses réelles d'investissement (39 992 K€) et 29,56 % des dépenses d'équipements départementaux et non départementaux ( 34 928 K€).

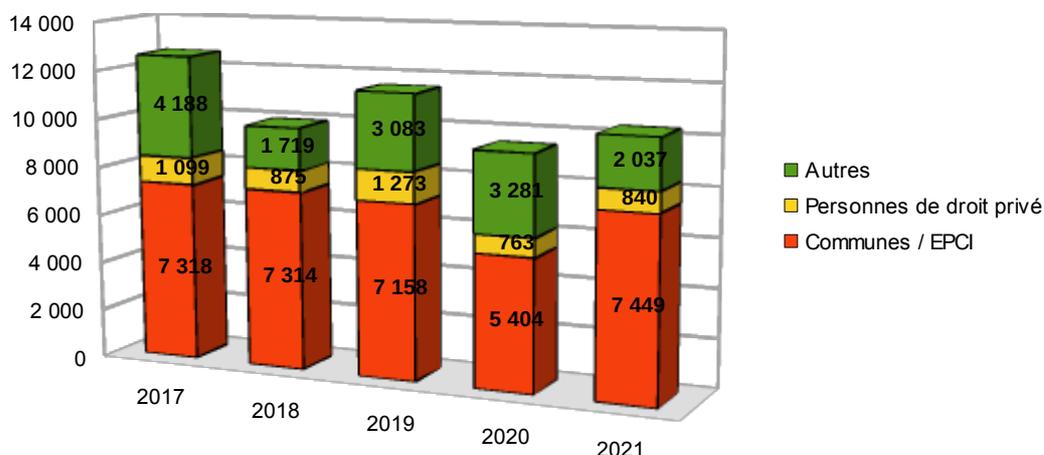
Par rapport à l'année 2020 (année de confinement COVID), elles évoluent de + 846 K€ (- 8,92 %). Elles se déclinent ainsi qu'il suit :

- ∞ - Subventions organismes publics : 9 460 K€
  - 7 449 K€ aux communes et intercommunalités dans le cadre des contrats territoriaux,
  - 182 K€ pour les travaux de la rocade ouest de Mende (571 K€/ 2020, 1 302 K€/2019),
  - 484 K€ au secteur social (76 K€ réfection toiture EHPAD St Jacques Marvejols, 398 K€ résidence St Nicolas pour des travaux de rénovation de l' EHPAD d'Auroux, 10 K€ CH Mende EHPAD Randonneraie),
  - 187 K€ à la SELO pour les investissements au parc à loups de Ste Lucie,
  - 469 K€ au syndicat mixte Lozère Numérique,
  - 608 K€ au SDIS
  - 10 K€ secours populaire pour l'achat d'un véhicule
  - 53,5 K€ au SDEE pour le programme d'enfouissement des réseaux électriques,
  - 17,5 K€ à la Région Occitanie pour la participation au fonds L'OCCAL.

- ∞ - Subventions personnes de droit privé : 840 K€
  - 57 K€ aides à l'amélioration de l'habitat
  - 57 K€ immobilier touristique (création gîtes, chambres d'hôtes)
  - 185 K€ immobilier entreprises
  - 172 K€ matériel/mobilier/travaux enseignement,
  - 26 K€ matériel/mobilier crèches 12 K€, EHPAD 14 K€
  - 46 K€ matériels associations, clubs sportifs
  - 26 K€ aménagements fonciers
  - 64 K€ matériel agricole
  - 207 K€ fonds d'aide au développement

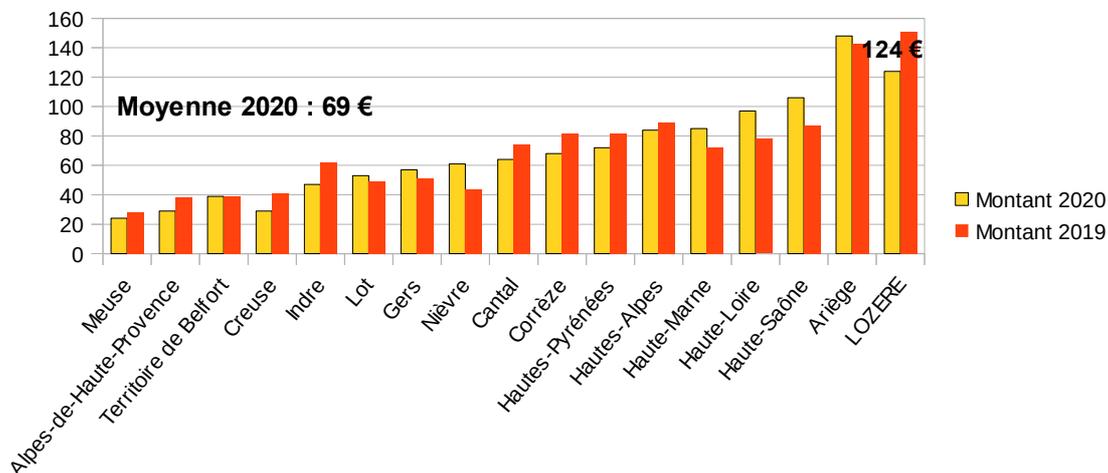
- ∞ - Subventions établissements scolaires : matériels et équipements divers 26 K€

**Evolution des subventions d'équipement (en K€)**



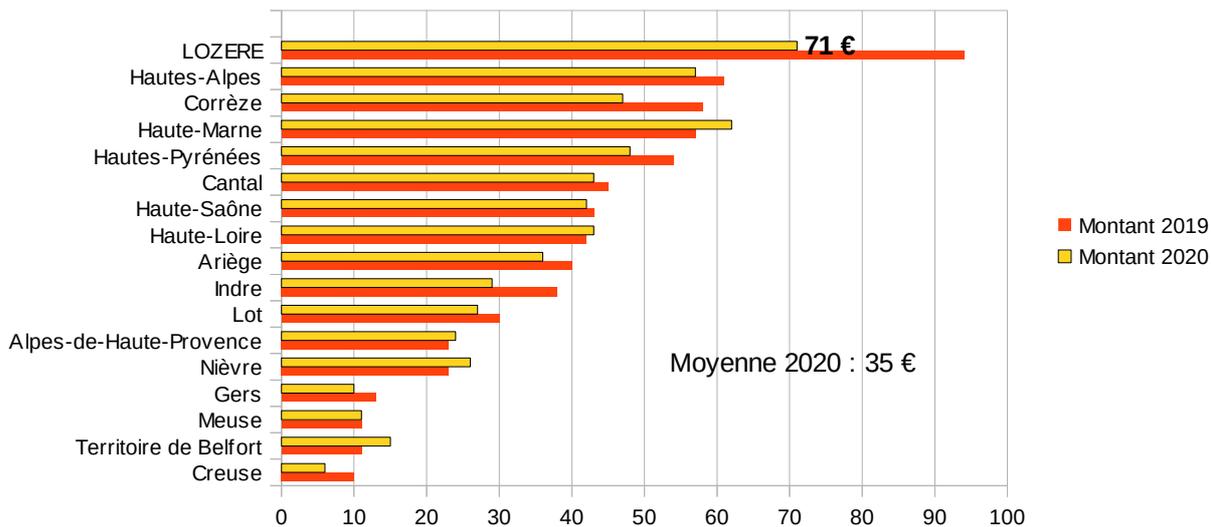
**En 2021, 135 € par habitant de subvention d'équipement ont été versés par le Département, (124 € en 2020 soit près de 2 fois la moyenne des départements de la même strate, confirmant la participation très importante du Département).**

## - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - Montant / habitant



Le Département de la Lozère a versé en **2021, 97 € par habitant aux communes et EPCI** sous forme de subventions à l'investissement soulignant la forte implication de celui-ci dans le développement local. En 2020, la moyenne pour les départements de la même strate était de 35 €, soit 2 fois moins que le Département de la Lozère (71 €).

## - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX COMMUNES ET EPCI - Montant / habitant



Par Direction, les subventions (10 326 K€) se répartissent comme suit :

## **Solidarité territoriale : 8 730 K€**

- ∞ - Aménagement, développement rural, services publics → 3 456 K€
- ∞ - Autres réseaux de voirie → 2 080 K€
- ∞ - Industrie, commerce et artisanat → 815 K€
- ∞ - Autres actions diverses → 642 K€
- ∞ - Patrimoine → 555 K€
- ∞ - Développement touristique → 360 K€
- ∞ - Actions en faveur du milieu naturel, de traitement des déchets → 137 K€
- ∞ - Logement → 136 K€
- ∞ - Agriculture → 64 K€
- ∞ - Collèges → 198 K€
- ∞ - Écoles Primaires → 109 K€
- ∞ - Équipements sportifs → 46 K€
- ∞ - Activités artistiques et action culturelle → 98 K€
- ∞ - Bibliothèques → 15 K€
- ∞ - Sécurité → 19 K€

## **Solidarité Sociale : 520 K€**

- ∞ - Travaux maisons de retraite → 508 K€
- ∞ - Achats matériels crèches → 12 K€

## **Infrastructures départementales : 469 K€**

- ∞ - Syndicat Mixte Lozère Numérique → 469 K€

## **SDIS : 607 K€ :**

600 K€ renouvellement du parc de véhicules dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement 2018/2028

7 K€ remboursement de l'achat du module gestion des hydrants nécessaire au SATEP

# LES DÉPENSES PAR DIRECTIONS

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220627-CD\_22\_1049-DE

**PÔLE**

**INFRASTRUCTURES**

**DEPARTEMENTALES**

## Direction des Routes

**3 975 645 € en fonctionnement**

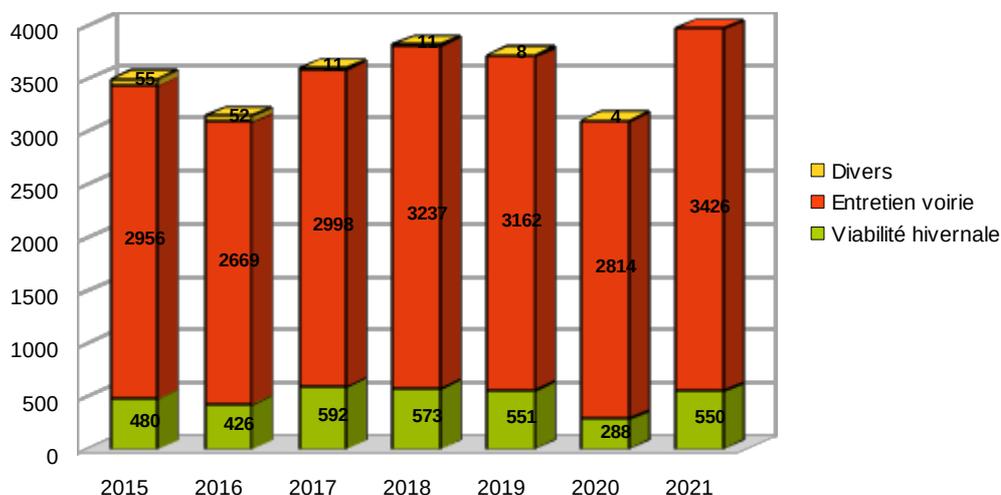
En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	3 721	3 106	3 976

Les dépenses de la Direction des Routes se sont élevées en 2021 à **3 975 645 €**.

La gestion des crédits de fonctionnement est pilotée pour l'essentiel par les Unités Techniques et le Parc Technique Départemental et mise en œuvre par le service comptable et financier.

Les dépenses se répartissent entre l'exploitation, l'entretien de la voirie et des véhicules (3 426 K€) et les fournitures liées à la viabilité hivernale (550 K€).

**Répartition des dépenses de fonctionnement Voirie  
(en K€)**



### Dépenses d'entretien de la voirie et du Parc technique : 3426 K€

- ∞ - 1 276 K€ ont été consacrés à la Gestion Prévisionnelle de l'Entretien Routier (GPER) dont :
  - location de matériel pour les travaux d'entretien du réseau assurés en régie par les agents de la route : 174 K€,
  - achat de fournitures ( matériaux bitumineux à froid, GNT, gravillons, peinture et produits de marquage au sol, ...) : 1 037 K€ (951 K€ en 2020),
  - exécution de prestations d'entretien routier par des entreprises : 65 K€,

- ∞ - 2 133 K€ (contre 1 573 K€ en 2020) ont été nécessaires au Parc Technique Départemental pour le fonctionnement et l'entretien des véhicules et matériels,  
 Les principaux postes de dépenses sont le carburant (858 K€ soit + 41 % par rapport à 2020), l'achat de pièces de rechange, de pneumatiques, d'huiles et lubrifiants (822 K€, + 48 % par rapport à 2020), les frais de réparation des engins et véhicules effectués par des professionnels (453 K€),
- ∞ - 17 K€ ont permis de financer diverses charges liées aux missions de la Direction des Routes : rémunération de commissaire enquêteur, cartes grises, cartes accréditatives pour la prise de carburant, ...

## Viabilité hivernale : 550 K€

- ∞ - 517 K€ (contre 288 K€ en 2020) : ces crédits ont majoritairement permis de financer les fournitures de consommables : sel, pouzzolane, dont les commandes sont effectuées par les UTCD.
- ∞ - 33 K€ : coûts annexes liés à la viabilité hivernale dont la convention avec Météo France, le déneigement de la RD 809 à proximité de l'Aire autoroutière de la Lozère qui est externalisée, ainsi que le paiement de prestations aux communes ou groupements de communes dont les interventions sont conventionnées.

**16 097 929 € en investissement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	14 796	14 764	16 098

Les dépenses d'investissement 2021 de la Direction se décomposent comme suit :

## Amélioration de la route

- ∞ - 2 436 274 € ont été consacrés aux travaux d'amélioration du réseau départemental notamment aux frais d'études (214 833 €), aux travaux neufs et pour les travaux réalisés par les communes sous convention de mandat en traversées d'agglomérations (1 061 919 €).
- ∞ - 73 753 € de frais liés aux interventions de géomètres, d'acquisitions foncières et de frais notariés.

## Entretien des 2 262 kms de voirie départementale (chaussées et ouvrages d'art)

12 379 245 € (contre 10 653 378 en 2020) de crédits d'investissement ont été mobilisés pour le renforcement et l'entretien des chaussées, ainsi que pour les murs et ponts :

- ∞ - 7 922 407 € pour les chantiers de renforcement et grosses réparations de chaussées,

- ∞ - 3 683 441 € pour l'entretien des murs et ponts (contre 1 884 833 € en 2020),
- ∞ - 404 666 € pour la réparation des dégâts liés à l'épisode cévenol des 12 et 13 juin 2020 (projets identifiés et aidés au titre du Fonds de Solidarité en faveur des Collectivités),
- ∞ - 236 488 € de travaux urgents,
- ∞ - 132 242 € de travaux de sécurisation et de protection contre les chutes de blocs

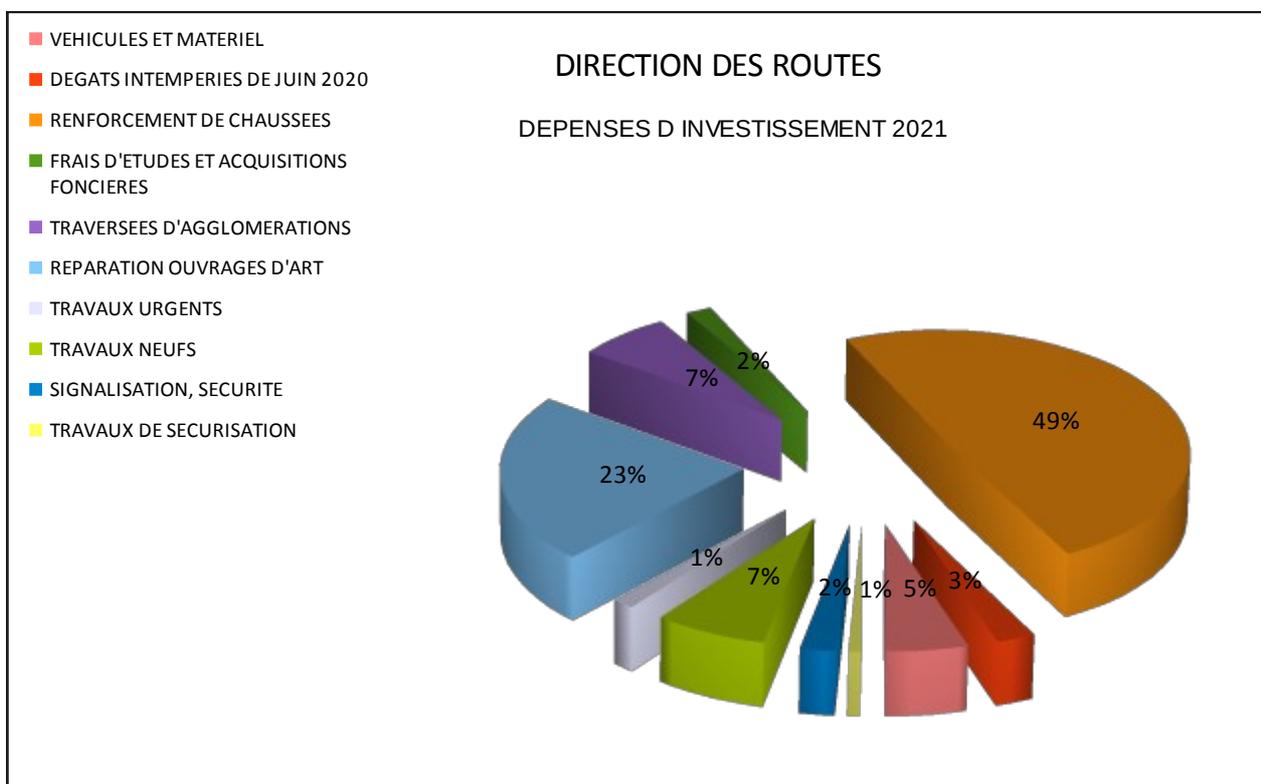
## Exploitation de la route

- ∞ - 365 523 € ont été consacrés à l'acquisition de glissières, dispositifs de protection, matériel de comptage routier et panneaux de signalisation.

## Acquisition de véhicules, engins et matériel

- ∞ - 843 135 € : montant mobilisé pour l'acquisition de véhicules (3 camions 16T VH 668 088 € et 1 VL 208 électrique 22 236 €), de matériels et outillages (152 811 €) pour les directions et services du Département.

Le diagramme ci-dessous permet de visualiser la composition détaillée des dépenses d'investissement routier 2021 :



## Direction des mobilités, des aménagements numériques et des transports – Mission Technologies de l'information et de la communication

### 197 130 € en fonctionnement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	304	196	197

Les dépenses de fonctionnement 2021 ont été les suivantes :

Au chapitre 936

- ✔ - 178 K€ de participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
- ✔ - 2 K€ de cotisation à l'association AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel),

Au chapitre 939

- ✔ - 14 K€ de redevance ONF et TDF pour la location de pylônes pour les besoins de téléphonie mobile,

Au chapitre 930

- ✔ - 3 K€ pour la maintenance des pylônes TDF dont le Département est propriétaire également pour la téléphonie mobile.

### 469 338 € en investissement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	632	950	469

La dépense d'investissement de la Direction correspond à la contribution du Département au Syndicat Mixte Lozère Numérique. Le coût exact pour 2021 est de 469 338 €

Cette contribution est versée au fur et à mesure de la validation par le Syndicat Mixte Lozère Numérique des avant-projets définitifs des prises FTTx à construire.

Par la suite, le Syndicat Mixte Lozère Numérique reverse ces fonds à Alliance THD par l'intermédiaire du SIEDA Aveyron qui est le coordinateur du groupement de délégation de service public créé par les départements du Lot, de l'Aveyron et de la Lozère et l'autorité délégante du contrat de DSP avec la société ORANGE relatif à la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau Très Haut Débit.

## Direction des mobilités, des aménagements numériques et des Transports – Mission Transports et Mobilités

**384 195 € en fonctionnement au Chapitre 938**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	376	383	384

### Le transport des élèves en situation de handicap

Pour rappel, depuis la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 07 août 2015, seul le transport des personnes en situation de handicap demeure de la compétence des départements.

Les dépenses de l'exercice 2021 ont été de 384 195 € :

- ∞ - 360 625 € pour le transport des élèves en situation de handicap,
- ∞ - 21 170 € d'annulation de créances admises en non valeur,
- ∞ - 2 400 € pour la cotisation annuelle à l'association « AGIR transport ».

# PÔLE SOLIDARITE TERRITORIALE

## Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (contrats territoriaux)

**6 800 863 € en investissement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	7 111	5 337	6 801

Sur l'année 2021, **6 800 863 €** de crédits de paiements ont été consommés au titre des contrats territoriaux. Après l'année 2020 impactée par la crise sanitaire COVID, l'exercice 2021 enregistre une progression d'exécution de + 1 464 K€ principalement dans les domaines :

- Projet d'envergure départementale : + 710 K€
- Voirie : + 497 K€
- Aménagement de villages : + 275 K€
- Travaux exceptionnels : + 137 K€

La répartition est la suivante :

- ✔ - **429 950 €** pour des projets de restructuration ou de confortement d'adductions en eau potable, des créations de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, des protections de captages dans 22 collectivités,
- ✔ - **60 722 €** pour la rénovation et mise aux normes de 3 déchetteries,
- ✔ - **109 306 €** pour l'agrandissement ou l'aménagement des écoles publiques primaires dans 7 communes,
- ✔ - **80 537 €** pour la réhabilitation de 21 logements répartis dans 9 communes,
- ✔ - **998 978 €** (+ 38 % par rapport à 2020) pour les projets d'aménagements de places, parkings, rues, aires de jeux, murs de soutènement, ponts desservant des hameaux ou villages, enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et traversées de villages dans 39 collectivités,
- ✔ - **323 006 €** pour les projets :
  - de rénovation d'équipements sportifs et de loisirs (courts de tennis),
  - de construction, rénovation et mise aux normes d'accessibilité de bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, espaces socio-culturels, maisons des services, garages communaux, locaux administratifs) dans 19 collectivités,
- ✔ - **109 974 €** au titre du patrimoine pour les travaux de restauration de 9 églises et de patrimoine rural vernaculaire (fontaines, fours, moulin) dans 3 communes,
- ✔ - **1 104 €** pour la création d'une maison d'assistantes maternelles,
- ✔ - **28 860 €** pour des projets visant à améliorer l'accueil touristique dans 2 communes,

- ∞ - **1 772 224 €** (+ 39 % par rapport à 2020) pour des projets d'aménagement et d'entretien de la voirie communale dans 115 collectivités,
- ∞ - **597 512 €** pour divers projets au titre des Travaux exceptionnels en faveur de 42 collectivités,
- ∞ - **2 145 239 €** (+ 49 % par rapport à 2020) pour des projets d'envergure départementale notamment la rocade ouest de Mende (182 K€), les projets d'AEP et assainissement structurants et/ou d'intérêt départemental (583 K€), l'enfouissement des lignes électriques par le SDEE (53,5 K€), la restauration du musée du Gévaudan (281 K€), l'agrandissement du cinéma de Mende (98 K€), la voie verte des Cévennes (523 K€), la restauration du château du Tournel (137,5 K€), les Appels à Projets Rivières et autres projets structurants,
- ∞ - **143 451 €** au titre du Fonds de Réserve Appels à Projets au bénéfice de 9 collectivités pour les contreparties du Département dans le cadre d'appels à projets pour la résorption des fuites d'eaux sur les réseaux, la mise en conformité de déchetteries et pour les cofinancements de projets retenus sur les programmes LEADER.

## Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (hors contrats)

Le Département met en œuvre, au sens de la Loi NOTRe, sa compétence de chef de file de la solidarité territoriale.

### => En matière d'Ingénierie :

L'ingénierie départementale poursuit et développe ses missions pour répondre précisément aux besoins des collectivités locales dans les domaines de l'ingénierie financière, de l'ingénierie technique (eau potable, assainissement...) ainsi que de l'ingénierie de projets (émergence de projets structurants). Il les accompagne également sur la voirie et l'énergie avec Lozère Ingénierie et Lozère Energie.

Le Département poursuit son action de sorte que nos collectivités territoriales infra départementales puissent bénéficier des conseils, de l'expertise, et de l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets structurants s'inscrivant dans nos politiques départementales.

Le Département est structuré pour offrir un "point d'entrée des collectivités", qui a pour objectif de guider toute collectivité locale vers un interlocuteur qui pourra apporter, au regard de son domaine de compétence, l'appui et le conseil attendus par nos élus locaux.

### => En matière de Développement :

La loi Notre a confié une compétence en matière de développement économique aux Régions. C'est pourquoi **le Département accompagne désormais le développement du territoire au travers de la compétence solidarité territoriale en sa qualité de chef de file**, en accompagnant les territoires pour la mise en œuvre de politiques publiques nécessaires au maintien des activités vitales au développement et au rayonnement de la Lozère.

Le Département contribue également à travers ses compétences à maintenir des structures d'appui territorial et plus particulièrement ses organismes satellites qui œuvrent fortement à l'attractivité du territoire (Lozère Développement et Lozère Tourisme).

Le Département se voit également confier la possibilité de pouvoir intervenir en matière de développement agricole. En ce qui concerne les dispositifs agricoles, le Département peut, par convention avec la Région et en complément de celle-ci, participer, par des subventions d'investissement, au financement d'aides accordées par la Région en faveur d'organisations de producteurs pour leur permettre ainsi qu'à ces entreprises d'améliorer l'équipement ou de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement, en particulier dans le cadre du Programme de Développement Rural.

### => En matière d'Attractivité :

Afin de créer les conditions économiques et sociales favorables au maintien des populations et aux conditions d'accueil de celles qui s'installent en Lozère, des politiques ont été initiées et poursuivies en 2021 en matière de jeunesse, de développement touristique, d'accueil de nouvelles populations et de démographie médicale.

L'objectif est de s'inscrire dans une logique de regain démographique. Face à un déficit de population lié à l'érosion du solde naturel, l'enjeu est d'accueillir de nouveaux arrivants, seule alternative pour inverser la courbe démographique.

**3 258 820 € en fonctionnement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	3 804	3 978	3 259

Le niveau d'exécution 2021 est inférieur de -719 K€ par rapport à l'exercice 2020 expliqué par :

- un versement intégral des subventions et participations en 2020 du fait de la crise sanitaire (+ 55 K€) ;
- les aides exceptionnelles COVID pour la gestion des stations : 254 K€ en 2020
- la subvention 2021 au Comité Départemental du Tourisme diminuée de 410 K€ en fonction des actions réellement exécutées et d'un report de crédits en fonds dédiés ;

Les principaux organismes financés dans le cadre des différents programmes ont été :

- Comité Départemental de Tourisme : **832 305 €**, participation fixée après étude de leur situation financière dont 27 987 € pour la maison de la Lozère à Paris (1 242 350 € versés en 2020),
- Actions en faveur du tourisme : **55 127 €**,
- Offices de tourisme : **113 750 €**,
- Promotion et développement du trail : **20 804 €**,
- Entente interdépartementale Causses Cévennes : **90 000 €**,
- Délégations de Service Public : site des Bouviers, parc à loups Sainte-Lucie : **115 348 €**,
- Stations de ski de Laubert, Nasbinals et Bonnetcombe : **18 000 €**,
- Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat : **91 000 €**,
- Lozère Développement : **130 000 €**,
- Fonds de Développement : **73 922 €**,
- Participation à la gestion de l'aérodrome : **38 993 €**,
- Chambre d'Agriculture : **88 600 €**,
- Agriculture, forêt et foncier : **198 931 €**,
- Agrilocal : **32 771 €**,
- Aides aux agriculteurs touchés par les calamités agricoles : **48 800 €**,
- Frais d'analyses de la profilaxie : **70 644 €**,
- Syndicat mixte du Bassin du Lot : **39 050 €**,
- Politique territoriale et structures de développement : **114 904 €**,

- Politique pour la jeunesse : **145 537 €**,
- Démographie médicale : **27 863 €**,
- Accueil et attractivité du territoire : **87 502 €**,
- Politique du logement : **155 599 €**,
- Lozère Ingénierie : **72 000 €**,
- Lozère Energie : **70 000 €**,
- Subventions pour les activités de pleine nature, les espaces naturels sensibles : **40 886 €**,
- Locations et charges des bâtiments administratifs : **406 501 €**,
- le solde **79 983 €** pour la Mission Bois Energie, les frais d'analyses des eaux de rivières, diverses cotisations, le SATESE, le SATEP, etc....

**2 137 882 € en investissement (hors contrats)**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	3 265	2 459	2 138

Sur l'année 2021, **2 137 882 €** de crédits de paiement investissement ont été consommés.

Le niveau de consommation est inférieur de -321 K€ comparé à 2020 avec les évolutions suivantes :

- + 278 K€ au titre des acquisitions immobilières ;
- + 185 K€ aides à l'immobilier d'entreprises ;
- + 72 K€ pour la voirie des communes sinistrée par les intempéries de 2020 ;
- + 62 K€ pour la réalisation d'investissements pour le développement local ;
- + 58 K€ pour les espaces naturels et activités de pleine nature ;
- + 17 K€ pour l'équipement numérique de 3 offices de tourisme ;
- + 17 K€ pour la défense incendie ;
- 230 K€ sur les aménagements de villages, bâtiments communaux ;
- 223 K€ avec la fin du programme d'aménagement du parc à loups ;
- 154 K€ d'aide pour des structures d'accueil touristique ;
- 141 K€ pour les subventions aux villages de vacances ;
- 106 K€ pour l'agriculture : échanges et mobilisations foncières agricole, terrains de Chapieau et 2 constructions de local de chasse, abattoirs ;
- 103 K€ de participation au fonds régional l'OCCAL ;
- 27 K€ sur le logiciel de cartographie (achat de la licence en 2020) ;
- 18 K€ sur les échéances de versement du programme Aep/assainissement ;

- 10 K€ compostages.

Les financements versés ont concerné les divers dispositifs hors contrats :

- **50 189 €** pour des aménagements de villages, de bâtiments communaux et réhabilitation d'un village de vacances dans 3 collectivités (280 536 € en 2020),
- **72 410 €** en faveur de 18 collectivités pour la remise en état de la voirie endommagée par les intempéries de 2020,
- **6 805 €** pour l'achat de composteurs collectifs en faveur d'une collectivité et d'une association (16 590 € en 2020),
- **523 298 €** correspondant pour 24 collectivités aux échéances de versements de subventions dans le cadre du programme exceptionnel d'eau potable et d'assainissement structurant et/ou prioritaire d'intérêt départemental (541 319 € en 2020),
- **55 000 €** en faveur de 123 particuliers pour des travaux d'amélioration énergétique de leur résidence principale (54 500 € en 2020),
- **432 258 €** pour des acquisitions foncières (CT Chanac : 82 K€, terrain dépôt archéologique Lanuéjols : 34 K€, ancienne station carburant pour extension des archives : 316 K€) (153 760 € en 2020),
- **186 956 €** pour l'aménagement du parc à loups de Sainte Lucie (410 110 € en 2020),
- **56 972 €** en faveur de 15 entreprises pour l'aménagement de structures d'accueil touristiques (211 405 € en 2020),
- **184 937 €** en faveur de 15 entreprises pour le financement de projets d'immobilier d'entreprises,
- **202 819 €** en faveur d'organismes pour la réalisation d'investissements pour le développement local (+ 62 030 € par rapport à 2020),
- **17 282 €** pour l'installation d'équipements numériques dans 3 offices de tourisme,
- **19 348 €** pour des travaux de défense des forêts contre les incendies sur ce territoire des Cévennes (2 449 € en 2020),
- **44 223 €** en faveur de 14 communes pour des travaux de plantations, nettoyages dans les forêts sectionnales (51 928 € en 2020),
- **92 970 €** pour les échanges amiables de parcelles agricoles ou forestières en faveur de la SAFER, du CRPF et de 4 particuliers (+ 64 515 € par rapport à 2020),
- **16 270 €** pour la réalisation d'études de mobilisation de la propriété sectionnale, la revitalisation agricole et forestière (27 133 € en 2020),
- **63 735 €** pour l'agriculture en faveur de sociétés de chasse pour la construction de locaux et notamment en faveur de l'ASTAF pour la remise en culture des terrains de la ferme de Chapieu (215 968 € en 2020),
- **94 910 €** en faveur du schéma Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des Activités de Pleine Nature (APN) (36 421 € en 2020),
- **17 500 €** de participation au fonds régional l'OCCAL (120 360 € en 2020).

## Les stations du Mont Lozère

Au regard de leur intérêt départemental, par délibération du 9 novembre 2020 l'Assemblée départementale a validé le transfert de compétence et de gestion des stations de ski Mont Lozère :

- Mas de la Barque en DSP SELO arrivant à échéance le 31 décembre 2021
- Mont Lozère en gestion du SMAML (Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère).

Dans l'attente d'une gestion commune des stations à travers une délégation de service public le Département a pris en gestion pour la seule année 2021 la station Mont Lozère.

Le service Mont Lozère a été créé avec assujettissement à la TVA.

**213 178 € en fonctionnement**

En K€	CA 2021
<b>TOTAL</b>	213

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 213 K€.

Libellé Article / Nature	2021
Eau et assainissement	197,54
Energie - Electricité	7 817,81
Fourniture de petit équipement	3 686,80
Gestion SELO – activités stations	119 926,80
Locations immobilières (pistes) – ONF	23 715,26
Frais télécommunications	186,88
Concours divers (cotisations)	186,80
Indemnité contrainte service public	54 000,00
Intérêts emprunts – indemnité remboursement	3 459,93
<b>TOTAL</b>	<b>213 177,82</b>

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 68 K€ dont 25 K€ du SMAML, Au travers du SMAML, les collectivités locales concernées ont en effet souhaité poursuivre leur implication dans les stations et leur ancrage territorial notamment par une participation financière.

		2021
SELO	Produits locations matériels ski /forfaits	16 444,01 €
SMAML	Participation promotion territoire Mont Lozère	25 000,00 €
ETAT	Aide COVID – pertes remontées mécaniques	27 022,25 €
<b>TOTAL</b>		<b>68 466,26 €</b>

## 106 783 € en investissement

En K€	CA 2021
<b>TOTAL</b>	107

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 107 K€ et correspondent aux 1<sup>ères</sup> échéances de remboursement des 4 emprunts contractés par le SMAML et par la suite de leur remboursement par anticipation .

	Emprunt d'origine	Taux fixe	Durée ans	Capital restant	Intérêts	Indemnité sortie
Travaux inondations 2014	33 000 €	1,89%	15	16 459,55	435,41	195,00
Dameuse 1	37 000 €	1,29%	10	29 974,46	534,99	639,00
Dameuse 2	21 975 €	0,68%	10	19 844,08	66,56	21,00
Foncier + véhicule 4x4	50 000 €	1,28%	10	40 504,56	265,97	1 302,00
<b>TOTAL</b>	<b>141 975 €</b>			<b>106 782,65</b>	<b>1 302,93</b>	<b>2 157,00</b>

## Direction du Développement Éducatif et Culturel

**3 629 819 € en fonctionnement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	3 446	3 758	3 630

### L'enseignement

Les dépenses consacrées à l'enseignement s'élèvent à **1 826 285 €** soit un niveau similaire à 2020.

### Collèges

Les dotations de fonctionnement des collèges sont attribuées pour financer les dépenses de gestion et d'administration des collèges et sont déterminées en fonction du nombre d'élèves inscrits mais tiennent compte également de la surface des bâtiments et des enseignements dispensés.

En 2021, les effectifs dans les collèges publics et privés sont restés stables.

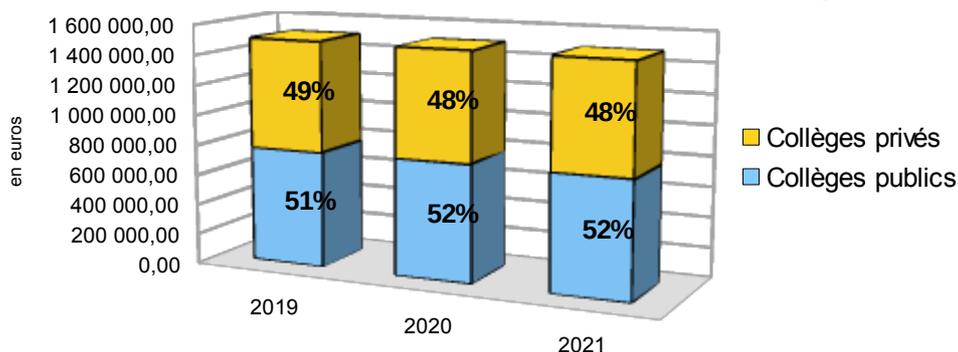
Nombre d'élèves	2019	2020	2021
<b>Collèges publics</b>	<b>2 571</b>	<b>2 578</b>	<b>2 595</b>
<b>Collèges privés</b>	<b>1 065</b>	<b>1 062</b>	<b>1 052</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 636</b>	<b>3 640</b>	<b>3 647</b>

Le montant de la dotation globale de fonctionnement des collèges reste identique. Les variations viennent de la prise en charge directement par le Département de certains contrats qui sont ensuite déduits de la dotation initiale. Le Département récupère 30 % du montant des loyers perçus par les établissements qui louent les logements libres ou leurs locaux à des associations ou à des particuliers.

Les dotations de fonctionnement des collèges publics et privés évoluent de la manière suivante :

en K€	2019	2020	2021
Collèges publics	767	774	770
Collèges privés	734	721	720
<b>Total</b>	<b>1 501</b>	<b>1 495</b>	<b>1 490</b>

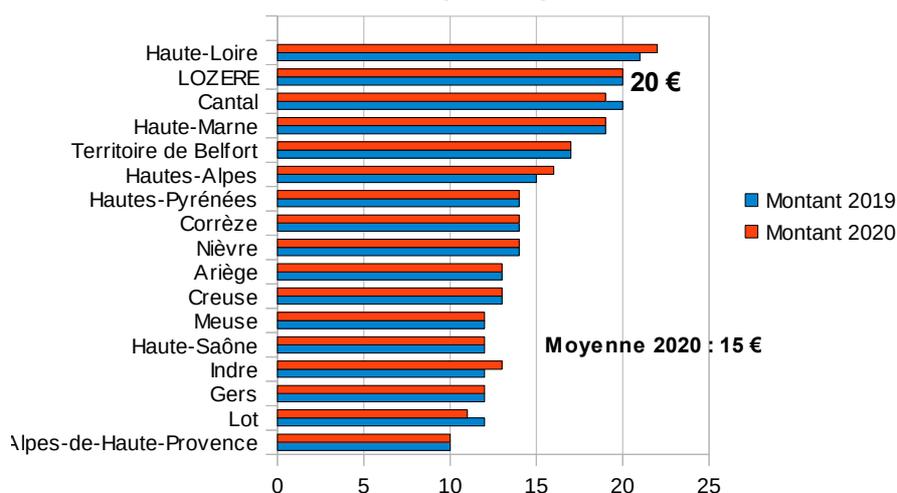
## Répartition des dotations de fonctionnement collèges



La dotation moyenne par élève en 2021 s'élève à 433 € (428 € en 2020) y compris la prise en charge des contrats.

En moyenne, en 2021, les dotations versées aux collèges publics et privés représentent un coût par habitant de 20 € contre 15 € par habitant pour les départements métropolitains de la même strate, soit un tiers de plus.

## - DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES - Montants des dépenses par habitant



Des dotations complémentaires ont été accordées pour l'accès aux équipements sportifs à hauteur de 19 935 € pour les collèges publics et de 12 521 € pour les collèges privés et 2 400 € sont consacrés à l'abonnement au logiciel documentaire BCDI, fourni à chaque collège public.

Le Département accompagne également les projets pédagogiques des collèges :

2019	2020	2021	Subventions accordées	
64 065 €	46 017 €	40 659 €	Projets culturels, scientifiques, sportifs et d'éducation à la citoyenneté, voyages collèges publics et privés dans le cadre de leurs projets d'établissements	
10 323 €	4 904 €	7 135 €	Dispositif « Collège au cinéma »	2021 : 1 029 collégiens dont 628 pris en charge par le Département
10 000 €	10 000 €	10 000 €	Scènes Croisées de Lozère pour les actions culturelles dans les collèges	
<b>84 388 €</b>	<b>60 921 €</b>	<b>57 794 €</b>	<b>TOTAL</b>	

Nombre de projets prévus en 2020 et 2021 ont été annulés en raison de la crise sanitaire, ce qui explique une diminution des dépenses au titre des projets des établissements et du dispositif « collège au cinéma » (-31 % par rapport à 2019).

Une association a bénéficié d'une subvention de 500 € sur le fonds d'aide COVID.

## Enseignement supérieur

Le Département a également une action forte auprès de l'enseignement supérieur : **227 500 €** ont été accordés en 2021 aux antennes universitaires : Université Perpignan Via Domitia pour l'antenne de Mende dont l'échange d'étudiants avec la province de Guizhou en Chine et la faculté d'Education (ex.IUFM). Cette dernière a ouvert un cursus complet licence et master sur les métiers de l'éducation à la rentrée de septembre 2019. En septembre 2021, deux « campus connecté » ont ouvert leurs portes à Mende et Florac. Une aide de **19 695 €** a été versée aux deux communes porteuses du projet pour accompagner le financement des deux animatrices du dispositif.

## La culture

Les dépenses pour les activités artistiques et actions culturelles s'élèvent à **1 285 495 €** contre 1 308 800 € en 2020 (intégralité des subventions versées en 2020 en raison de la crise sanitaire).

Parmi les organismes aidés, la participation du Conseil départemental au conservatoire à rayonnement intercommunal (école départementale de musique de Lozère) s'est élevée à 700 000 € dont une avance de 200 000 € sur la participation 2022. La participation au fonctionnement des Scènes Croisées de Lozère, comme en 2020, s'élève à 185 000 €.

En 2021, le Département a soutenu de nombreuses structures dont notamment :

- ∞ - Logistique Scénique (65 000 €),
- ∞ - la Fédération départementale des Foyers Ruraux (62 000 €),
- ∞ - la Fédération des Hauts Gardons (34 000 €),
- ∞ - le Ciné-Théâtre de Saint-Chély-d'Apcher (15 000 €),
- ∞ - la saison culturelle de la Ville de Mende (13 000 €),
- ∞ - la Genette Verte à Florac (13 000 €),
- ∞ - Rudeboy crew à Bagnols les Bains (13 000 €),
- ∞ - la Forge à Villefort (13 000 €).

Il a accompagné également de nombreuses associations qui mettent œuvre des saisons et festivals, notamment Détours du Monde (11 000 €), le Festiv' Allier (11 000 €), Cultures du Monde (5 000 €), le 48° de rue (4 000 €), les Médiévales du Malzieu (3 000 €)...

Par ailleurs, 8 associations ont bénéficié d'une aide fonds COVID pour un total de 25 700 €.

Participation du Département	2019	2020	2021
Ecole départementale de Musique de Lozère	588 000 €	750 000 € °	700 000 € °°
ADDA Scènes Croisées	265 000 € *	115 000 € **	185 000 €

° dont 100 000 € d'avance sur 2021 et 50 000 Fonds Covid

° ° dont 200 000 € d'avance sur 2022

\* dont 80 000 € d'avance sur 2020

\*\* dont 10 000 € Fonds Covid

## Le patrimoine culturel

En 2021, le Département a consacré **73 998 €** au patrimoine culturel :

- ∞ - 64 317 € au financement des structures agissant pour le patrimoine dont :
  - 5 000 € pour l'animation du château de St Alban,
  - 19 000 € pour l'animation de Javols,
  - 10 317 € pour l'entretien paysager de Javols,
  - 30 000 € pour la Fondation du patrimoine,
- ∞ - 9 681 € pour la mise en conservation préventive des objets mobiliers des communes,

## Le sport

En 2021, **444 042 €** de subventions ont été consacrées au sport.

	2019	2020	2021
Montants annuels effectifs	467 420 €	535 232 €	444 042 €
Montants compte administratif avec des avances	364 420 €	535 232 €	444 042 €

2019 : avance de 103 000 € versée en 2018

Ces subventions se répartissent comme suit :

- ∞ - Équipes sportives au niveau national : 140 700 €
- ∞ - Comités sportifs : 89 499 €
- ∞ - Fonctionnement sports : 104 042 €
- ∞ - Manifestations sportives : 103 001 €

Le Département accompagne les associations sportives, notamment l'UNSS et l'USEP (30 650 €), l'UGSEL (29 770 €), le centre omnisports de Lozère (30 400 €), le semi-marathon (25 000 €), le Tour du Gévaudan (15 000 €), Lozère endurance équestre (15 000 €) et le Mende volley Lozère (100 000 €) qui évolue en nationale ProB.

Egalement, 5 associations ont été aidées à travers le fonds COVID à hauteur de 6 800 €, contre en 2020, 16 associations subventionnées pour 88 500 €.

## 364 806 € en investissement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	388	368	365

### L'enseignement

**198 076 €** de subventions ont été versés pour l'achat de matériel pédagogique pour les collèges privés et publics et pour les travaux d'investissement des collèges privés, étant précisé que les travaux d'investissement et l'informatisation pour les collèges publics sont pris en charge directement par le Département :

- ∞ - 172 136 € - Collèges privés
- ∞ - 25 940 € - Collèges publics

	2019	2020	2021
Collèges privés – subventions	200 526 €	177 985 €	172 136 €

### Le patrimoine culturel

**120 763 €** ont été consacrés au patrimoine culturel dont :

58 192 € pour la conservation préventive des collections et œuvres d'art des communes, programme subventionné annuellement par la DRAC à hauteur de 70 000 €.

38 541 € pour la restauration des collections et œuvres d'art des communes. Cette enveloppe évolue en fonction des dossiers déposés par les communes.

24 030 € pour l'achat aux enchères, le transport et l'expertise d'un véhicule hippomobile de transport de voyageurs entre Mende et Bagnols-les-Bains.

### Le sport

**45 967 €** ont été attribués aux clubs sportifs pour l'acquisition d'équipements.

## Direction rattachée Lecture publique Médiathèque Départementale de Lozère

**109 888 € en fonctionnement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	80	112	110

Les dépenses de la Médiathèque départementale se répartissent comme suit :

- ✔ - 42 150 € pour les accès aux ressources numériques, pour les abonnements aux magazines, pour les adhésions aux associations professionnelles spécialisées et pour le « réasort » ;
- ✔ - 67 738 € pour le programme d'animations (Printemps des poètes, Premières pages, Mois du film documentaire, etc.) et de formations du réseau départemental des bibliothèques.

Ces dépenses restent essentielles compte tenu du nombre croissant de bibliothèques de niveau 1, 2 et 3 au sein du réseau départemental et par le développement des actions labellisées Bibliothèque Numérique de Référence (BNR).

**140 506 € en investissement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	114	141	141

- ✔ - 125 960 € ont été consacrés à l'achat de nouvelles collections ;
- ✔ - 14 546 € de subventions ont été versés à 10 communes et 1 communauté de communes pour l'aménagement de leurs bibliothèques.

## Direction des Archives départementales

**15 462 € en fonctionnement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	27	31	15

Les dépenses de fonctionnement des archives ont été consacrées à hauteur de :

- ✔ - 3 537 € à l'action culturelle : conceptions graphiques et créations d'un catalogue et d'un film micro-perforé positionné sur la façade du bâtiment, de lectures publiques réalisées lors des Journées européennes du Patrimoine, et ce, dans le cadre de la présentation de l'exposition sur le thème de la Lozère et les migrations, à Mende courant second semestre. Toujours dans ce contexte, il a également été financé l'optimisation numérique d'une application multimédia pour PC (présentée sur une table numérique pendant l'exposition), afin de l'intégrer sur notre site internet. Et pour finir, une première animation a été réalisée auprès des résidents d'un EHPAD du nord du département, intégrant un support créé par les Archives : un jeu de cartes pédagogique (jeu de 7 familles), réalisé à partir de portraits de personnes ayant vécu dans la région ;
- ✔ - 576 € à la publication d'un numéro de la lettre d'information semestrielle intitulée *Histoire & patrimoine* ;
- ✔ - 6 191 € aux abonnements annuels et achats d'ouvrages visant à alimenter la bibliothèque historique, ainsi qu'aux frais de reliure des revues, périodiques ;
- ✔ - 4 803 € au fonctionnement courant de la direction ;
- ✔ - 355 € aux cotisations à l'Association des Archivistes français et au Conseil International des Archives.

**63 023 € en investissement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	65	62	63

Les dépenses d'investissement ont été consacrées à hauteur de :

- ✔ - 42 632 € à la restauration de : 70 registres de notaires de Lozère du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, 4 registres des délibérations (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles) et le compoix de Saint-Laurent-de-Muret, 10 atlas de plans cadastraux et 1 registre de l'Enregistrement pour le bureau de Marvejols ;

- ∞ - 3 458 € à l'acquisition de documents d'archives, notamment des lots de photographies, films documentaires, parchemins et autres lettres anciennes sur le département de la Lozère, visant à enrichir les fonds ;
- ∞ - 14 954 € à la numérisation de documents d'archives sur tous types de supports ;
- ∞ - 1 979 € au financement de la numérisation de la presse ancienne (*Annuaire de la Lozère et La Cévenne Républicaine*) en partenariat avec Occitanie Livre et Lecture.

# PÔLE SOLIDARITE SOCIALE

## Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale

**45 596 299 € en fonctionnement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	44 262	45 313	45 596

Si l'année 2020 a été marquée par la mise en place de la nouvelle organisation territoriale des services, le rôle de chef de file des politiques sociales du Département a été une nouvelle fois mis en lumière en raison de la crise sanitaire. Cette année 2021 a vu se poursuivre les efforts entrepris en ce sens en poursuivant le soutien aux lozériens en difficultés et aux structures du territoire oeuvrant dans le domaine médico-social.

L'ensemble de ces évolutions a impacté le budget de fonctionnement de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale, qui passe de 45 313 K€ en 2020 à 45 596 K€ en 2021, soit une augmentation de 0,62 % (+ 283 K€).

Les rattachements des dépenses à l'exercice 2021 représentent une somme de 3 857 K€.

Si l'impact de la crise sanitaire explique pour partie une augmentation du budget consacré à la Solidarité Sociale, l'évolution socio-démographique, la structure de la population et l'évolution de la réglementation pèsent toujours sur ce budget. La majeure partie de cette augmentation porte ainsi sur des dépenses non maîtrisables, que ce soit pour ce qui concerne le secteur de l'enfance, l'insertion et les personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Cette augmentation doit également être analysée au regard des 3 allocations individuelles de solidarité - AIS (APA, PCH et rSa), dépenses contraintes et compensées partiellement par l'État, qui représentent 22 755 K€, soit 49,91 % du budget.

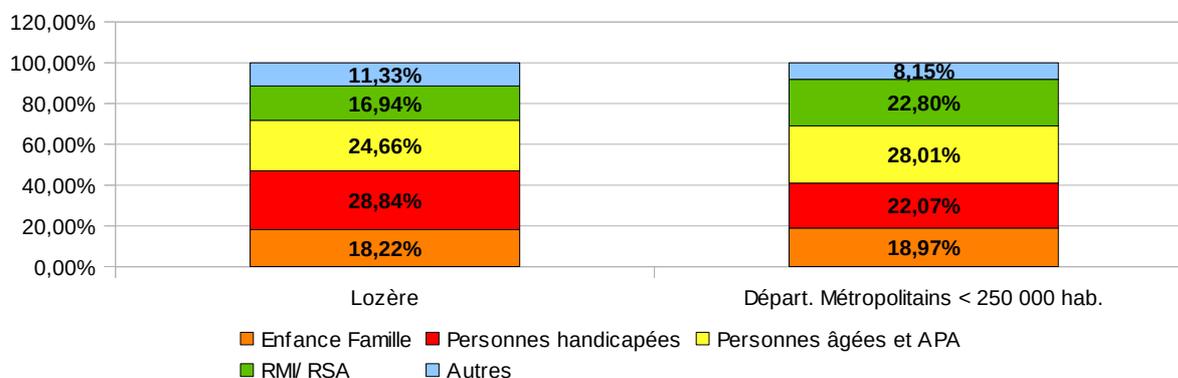
**Les dépenses d'aide sociale, charges de personnel comprises et toutes directions confondues**

Les dépenses d'aide sociale représentent un montant total de 55 379 K€, soit 52,78 % du total des dépenses de fonctionnement 2021 du Département et se décomposent ainsi :

- ☞ - 45 596 K€ au titre de l'action sociale portée par la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale : enfance-famille, personnes âgées, personnes en situation de handicap, RSA, insertion, etc...,

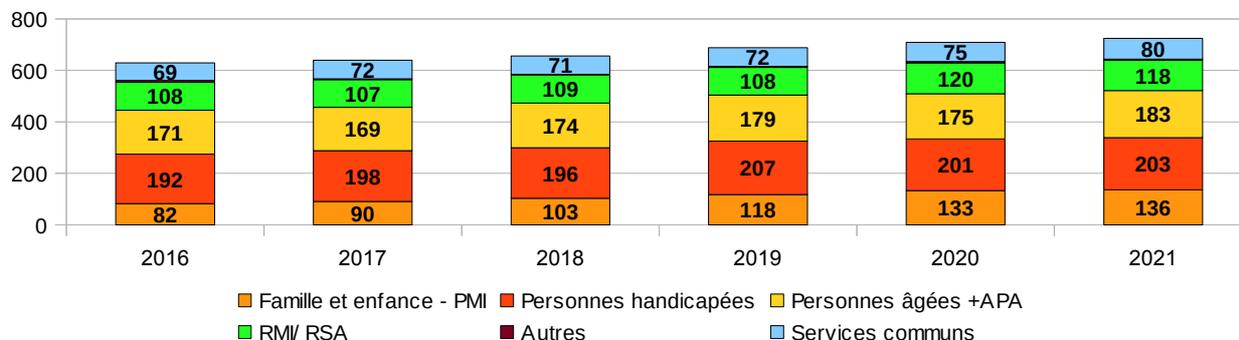
- ∞ - 553 K€ au titre des actions portées par le service Affaires Financières et le service des Bâtiments pour des créances éteintes, des titres annulés, le fonctionnement des Maisons Départementales des Solidarités et de la MDPH, le reversement de la dotation au titre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie,
- ∞ - 9 230 K€ au titre des Ressources Humaines (dont 2 491 K€ pour les assistants familiaux au nombre de 50 au 31/12/2021).

## Décomposition des dépenses d'actions sociales en 2020



Par habitant, les dépenses d'aide sociale (charges de personnel incluses et toutes directions confondues) ont évolué de la manière suivante :

## Evolution de la structure des dépenses d'aide sociale (en €/hab)



## **Les dépenses d'aide sociale de la DGASOC, hors charges de personnel**

Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action sociale départementale s'élèvent à 45 596 K€, y compris les rattachements (3 857 K€), soit 43,45 % du total des dépenses de fonctionnement 2021.

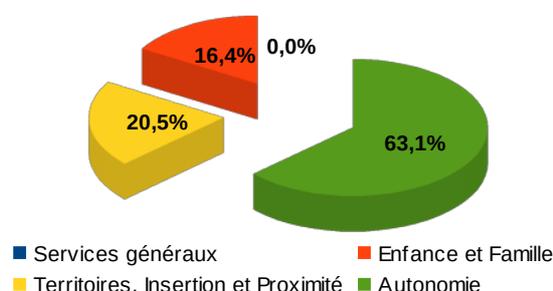
Elles se décomposent de la manière suivante dans une présentation par chapitre budgétaire :

en K€	2020	2021	Evolution 2020/2021
Personnes âgées	13 357	13 925	4,3%
Personnes handicapées	14 804	14 865	0,4%
Insertion (dont RSA)	9 157	8 975	-2,0%
Action Sociale	346	358	3,5%
Famille et Enfance	7 389	7 205	-2,5%
PMI	249	266	6,8%
Autres	11	2	-81,8%
<b>TOTAL</b>	<b>45 313</b>	<b>45 596</b>	<b>0,6%</b>

Dans une présentation plus conforme à l'organisation de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale, les dépenses se répartissent ainsi :

<b>Présentation par directions et par missions</b>			
	2020	2021	Évolution 20/21
<b>Direction Enfance Famille</b>	<b>7 638 K€</b>	<b>7 471 K€</b>	<b>- 2,19 %</b>
<i>Prestations individuelles</i>	1 411 K€	1 333 K€	-5,53 %
<i>Hébergements</i>	5 906 K€	5 787 K€	-2,01 %
<i>Subventions, participations, autres</i>	72 K€	85 K€	18,06 %
<i>Protection Maternelle Infantile</i>	249 K€	266 K€	6,83%
<b>Direction Maison de l'Autonomie</b>	<b>28 161 K€</b>	<b>28 790 K€</b>	<b>2,23%</b>
<b>Les personnes âgées</b>	<b>13 357 K€</b>	<b>13 925 K€</b>	<b>4,25%</b>
<i>APA à domicile</i>	5 388 K€	5 080 K€	-5,72%
<i>APA en établissement</i>	5 365 K€	5 423 K€	1,08%
<i>Prestations de services – Aides ménagères</i>	9 K€	15 K€	67%
<i>Aide sociale à l'Hébergement</i>	2 234 K€	2 776 K€	24,26%
<i>Prévention et accompagnement des publics</i>	239 K€	251 K€	5,02
<i>Les subventions et participations, autres</i>	122 K€	142 K€	16%
<i>Soutien au professionnels des SAAD</i>	0 K€	237 K€	-
<b>Les personnes en situation de handicap</b>	<b>14 804 K€</b>	<b>14 865 K€</b>	<b>0,41 %</b>
<i>Prestations individuelles (dont PCH et ACTP)</i>	4 544 K€	4 477 K€	-1,47%
<i>Aide sociale à l'Hébergement</i>	9 736 K€	9 890 K€	1,58 %
<i>Subventions et participations</i>	509 K€	492 K€	-3,34%
<i>Autres dépenses (Admission en non valeur)</i>	15 K€	6 K€	-60 %
<b>Direction des Territoires, de l'Insertion et de la Proximité</b>	<b>9 503 K€</b>	<b>9 333 K€</b>	<b>-1,79%</b>
<i>Prestations individuelles</i>	8 042 K€	7 898 K€	-1,79%
<i>Subventions, Participations, contrats, FSE</i>	1 115 K€	1 077 K€	3,41%
<i>Action sociale</i>	346 K€	358 K€	3,47%
<b>Services généraux</b>	<b>11 K€</b>	<b>2 K€</b>	<b>-81,82%</b>
<i>Services Communs</i>	9 K€	0 K€	-
<i>Cotisations</i>	2 K€	2 K€	0%
<b>TOTAL</b>	<b>45 313 K€</b>	<b>45 596 K€</b>	<b>0,62 %</b>

## Répartition des dépenses d'action sociale en 2021



La répartition par politique sociale diffère de la plupart des départements qui, en général, ont leurs budgets les plus importants sur l'action sociale et l'insertion (rSa) en première position ou l'enfance et la famille.

En Lozère, conformément à la démographie de la population, c'est le secteur de l'autonomie qui arrive en tête avec 63 % des crédits consommés. L'augmentation globale des dépenses est liée mécaniquement aux revalorisations nationales des différentes prestations individuelles comme le rSa, la PCH ou l'APA à domicile et au développement des logiques de contractualisation avec des contributions nationales prises en charge dans les dépenses (appel à projet, stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté...).

### Evolution des AIS

Concernant les 3 allocations individuelles de solidarité (AIS), le différentiel entre les comptes administratifs 2020 et 2021 évolue dans les conditions suivantes :

	2020	2021	Evolution 2020/2021
RSA	7 954 402 €	7 782 747 €	-2%
APA	10 747 807 €	10 502 739 €	-2%
PCH / ACTP	4 539 410 €	4 469 807 €	-2%
<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>23 241 619 €</b>	<b>22 755 293 €</b>	<b>-2%</b>
RSA	5 682 917 €	5 865 346 €	3%
APA	6 943 403 €	7 396 185 €	7%
PCH / ACTP	2 157 208 €	2 356 207 €	9%
<b>Recettes</b>	<b>14 783 528 €</b>	<b>15 617 738 €</b>	<b>6%</b>
RSA	2 271 485 €	1 917 401 €	-16%
APA	3 804 404 €	3 106 554 €	-18%
PCH / ACTP	2 382 202 €	2 113 600 €	-11%
<b>Différentiel</b>	<b>8 458 091 €</b>	<b>7 137 555 €</b>	<b>-16%</b>
<b>Reste à charge Département</b>	<b>8 458 091 €</b>	<b>7 137 555 €</b>	<b>-16%</b>

## 519 875 € en investissement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	703	237	520

520 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement.

Les subventions allouées concernent pour l'essentiel le programme de réhabilitation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes – EHPAD.

2019	2020	2021
700 237 €	233 533 €	498 456 €

En 2021, 4 établissements ont vu leurs investissements subventionnés :

- ✔ - EHPAD St Nicolas d'Auroux : 398 K€,
- ✔ - EHPAD St Jacques de Marvejols : 76 K€,
- ✔ - EHPAD La Randonneraie de Monts de Randon : 10 K€,
- ✔ - EHPAD L'Adoration de Mende : 14 K€

11 418 € de subventions ont été versées aux crèches pour l'achat de matériel.

	2019	2020	2021
Crèches - MAM – Accueil de loisirs sans hébergement	2 506 €	3 634 €	11 418 €

Le Secours Populaire Français a été aidé pour l'achat d'un véhicule à hauteur de 10 K€.

Concernant l'avance financière de 150 000 € accordée en 2019 à l'EHPAD d'Auroux, l'association gestionnaire Saint Nicolas a procédé au remboursement de 90 000 € en 2020 et de 60 000 € en 2021.

## 1 - Direction Enfance Famille

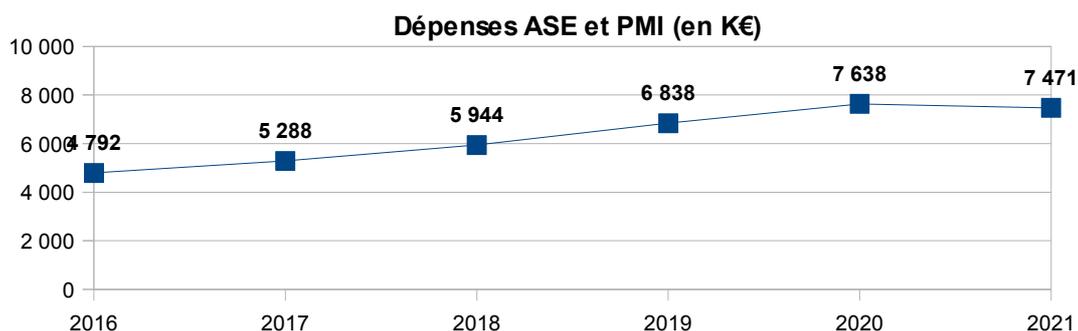
**7 470 801 € en fonctionnement**

La complexité des situations nécessite des réponses parfois hors cadre classique de l'accompagnement. Ces mesures confiées à des structures ad hoc (lieux de vie et d'accueil) ou mises en place par le biais de combinaisons d'intervention ont un impact sur le budget. Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'enfants confiés et de mandats s'est confirmé en 2021.

Toutefois, le budget consacré à l'Enfance Famille diminue de - 2,2 %, passant de 7 638 K€ en 2020 à 7 471 K€ en 2021. Cette évolution s'explique par des effets de la crise sanitaire durant l'année 2020 avec notamment la prise en charge prolongée des publics MNA pendant les périodes confinement. Le Département est venu compenser à hauteur de 544 K€.

Même si des recettes sont enregistrées sur ce chapitre, notamment sur la mise à l'abri, (Participation MNA État : 470 K€) ces dépenses impactent fortement le fonctionnement du Département.

### Évolution des dépenses de la Direction Enfance Famille



### Structure des dépenses de la Direction Enfance Famille

	2019	2020	2021
Frais d'accueil en Établissements (Maisons d'enfants à caractère social...)	5 139 178 €	5 905 896 €	5 786 599 €
Prestations individuelles (AEMO, TISF, TDC, Bourse, visites médiatisées)	1 041 840 €	1 088 703 €	1 045 035 €
Aides Financières (AMT, secours, bons alimentaires)	173 290 €	136 140 €	111 346 €
Prise en charge quotidienne	189 196 €	185 748 €	176 294 €
Subventions, participations, autres	60 354 €	72 495 €	85 412 €
PMI	233 929 €	249 463 €	266 115 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 837 787 €</b>	<b>7 638 446 €</b>	<b>7 470 801 €</b>

## L'aide sociale à l'enfance

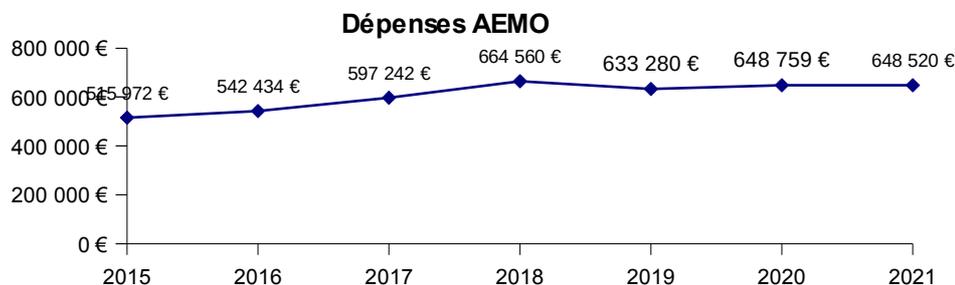
**7 204 686 € en fonctionnement**

### **Les prestations individuelles : 1 332 674 €**

∞ - Aides Éducatives en Milieu Ouvert et à Domicile (AEMO/AED) : 648 520 €

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dépenses</b>	597 242 €	664 560 €	633 280 €	648 759 €	648 520 €
<b>Bénéficiaires AEMO</b>	268	290	311	343	336
<b>Bénéficiaires AED</b>	116	89	69	57	62

Les AED sont des mesures administratives qui font l'objet d'une contractualisation entre les parents et les services du Département. Elles sont exercées par des référents de l'aide sociale à l'enfance. Les AEMO sont des mesures judiciaires ordonnées par le juge des enfants. Elles peuvent être exercées par les services départementaux ou par un service habilité à cette fin (le CPEAGL). Une convention encadre le budget et la mise en œuvre des AEMO dont le prix de journée est fixé à 10,04 €.



∞ - Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) : 274 721 €

En 2021, le montant de la dotation accordée au service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) tarifé est de 274 721 € contre 279 574 € en 2020. L'évolution de ce montant résultait des négociations budgétaires réalisées par les services sur la base du budget et activité présentée.

∞ - Allocation Mensuelle Temporaire, Bons Alimentaires, et Secours d'urgence : 111 346 €

On constate une diminution globale de près de 24 K€ de dépenses par rapport à 2020 au regard des demandes présentées et évaluations réalisées.

∞ - Allocation Jeunes Majeurs : 15 985 €

Les actions relatives aux « sorties sèches de l'ASE » découlant de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ont porté leur effet en 2020 et 2021 avec une augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires de cette allocation. Le montant de cette ligne budgétaire passe ainsi de 4 571 € en 2019, 23 747 € en 2020 et 15 985 € en 2021. Ce montant est

partiellement compensé par des recettes de l'État au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

🌀 - Visites médiatisées : 59 997 €

Le montant de la dotation annuelle accordée à l'espace rencontre de l'institution Notre-Dame de la Providence reste stable entre 2020 et 2021, en passant de 60 762 € à 59 997 €.

🌀 - Tiers Digne de Confiance (TDC) : 45 612 €

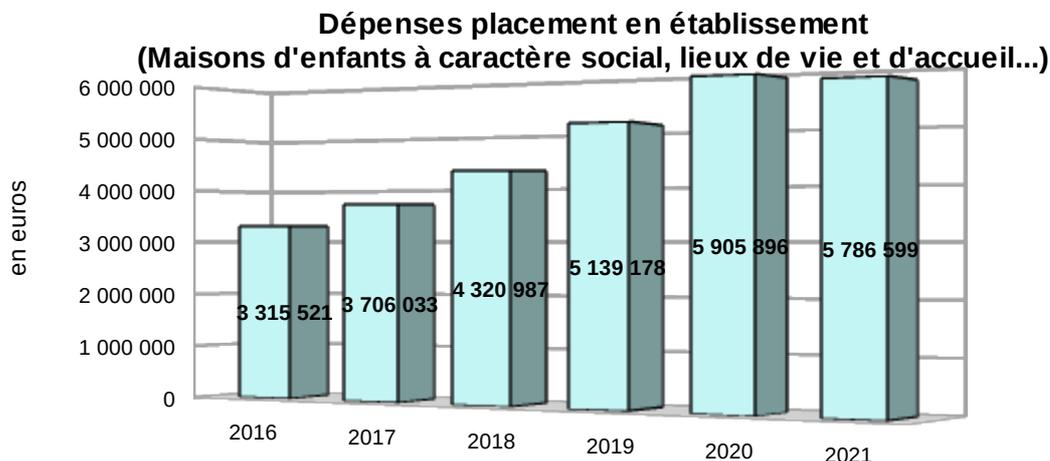
Cette modalité de placement permet l'accueil d'un enfant chez une personne avec laquelle il entretient des liens d'attachement et de confiance (membre de la famille ou pas). L'indemnité versée au tiers permet de couvrir les besoins primaires de l'enfant. Le budget TDC était précédemment géré au sein du budget des ressources humaines. Cette ligne budgétaire est rattachée depuis 2019 au budget de la Solidarité Sociale.

En 2021, 12 TDC ont fait l'objet d'une indemnisation pour 14 enfants. En 2020, ils étaient 13 TDC pour 16 enfants.

🌀 - Autres prestations individuelles : 287 839 €

Les aides individuelles permettant de financer les actes usuels des enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance sont dépendantes des mesures confiées au Département. Elles augmentent de + 102 K€ par rapport à 2020.

## L'hébergement : 5 786 599 €



	2017	2018	2019	2020	2021
<b>MECS (Pouponnière, Accueil d'urgence, MIE, Accueil Mère-enfant)</b>	2 996 849 €	3 376 821 €	3 994 547 €	3 944 968 €	3 672 858 €
<b>Lieux de vie et d'accueil</b>	709 184 €	944 166 €	1 144 631 €	1 960 928 €	2 113 741 €
<b>TOTAL</b>	3 706 033 €	4 320 987 €	5 139 178 €	5 905 896 €	5 786 599 €

Les dépenses d'hébergement ont diminué de - 2 % entre 2020 et 2021. En effet, en 2020, un montant total de 489 K€ a été impacté sur des fonds Covid afin de prendre en charge de nouveaux enfants confiés ou un maintien dans le dispositif de mise à l'abri plus long en raison d'un confinement. Cette perspective s'est révélée moins prégnante au regard du contexte connu en 2021, tout comme les montants accordés au titre de la mise à l'abri.

Ce poste ne prend pas en compte la rémunération des assistants familiaux qui accueillent des enfants à leurs domiciles, celle-ci étant intégrée aux dépenses des Ressources Humaines (2 491 K€ en 2021, 1 786 € en 2020, 1 459 K€ en 2019, 1 293 K€ en 2018).

### **Les subventions et participations : 83 278 €**

Le montant des subventions s'élève à 79 700 €. Il regroupe l'ensemble des subventions allouées dans le cadre de la prévention de la marginalisation, de la facilitation de l'insertion et promotion sociale, de la prévention en faveur des familles et de l'enfance, et le soutien à la parentalité.

Le montant de la participation au dispositif 119 Allo-Enfance, fixé par décret, est de 3 578 €.

### **Autres dépenses : 2 134 €**

Ce poste budgétaire recouvre les admissions en non valeur et titres annulés.

### La Protection Maternelle Infantile

#### **266 115 € en fonctionnement**

Cette mission regroupe toutes les actions de prévention et de promotion de la santé exercées par les professionnels médicaux et para-médicaux du Département ou par l'intermédiaire de subventions aux associations, ainsi que les dépenses liées à l'offre d'accueil de la petite enfance (formations des assistantes maternelles et aides aux crèches).

Le compte administratif fait apparaître un montant de 124 287 € (contre 112 634 € en 2020) au titre de la politique en faveur des structures « petite enfance » pour l'aide au fonctionnement des crèches.

La participation du Département au fonctionnement du Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP), en partenariat avec l'État, reste stable et s'établit à 90 367 € en 2021.

Les autres dépenses, pour un montant de 51 461 €, concernent des subventions, l'achat de petits matériels, de vaccins...

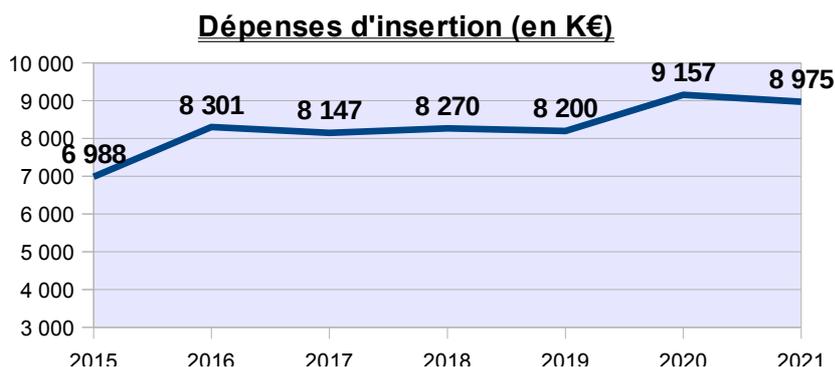
## 2 - Direction des Territoires, de l'Insertion et de la Proximité

**9 333 707 € en fonctionnement**

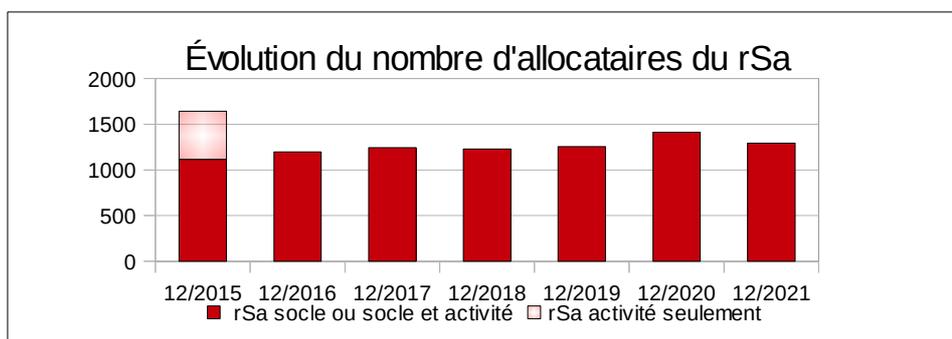
Les dépenses liées à l'insertion et l'action sociale diminuent de 169 K€ entre 2020 et 2021. Cette évolution s'explique principalement par une évolution des dépenses de l'allocation du rSa de moins 172 K €.

### L'insertion

**8 975 431 € en fonctionnement**



**Le Revenu de Solidarité Active (rSa) : 7 782 747 €**



Le nombre de bénéficiaires s'établit fin 2021 à 1 293 (données en attente de consolidation par la CCSS et la MSA) contre 1 413 fin 2020.

## Participation de l'État aux dépenses RSA

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Allocations RSA</b>	7 248 775 €	6 896 134 €	7 090 210 €	7 159 543 €	7 954 402 €	7 782 747 €
<b>Participation Etat (TICPE -TICPE RSA- FMDI)</b>	3 518 222 €	3 641 676 €	3 497 413 €	3 473 378 €	3 606 226 €	3 491 979 €
<b>Dotation péréquée</b>	1 589 072 €	1 579 955 €	1 682 860 €	1 726 879 €	1 775 834 €	1 926 128 €
<b>Fonds de solidarité</b>	163 895 €	139 842 €	209 599 €	200 202 €	300 856 €	232 195 €
<b>Fonds de stabilisation</b>						215 045 €
<b>Reste à charge</b>	<b>1 977 586 €</b>	<b>1 534 661 €</b>	<b>1 700 338 €</b>	<b>1 759 084 €</b>	<b>2 271 486 €</b>	<b>1 917 400 €</b>
<b>% du reste à charge</b>		22%	24%	25%	29%	25%

**En 2021, le reste à charge pour le Conseil Départemental de la Lozère revient au taux de d'avant crise COVID (25%).**

### *L'accompagnement des démarches liées à l'insertion : 1 192 684 €*

∞ - Les aides financières individuelles (AFI) : 23 865 €

Le montant des AFI s'élève à 23 865 €. Les aides accordées ont permis d'apporter un financement aux bénéficiaires du rSa pour les soutenir dans des actions d'accès aux soins, de formation ou l'insertion professionnelle, de mobilité...

∞ - Les subventions contrats : 97 320 €

Le montant total des financements des contrats aidés à destination des bénéficiaires du rSa s'élève à 97 320 € et permet une ré-inscription dans le parcours professionnel, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi.

∞ - Les subventions aux associations : 779 388 €

Le montant total des actions subventionnées dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) reste stable. Ces subventions sont versées aux associations promouvant des actions d'insertion par l'activité économique, l'accompagnement professionnel et social ainsi que le soutien dans l'accès aux soins, au logement et à la mobilité.

∞ - Les marchés : 200 389 €

Ces dépenses sont liées à des actions financées via un marché public et concernent la mobilité, le référent rSa accompagnement vers l'emploi, le référent rSa travailleurs indépendants, et l'accompagnement à la recherche d'emploi. Ces dépenses sont compensées pour partie par des recettes au titre du Fond social Européen (FSE).

∞ - Autres dépenses : 91 722 €

Ce montant correspond à des créances éteintes et admissions en non valeur pour 81 090 €, à l'acquisition de pass numériques pour 10 660 €. En effet, la candidature du Département a été retenue pour la mise en place dès 2021 des pass numériques afin d'aider les lozériens à se former dans l'usage du numérique. Une cotisation est également financée sur ce poste budgétaire.

## L'action sociale

**358 276 € en fonctionnement**

### *Les Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et Mesures d'accompagnement judiciaires (MAJ) : 21 439 €*

Les montants consacré à ces mesures augmentent de 6,6 % entre 2020 et 2021. 24 personnes ont fait l'objet d'une MASP en 2021.

### *Les différents secours et frais de transport : 35 242 €*

Les dépenses liées aux secours sont restées stables entre 2020 et 2021 (+ 0,90 %) pour atteindre cette année 35 242 €. En 2021, le Département a maintenu le dispositif d'aide aux entrepreneurs mis en place en 2020 et a permis de soutenir des entrepreneurs pour un montant de 12 995 €.

### *Les subventions aux associations : 131 000 €*

Le montant des subventions accordées aux associations intervenant dans le domaine de l'action sociale, et notamment de l'aide alimentaire, a presque doublé cette année. Outre le soutien habituel du Département à ces structures, un montant complémentaire de 35 000 € au titre du fonds Covid a été accordé.

### *Le Fonds solidarité Logement (FSL) : 170 000 €*

Outil de solvabilité du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALPHD), le FSL permet le financement d'aides aux ménages (accès et maintien dans le logement) sous forme de prêts ou de subventions, mais également le financement de mesures d'accompagnement. Revalorisée de 20 000 € en 2018, la participation du Département au FSL a été maintenue depuis 2019.

### *Action opti Courses : 594 €*

Action qui a débuté en 2021, elle vise à améliorer l'équilibre alimentaire et la qualité nutritionnelle des aliments en favorisant les achats, sans coût supplémentaire, pour une population de faible statut socio-économique.

## 3 - Direction Maison de l'Autonomie

**28 789 577 € en fonctionnement**

Les dépenses liées au maintien de l'autonomie, la compensation du handicap, l'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap constituent le poste le plus important avec 28 790 K€, soit 63 % des dépenses de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale.

### Les personnes âgées

**13 925 022 € en fonctionnement**

#### **L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 10 502 739 €**

L'APA à domicile et en établissement représente 23,03 % des dépenses de fonctionnement du budget de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale. Globalement, la diminution est de - 2,33 %.

- ∞ - L'APA à domicile diminue de - 5,7 %. La dépense passe ainsi de 5 388 K€ en 2020 à 5 080 K€ en 2021.  
 Cette évolution doit être temporisée par les crédits du fonds affecté Covid de 605 000 € en 2020 pour soutenir les structures suite aux pertes de recettes liées aux périodes de confinements. Les évolutions habituelles restent malgré tout présentes en raison de :
  - la démographie (vieillesse de la population augmentant le nombre de nos aînés ayant besoin d'un soutien à domicile),
  - l'augmentation des tarifs nationaux, notamment des tarifs des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD),
- ∞ - L'APA en établissement augmente de + 1,07 % pour un montant de 5 423 K€ en 2021 et 5 365 K€ en 2020.

Montants en K€	2017	2018	2019	2020	2021
<b>APA à domicile</b>	4 628	4 848	5 111	5 382	5 080
<b>APA versée à l'établissement</b>	5 089	5 183	5 355	5 365	5 423
<b>Total dépenses</b>	<b>9 717</b>	<b>10 031</b>	<b>10 466</b>	<b>10 747</b>	<b>10 503</b>
<b>Dotation CNSA</b>	<b>3 996</b>	<b>3 972</b>	<b>3 611</b>	<b>4 137</b>	<b>4 193</b>
<b>Dotation péréquée</b>	<b>2 226</b>	<b>2 381</b>	<b>2 525</b>	<b>2 399</b>	<b>2 599</b>
<b>Fonds de solidarité</b>	<b>196</b>	<b>297</b>	<b>293</b>	<b>406</b>	<b>313</b>
<b>Fonds de stabilisation</b>					<b>290</b>
<b>Reste à Charge</b>	<b>3 299</b>	<b>3 381</b>	<b>4 037</b>	<b>3 805</b>	<b>3 108</b>

## Prestations de services – Aides ménagères : 14 654 €

Synthèse des dépenses et nombre de bénéficiaires à domicile (au 31/12 de l'année) :

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dépenses</b>	50 817 €	42 044 €	9 885 €	9 253 €	14 654 €
<b>Bénéficiaires</b>	25	22	6	6	8

Entre 2017 et 2021, il est constaté une diminution du nombre de bénéficiaires des aides ménagères au titre des personnes âgées. Jusqu'en 2018, ce résultat était dû à un travail de régulation sur l'éligibilité des personnes et des reports vers d'autres solutions, autres caisses ou APA. En 2019, il résulte d'une réorientation de ces bénéficiaires vers l'APA.

Cette diminution non constatée en 2020 a permis une stabilisation des dépenses consacrées à ce poste budgétaire malgré une augmentation de bénéficiaires en 2021 (+ 2 bénéficiaires).

## L'aide sociale à l'hébergement : 2 776 074 €

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dépenses</b>	2 899 133 €	2 915 181 €	2 935 745 €	2 233 826 €	2 776 074 €
<b>% d'évolution</b>	5,33%	0,55%	0,71%	-23,91%	24,27%
<b>Bénéficiaires payés (moyenne des 4 trimestres)</b>	215	233	248	225	227

Le montant de ces dépenses a été fortement impacté en 2020 et 2021 par les effets du Covid, en raison :

- ∞ - de la diminution des taux d'occupation sur certaines périodes et certains établissements,
- ∞ - du soutien financier exceptionnel accordé par le Département à hauteur de 106 K€ en complément des aides versées par l'État aux EHPAD.

## La prévention et l'accompagnement des publics : 251 511 €

La prévention et l'accompagnement du public âgé, de leurs aidants ainsi que les services d'aide à domicile se renforcent au travers des différents dispositifs réglementaires qui ont vu le jour :

- ∞ - La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) et les actions mises en place pour les personnes âgées et leurs aidants : 235 373 €.
  - Cette dépense a permis de cofinancer diverses actions permettant :
    - l'attribution d'un forfait d'autonomie,

- la poursuite de la mise en place d'actions visant à soutenir les aidants familiaux s'occupant dans les actes de la vie quotidienne d'une personne âgée dépendante,
- la poursuite d'actions au sein des EHPAD.

Ce poste de dépenses est intégralement compensé par des recettes de la CNSA..

## - La MAIA : 16 138 €

Ce dispositif vise à améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et des personnes âgées en perte d'autonomie.

## **Les subventions : 3 400 €**

Cette enveloppe correspond au montant des subventions aux associations menant des actions en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap pour 3 400 €.

## **Le Dispositif de soutien du Département aux professionnels des SAAD : 237 382 €**

Le Département s'est engagé, dès 2021, dans ce dispositif nécessaire de revalorisation des salaires prévue par l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile pour l'ensemble des Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) prestataires. Cette dépense est partiellement compensée par la CNSA pour un montant estimé de 158 300 €.

## **Les autres dépenses : 139 262 €**

Cette enveloppe recouvre les admissions en non valeur, les titres annulés sur exercices antérieurs pour des demandes de versements de trop perçus, ainsi que des frais liés aux prises d'hypothèques.

## Les personnes en situation de handicap

**14 864 555 € en fonctionnement**

## **Les prestations individuelles 4 477 354 €**

### - L'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) : 537 433 €

Les dépenses d'ACTP baissent en 2021 de – 74 596 €, soit – 12,19 %. Fin 2021, elles concernent 67 personnes, soit 7 bénéficiaires en moins par rapport à 2020. Les personnes bénéficiant encore de cette allocation sont celles pour qui elle reste plus avantageuse et qui n'ont par conséquent pas opté pour la PCH.

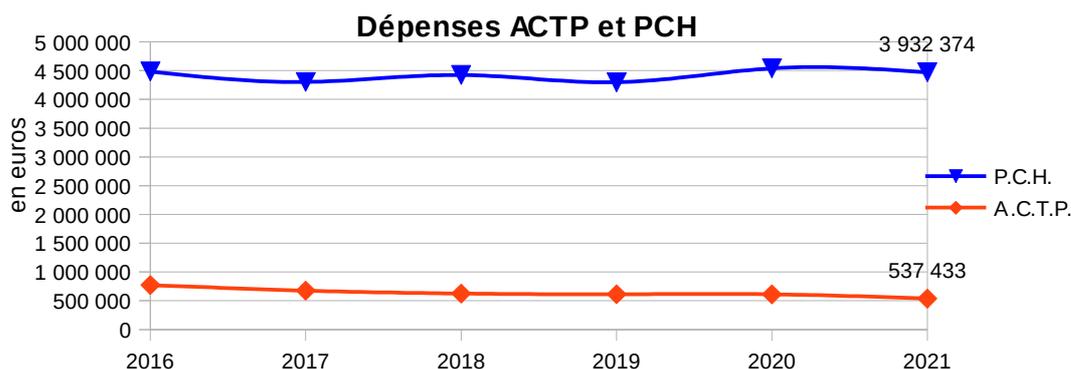
La diminution du nombre de bénéficiaires se traduit naturellement par une diminution de ce poste budgétaire malgré les revalorisations nationales du montant de cette allocation.

 - La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : 3 932 374 €

Les dépenses de PCH sont en hausse par rapport à l'année précédente avec + 0,13 % pour l'ensemble des dépenses PCH :

- pour les plus de 20 ans : + 1,44 % entre 2020 et 2021 (+4,98 % entre 2019 et 2020),
- pour les moins de 20 ans : - 13,23 % entre 2020 et 2021 (+ 26,6 % entre 2019 et 2020).

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dépenses ACTP</b>	675 847 €	625 672 €	612 723 €	612 029 €	537 433 €
<b>Dépenses PCH</b>	3 625 726 €	3 798 308 €	3 683 594 €	3 927 380 €	3 932 374 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	4 301 573 €	4 423 980 €	4 296 317 €	4 539 409 €	4 469 807 €
<b>Dotation CNSA</b>	958 810 €	982 430 €	976 389 €	972 085 €	993 128 €
<b>Dotation péréquée</b>	985 522 €	1 050 031 €	1 036 270 €	1 013 431 €	1 106 219 €
<b>Fonds de solidarité</b>	87 228 €	130 781 €	120 138 €	171 692 €	133 355 €
<b>Fonds de stabilisation</b>					123 505 €
<b>Reste à charge</b>	2 270 013 €	2 260 738 €	2 163 520 €	2 382 201 €	2 113 600 €



 - Prestations de services – Aides ménagères : 7 547 €

Fin 2021, les dépenses concernent 3 bénéficiaires de l'aide sociale à domicile pour un montant total sur l'année de 7 547 €.

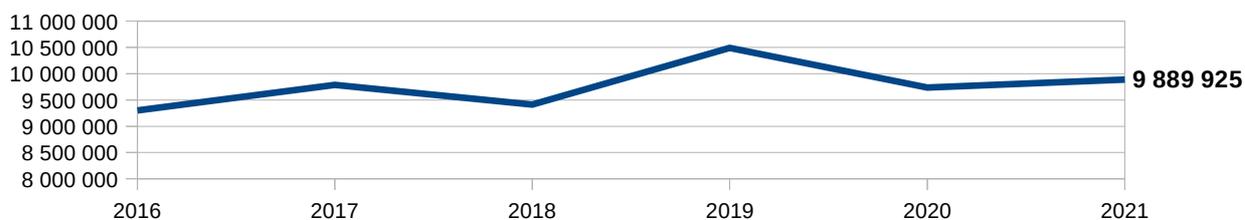
**L'aide sociale à l'hébergement : 9 889 924 €**

L'année 2020 et le début de l'année 2021 ont été impactés par les effets de la crise sanitaire, rendant atypiques celles-ci.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dépenses</b>	9 786 597 €	9 411 499 €	10 492 601 €	9 736 444 €	9 889 924 €
<b>% d'évolution</b>	19,15%	-3,83%	11,49%	-7,21%	1,58%
<b>Bénéficiaires</b>	271	268	287	278	266
<b>dont Accueil de jour</b>	96 881 €	115 247 €	113 925 €	56 611 €	104 816 €
<b>dont PHV</b>	17 551 €	34 273 €	33 723 €	31 822 €	32 249 €

A noter que l'exercice 2019 a supporté une dépense de l'ordre de 600 000 € en régularisations d'antérieurs.

## Evolution des dépenses d'hébergement personnes handicapées



### Les subventions et participations : 491 531 €

∞ - Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés – SAMSAH

La participation pour le SAMSAH en 2021 est de 275 544 €, en hausse de + 0,7 %.

∞ - Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale – SAVS

La participation pour le SAVS en 2021 est de 144 987 €, en hausse de + 0,7 %.

∞ - Le Groupement d'Entraide Mutuelle – GEM

La participation du Département est de 40 000 €. Elle correspond à la participation aux 2 GEM pour lesquels des démarches de fusions sont entamées.

∞ - Les subventions aux associations

Cette enveloppe correspond au montant des subventions aux associations menant des actions en faveur des personnes en situation de handicap (1 000 €).

∞ - Participation MDPH.

La participation du Département s'établit en 2021 à 30 000 €, elle est identique à celle attribuée en 2020.

### Autres dépenses : 5 746 €

Ce montant correspond à des créances PCH admises en non valeur.

## 4 - Services généraux

**2 215 € en fonctionnement**

*Cotisations : 1 980 €*

Ce montant correspond à la cotisation versée à l'ODAS (Observatoire national de l'action sociale et décentralisée).

*Divers : 235 €*

# RESSOURCES INTERNES

## Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Achats et Moyens

**1 079 778 € en fonctionnement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	1 052	1 083	1 080

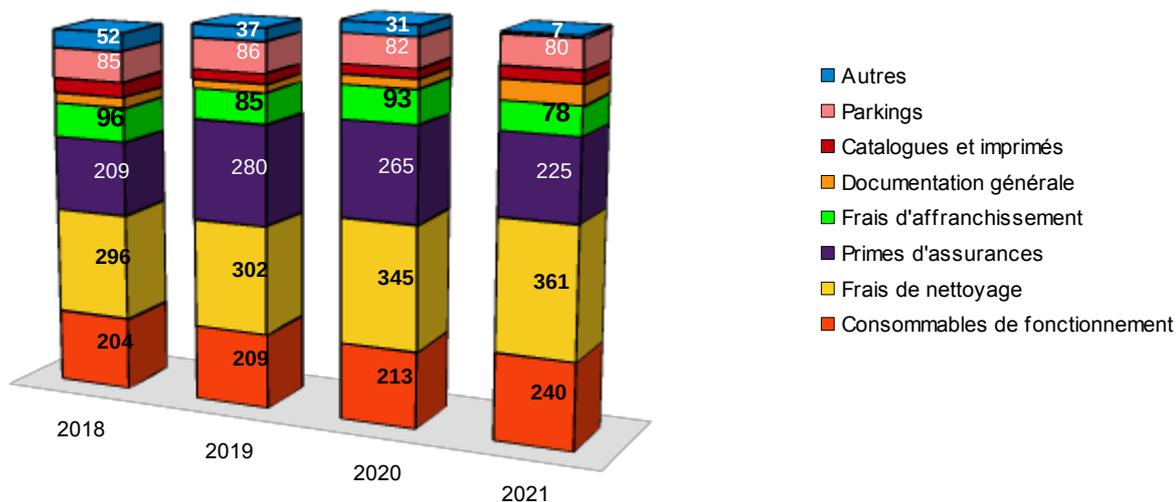
Les dépenses 2021 de la mission Achats et Moyens s'élèvent à 1 080 K€, en légère baisse de - 0,3 % par rapport à 2020.

Les postes de dépenses ont connu des évolutions variables :

- 📈 - Evolution à la hausse : frais de nettoyage (+35 K€), habillement/vêtements de travail, petit matériel, assurance dommages aux biens (+4 K€), transport de biens (déménagement pour travaux MDS Marvejols et Mende)
- 📉 - Evolution à la baisse : assurance véhicules (véhicules -36 K€ dont 6 K€ de régularisation TVA en 2020, protection juridique -4 K€), fournitures d'entretien, affranchissement

en K€	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
<b>Fournitures</b>	<b>156</b>	<b>173</b>	<b>184</b>	<b>11</b>
Fournitures d'entretien	9	27	8	-19
Fournitures de petit équipement	92	92	107	15
Habillement et vêtements de travail	55	54	69	15
<b>Fournitures administratives</b>	<b>62</b>	<b>67</b>	<b>64</b>	<b>-3</b>
<b>Contrats de prestations de services</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>-1</b>
<b>Entretien et réparations</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>Primes d'assurances</b>	<b>280</b>	<b>265</b>	<b>225</b>	<b>-40</b>
<b>Divers</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>0</b>
Documentation générale et technique	19	19	22	3
Autres frais divers	5	8	5	-3
<b>Publicité, publications, relations publiques</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>40</b>	<b>5</b>
Annonces et insertions	8	8	6	-2
Catalogues et imprimés et publications	28	27	34	7
<b>Transports de biens</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>6</b>
<b>Frais d'affranchissement</b>	<b>85</b>	<b>93</b>	<b>78</b>	<b>-15</b>
<b>Frais de nettoyage des locaux</b>	<b>293</b>	<b>318</b>	<b>353</b>	<b>35</b>
<b>Autres charges – Parkings</b>	<b>86</b>	<b>82</b>	<b>80</b>	<b>-2</b>
<b>Charges excep. : créance éteintes</b>			<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 051</b>	<b>1 083</b>	<b>1 080</b>	<b>-3</b>

**Evolution des dépenses de la mission Achats et Moyens  
 - en K€ -**



**105 420 € en investissement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2020
<b>TOTAL</b>	78	72	105

L'augmentation des dépenses d'investissement 2021 s'expliquent notamment par l'achat de mobilier et de matériel pour l'aménagement de la Maison des Sports.

## Les dépenses du Bâtiment POLEN

**59 611 € en fonctionnement**

En K€	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	51	60

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 60 K€, soit une hausse de 17 % par rapport à 2020 avec des évolutions variables :

- ↻ - Hausse sur les postes : infogérance exploitation informatique, électricité, fournitures administratives, entretien et frais de nettoyage
- ↻ - Baisse sur les postes : maintenance, affranchissement, télécommunications.

Libellé Article / Nature	2020	2021
Eau et assainissement	134,59	304,73
Energie - Electricité	4 469,99	4 934,50
Combustibles	3 347,55	3 203,64
Fournitures administratives		459,80
Contrats de prestations de services	641,50	290,00
Infogérance exploitation informatique (externalisation)		8 590,00
Locations mobilières – Photocopieurs	832,98	1 029,59
Entretien bâtiments	1 407,35	4 097,87
Maintenance	4 144,71	3 528,78
Frais affranchissement	1 454,03	670,57
Frais télécommunications	14 872,72	10 681,25
Frais de nettoyage des locaux	8 571,69	11 664,93
Taxes foncières	9 083,00	8 230,00
Participations – Animation pépinière entreprises	1 925,00	1 925,00
<b>TOTAL</b>	<b>50 885,11</b>	<b>59 610,66</b>

Les recettes de fonctionnement couvrent pratiquement les dépenses.  
 Pour Lozère Développement et la Région Occitanie, l'année 2020 régularise les loyers 2019.

		2020	2021
Cté Cnes Coeur Lozère	Revenu locations	48 402,39	44 347,61
Région	Charges locatives	12 897,32	11 968,16
Lozère Développement	<b>TOTAL</b>	<b>61 299,71</b>	<b>56 315,77</b>

**14 710 € en investissement**

En K€	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	2	15

	2020	2021
Mise aux normes électriques		1 951,76
Aménagement PMR sanitaires	1 865,19	
Remplacement groupe eau glacée et pompe à chaleur		12 758,50
<b>TOTAL</b>	<b>1 865,19</b>	<b>14 710,26</b>

## Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Mission Affaires Juridiques

**102 120 € en fonctionnement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	14	9	102

La Mission Affaires Juridiques est en charge de la gestion des procédures pré-contentieuses et contentieuses et du suivi des délégations de service public.

Au titre de l'année 2021, les charges concernent le protocole transactionnel pour la cession de la maison de la Lozère à Montpellier (95 K€), la signification de décisions de justice par voie d'huissier et de représentation juridique.

## Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Marchés publics

### 47 794 € en fonctionnement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	49	29	48

En fonctionnement, les frais d'annonces et d'insertion s'élèvent à 47 794 € et se déclinent dans les domaines suivants :

- ✔ - Forfaits englobant les procédures pour différentes fonctions : Moniteur : 4 536 €, JOUE/BOAMP : 27 540 €,
- ✔ - Voirie : 6 172 € (véhicules, carburants, granulats ...),
- ✔ - Transports : 657 € (personnes en situation de handicap),
- ✔ - Bâtiments : 354 € (contrôles réglementaires),
- ✔ - Moyens généraux : 6 019 € (masques, fournitures bureau, équipement, mobilier ...),
- ✔ - Social : 1 250 € (personnes en démarche d'insertion professionnelle),
- ✔ - Informatique : 1 266 € (parc photocopieurs).

### 56 694 € en investissement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	57	44	57

En investissement, les frais d'insertion d'avis d'appel public à la concurrence pour la passation des marchés s'élèvent à 56 694 € et se décomposent comme suit :

- ✔ - 30 746 € pour la voirie,
- ✔ - 17 960 € pour les collèges,
- ✔ - 7 988 € pour les bâtiments.

## Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service des Bâtiments départementaux

**1 092 125 € en fonctionnement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	942	1 023	1 092

Les dépenses 2021 du service des Bâtiments s'élèvent à 1 092 K€, en hausse de + 6,78 % par rapport à 2020. Les différents postes évoluent de la manière suivante :

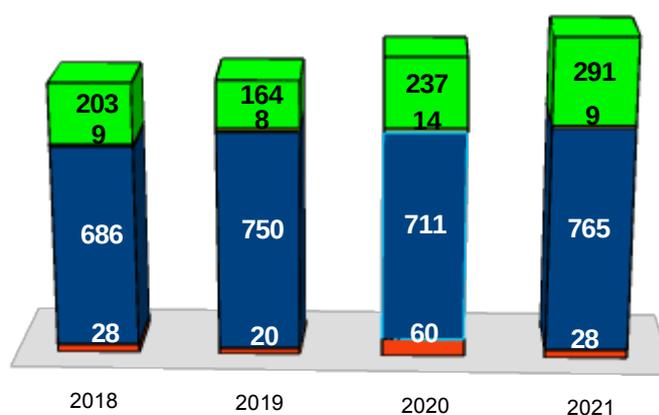
	2018	2019	2020	2021
Consommables énergétiques	685 744 €	749 624 €	711 200 €	764 695 €
Prestations de services	27 603 €	20 220 €	60 179 €	27 786 €
Locations mobilières et immobilières	3 577 €	3 320 €	2 950 €	3 179 €
Entretiens et réparations	203 376 €	163 899 €	237 367 €	290 588 €
Autres	4 942 €	5 384 €	11 083 €	5 877 €
<b>Total</b>	<b>925 242 €</b>	<b>942 447 €</b>	<b>1 022 779 €</b>	<b>1 092 125 €</b>

Les dépenses d'énergie ont augmenté de 7,5 % en 2021 avec l'augmentation des prix du fioul.

Les travaux de réparation et d'entretien ont augmenté de 22 % dans la continuité de l'effort d'entretien des bâtiments départementaux.

- Entretien, réparations bâtiments
- Locations et autres
- Consommables énergétiques
- Prestations de services

**Evolution des dépenses de fonctionnement K€**



**6 543 447 € en investissement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	4 260	5 769	6 543

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 543 K€, soit une hausse de + 13,43 % par rapport à 2020.

Cette augmentation correspond à la mise en œuvre du programme de mise en conformité des collèges dans le cadre de l'agenda d'accessibilité (Meyrueis, Ste Enimie, Vialas) et à la réalisation de projets structurants pour le patrimoine départemental (aménagement de la Maison des Sports et des logements passerelles, rénovation de l'ancien tribunal de Marvejols, construction du CT de Ste Croix Vallée Française).

Travaux réalisés dans les bâtiments administratifs

2 707 597 € ont été consacrés aux bâtiments administratifs dont :

- ∞ - la rénovation de l'ancien Casino de Bagnols les Bains suite à son acquisition en 2020 (131 174 €),
- ∞ - les travaux de rénovation de l'ancien tribunal de Marvejols (770 747 €),
- ∞ - les travaux de construction de la Maison des Sports à Mende (1 382 000 €)
- ∞ - l'aménagement de l'accessibilité PMR dans la cour de l'hôtel de la Rovère (25 000 €),
- ∞ - l'aménagement d'une salle de réunion pour la MLI dans les locaux de l'ancienne agence de voyage (23 662 €) et le raccordement de l'immeuble 14 boulevard Bourrillon au réseau de chaleur Tendem (32 538 €),
- ∞ - divers travaux sur les différents bâtiments institutionnels (342 476 €).

Travaux réalisés dans les collèges

2 697 726 € ont été consacrés aux bâtiments scolaires dont :

- ∞ - les travaux d'accessibilité aux personnes handicapées dans les collèges de Ste Enimie (325 580 €),
- ∞ - les travaux de construction du nouvel internat du collège de Meyrueis (1 586 255 €),
- ∞ - la fin des travaux de rénovation thermique du collège du Bleymard (118 150 €),
- ∞ - la création d'un préau dans la cour du collège de Marvejols (213 770 €)

- ∞ - la création d'un réfectoire au collège Bourrillon en complément du réfectoire du Lycée Chaptal (85 066 €)
- ∞ - les travaux de maintenance dans divers collèges (258 901 €),
- ∞ - la fourniture de matériels et mobiliers (110 004 €).

## Travaux réalisés dans les centres techniques du Conseil départemental (CTCD)

1 138 124 € ont été consacrés aux bâtiments liés aux infrastructures dont :

- ∞ - la construction du nouveau CT de Ste Croix Vallée Française (970 857 €),
- ∞ - divers travaux de mise en conformité au Parc Technique (32 664 €),
- ∞ - des travaux de maintenance dans divers centres et unités techniques (134 603 €).

## Direction adjointe des systèmes d'information et télécommunications

**792 105 € en fonctionnement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	699	776	792

Comparées à 2020 les dépenses de fonctionnement 2021 sont en hausse de 16 K€ (2,07 %) et s'établissent à 792 K€. Les augmentations portent principalement sur les télécommunications, les marchés de locations et la consommation d'impressions.

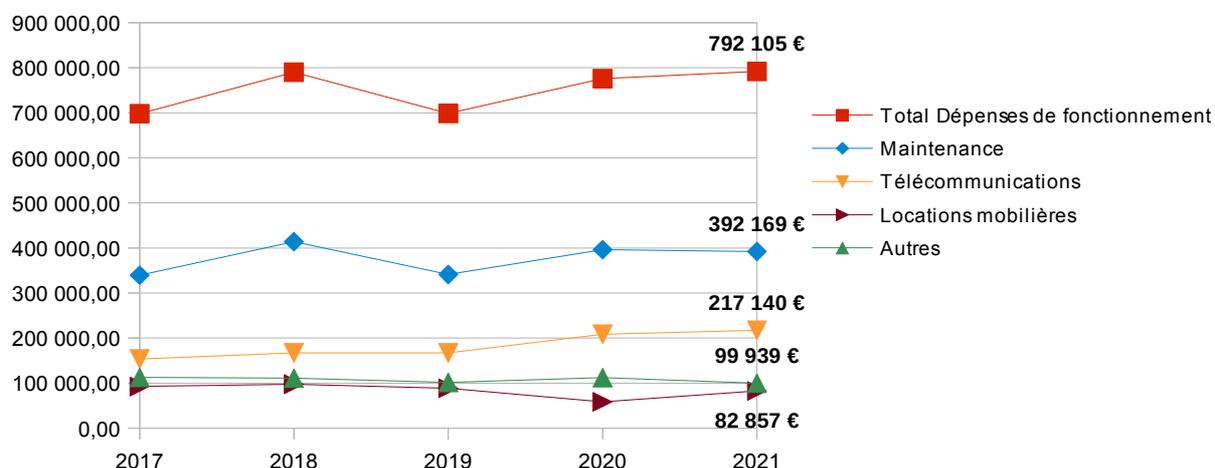
	2020	2021
Maintenance / Entretien des logiciels	396 512,61 €	392 168,94 €
Télécommunications (téléphone + internet )	208 683,02 €	217 140,44 €
Participations raccordements collèges au THD	92 906,22 €	70 000,00 €
Abonnement RESAH et Adullat		8 050,00 €
Locations : copieurs, hébergement sites	58 534,81 €	82 857,12 €
Prestations d'installation, migration des logiciels, archivage	9 769,19 €	9 498,00 €
Cotisations : Coriolis, Cityzen, AFCDP, Chambersign, Sedit, SIG	5 196,40 €	7 728,40 €
Fournitures : câbles, imprimantes, casques, coques, souris ...	4 415,45 €	4 661,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>776 017,70 €</b>	<b>792 104,80 €</b>

**Pour les télécommunications**, la hausse (9 K€) correspond aux nouveaux services ouverts pour permettre à l'ensemble des agents de la collectivité de travailler en distanciel :

- 🌀 - renvoi d'appel du bureau vers le domicile,
- 🌀 - communications téléphoniques des mobiles,
- 🌀 - nouvelles box internet dans les sites du Département.

**Pour les locations**, la hausse (+ 24 K€) correspond à des dépenses nouvelles (GRC open source 13 K€ et certificats sites internet 7K€) et à une consommation d'impressions papier plus importante 13 K€, diminuée de l'hébergement de la solution Adelyce (données RH) pour 9 K€.

## Evolution dépenses de fonctionnement



**1 099 421 € en investissement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	996	1 007	1 099

Les dépenses d'investissement 2021 sont en hausse de 92 K€ (+ 9,2 %) et s'élèvent à 1 099 K€.

	2020	2021
Logiciels : concessions et droits	347 623,70 €	386 284,20 €
Matériel informatique	446 590,15 €	540 813,82 €
Matériel informatique collègues	212 560,77 €	172 322,86 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 006 774,62 €</b>	<b>1 099 420,88 €</b>

L'augmentation concerne principalement le matériel informatique et plus particulièrement le remplacement de la solution de téléphonie fixe et de la solution de sauvegarde des données.

**Pour l'opération collègue**, le renouvellement du parc informatique s'est poursuivi avec :

- ∞ - l'achèvement de l'équipement des collèges en classes mobiles, en ordinateurs fixes et vidéoprojecteurs,
- ∞ - Le renforcement d'infrastructures de la plateforme ENT.

**Pour l'opération infrastructure, réseaux et équipements de la collectivité**, il s'agit principalement:

- ∞ - du renouvellement du parc informatique de la collectivité et ses accessoires,
- ∞ - de l'acquisition d'équipements numériques (tablettes, ordinateurs portables, mobiles) pour les directions et les élus dans le cadre du nouveau mandat,
- ∞ - du remplacement de la solution de téléphonie fixe de la collectivité,
- ∞ - du remplacement de la solution de sauvegarde des données de la collectivité.

**Pour l'opération projets métiers**, les dépenses les plus significatives sont :

- ∞ - le réglementaire pour les ressources humaines et le social,
- ∞ - les adaptations des logiciels/paramétrages liées aux nouveaux usages et organisations des directions,
- ∞ - le décisionnel pour les ressources humaines,
- ∞ - certaines évolutions de versions des logiciels,
- ∞ - la préparation à la montée de version du logiciel de gestion financière,
- ∞ - la poursuite du projet BNR (Bibliothèque Numérique de Référence).

**Pour l'opération SIG, RGPD, OPEN DATA et cybersécurité**, les dépenses les plus significatives concernent :

- ∞ - l'acquisition des licences ArcGIS,
- ∞ - Le diagnostic cyber et protection des données, la réalisation de tests internes et externes et la mise en place des premières mesures de durcissement.

## Direction adjointe des Ressources Humaines

**31 883 530 € pour le budget principal et 1 323 257 € pour le budget du LDA**

Budget K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>Principal</b>	30 545	30 697	31 884	33 247
<b>Laboratoire Départemental</b>	1 260	1 245	1 323	1 378
<b>TOTAL</b>	31 805	31 942	33 207	34 625

### Budget principal :

Pour le budget principal, le budget des Ressources Humaines a progressé de + 1 363 K€ soit + 4,27 % entre 2020 et 2021.

Cette progression correspond à :

► Chapitre 012 – Charges de personnel : + 1 190 K€

- ∞ - Personnels extérieurs : prestations ALOES nettoyage collèges (COVID),
- ∞ - Personnels titulaires : la rémunération des agents titulaires progresse de 2,9 % du fait notamment :
  - du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) autour de 2 %,
  - de l'application de la réforme Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) avec au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :
    - le reclassement pour les fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants de catégorie B en catégorie A,
    - la revalorisation indiciaire pour certains grades de catégorie C et de catégorie A.
  - de l'augmentation du montant des astreintes liée à des conditions hivernales difficiles,
  - de l'augmentation de la participation du Département à la prévoyance complémentaire et à la prévoyance santé,
  - de la création de postes pour faire face aux besoins de la collectivité.
- ∞ - Personnels non titulaires : le montant des rémunérations versées aux agents contractuels évolue de près de 9,8 % en raison principalement du remplacement systématique des agents considérés comme à risque, cas contacts, ou testés positifs à la COVID, afin d'assurer le protocole sanitaire dans les collèges, ainsi que de la difficulté de recruter des agents titulaires dans certains secteurs comme ceux du social et du médico-sociaux, difficulté renforcée par la concurrence avec le milieu associatif impactant le niveau de rémunération.

- ∞ - Assistants familiaux : nombre toujours croissant de mesures de placements (50 ASFAM rémunérées en moyenne sur 2021 contre 43 en 2020) ;
- ∞ - Charges sociales : évolution en lien avec la masse salariale,
- ∞ - Médecine du travail : - 243 K€ stock de masques de protection COVID en 2020 et imputation au poste habillement en 2021,
- ∞ - Ticket restaurant : augmentation de la prise en charge par le Département (de 7€ à 8,50 €) au 1<sup>er</sup> mai 2020 (impact sur 12 mois au lieu de 8 mois en 2020).

► Chapitre 011 – Autres charges : + 144 K€ retour à l'activité d'une année normale (formation déplacement) après l'année 2020 impactée par les périodes de confinement.

► Chapitre 65 - Elus : + 29 K€.

Les évolutions des dépenses de personnels sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020
Personnels extérieurs (Parc/ Aloes)	70	98	132	34
Personnels titulaires	16 947	16 999	17 487	488
Personnels non titulaires	1 585	1 935	2 125	190
Assistants familiaux	1 410	1 786	2 028	242
Charges sociales et retraite	7 888	8 130	8 428	298
Assurances	780	801	971	170
Médecine du travail	96	277	34	-243
CNAS, prestations directes	145	163	162	-1
Tickets restaurant	369	445	457	12
<b>Total Chapitre 012</b>	<b>29 290</b>	<b>30 634</b>	<b>31 824</b>	<b>1 190</b>
Formation	138	106	175	69
Déplacements	308	258	302	44
Habillement, insertions, divers	126	42	73	31
<b>Total Chapitre 011/67</b>	<b>572</b>	<b>406</b>	<b>550</b>	<b>144</b>
Elus	835	844	873	29
<b>Total Chapitre 65</b>	<b>835</b>	<b>844</b>	<b>873</b>	<b>29</b>
<b>TOTAL K€</b>	<b>30 697</b>	<b>31 884</b>	<b>33 247</b>	<b>1 363</b>
<b>Evolution</b>		<b>1 187</b>	<b>1 363</b>	

Ces données sont à mettre en parallèle avec les montants remboursés par d'autres structures au titre de la mise à disposition des agents du Département :

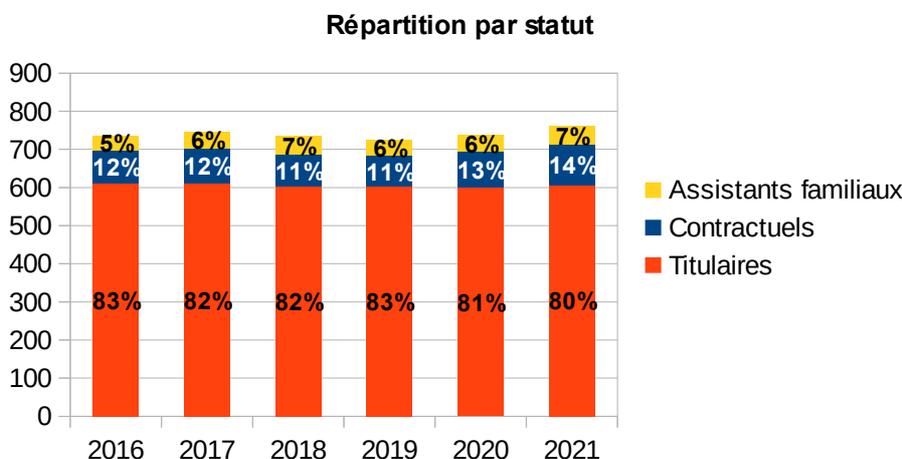
Au 31 décembre 2021, 24 agents (13 ETP) étaient mis à disposition du GIP de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Il en est de même pour 7 ETP mis à disposition de l'Agence Lozère Ingénierie et également de 2,3 ETP auprès du syndicat Lozère Numérique.

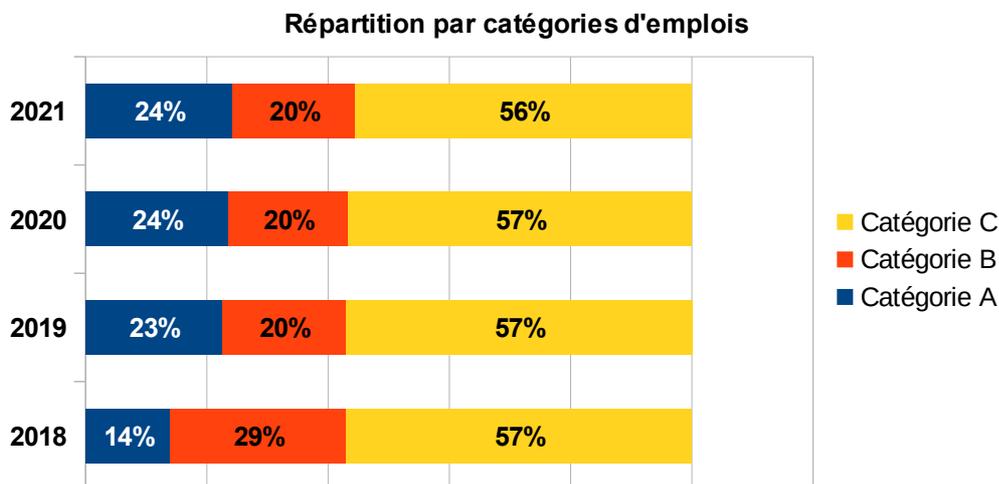
Au total, entre les remboursements des indemnités journalières des agents en arrêt de travail et des rémunérations des agents mis à disposition ou détachés, 2 M€ de recettes ont été encaissées au titre des ressources humaines en 2021.

<b>Remboursements</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
MDPH	585	635	741
Lozère Ingénierie	395	386	380
Lozère Numérique	110	110	110
Indemnités journalières Assurances/ CPAM	931	669	721
Subvention DRAC poste inventaire dépôt archéologique		25	
Divers organismes : agents détachés, SDIS, FIPHP, tickets restaurants, congés paternité, validation de services	182	110	48
<b>TOTAL K€</b>	<b>2 203</b>	<b>1 935</b>	<b>2 000</b>

La répartition par statuts des agents rémunérés en moyenne sur l'année au sein de la collectivité évolue légèrement par rapport aux années précédentes, à savoir :



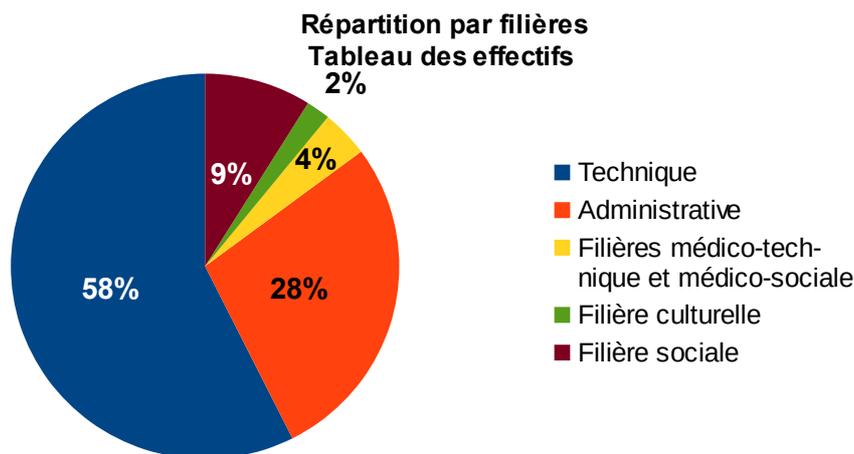
La répartition par catégories d'emploi évolue de la manière suivante :



L'évolution des catégories A et B entre 2018 et 2019 est due à la valorisation du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs de B en A du fait de l'application du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), I

## Répartition de l'effectif du Département

(tableau des effectifs au 01/01/2022)



## Personnel œuvrant pour le Département (y compris les non titulaires sur remplacement ou besoin occasionnel) :

Au 31 décembre 2021, le nombre d'agents rémunérés (y compris les remplacements d'agents titulaires) est de 777 contre 746 agents au 31 décembre 2020, avec une évolution du nombre de contractuels sur remplacements (agents à risque vis-à-vis de la COVID, cas contacts, etc).

À noter l'augmentation du nombre d'assistants familiaux rémunérés qui est passé de 43 au 31/12/2020 à 52 au 31/12/2021.

Ce tableau reprend le total des fiches de payes émises au 31 décembre de l'année. Il s'agit d'une photo de l'effectif, le nombre de personnels rémunérés pouvant varier en fonction du nombre d'agents remplacés par des non titulaires (congé maternité, congé longue maladie...).

	2018	2019	2020	2021
Personnel rémunéré par le Département au 31 décembre dont les assistants familiaux	726	739	746	777
Personnel mis à disposition à titre gratuit ou OPA	1	1	1	1
<b>Total personnel œuvrant pour le Département</b>	<b>727</b>	<b>740</b>	<b>747</b>	<b>778</b>

## Frais de déplacement :

Les frais de déplacement 2021 **des agents** retrouvent le niveau de 2019 en progression de + 44 K€ par rapport à 2020 (année de confinement) .

Secteur	2017	2018	2019	2020	2021
Social	75	89	71	54	70
ASSFAM	104	115	139	143	183
Infrastructures	47	46	54	36	30
Autres	38	40	44	25	19
<b>Total</b>	<b>264</b>	<b>290</b>	<b>308</b>	<b>258</b>	<b>302</b>

Les directions de la Solidarité Sociale et Infrastructures sont les directions les plus consommatrices de frais de déplacement. **L'éloignement des services publics** (ex. : transfert de la Région à Toulouse au lieu de Montpellier antérieurement) contribue à une augmentation de la dépense de même que les déplacements des ASSFAM dont le nombre reste toujours croissant. **En 2021, 60 % du coût des déplacements concerne les ASSFAM.**

Les frais de missions et déplacements **des élus** s'établissent à 27 389 €, pour 22 952 € en 2020, 40 676 € en 2019.

## Frais de formation des agents :

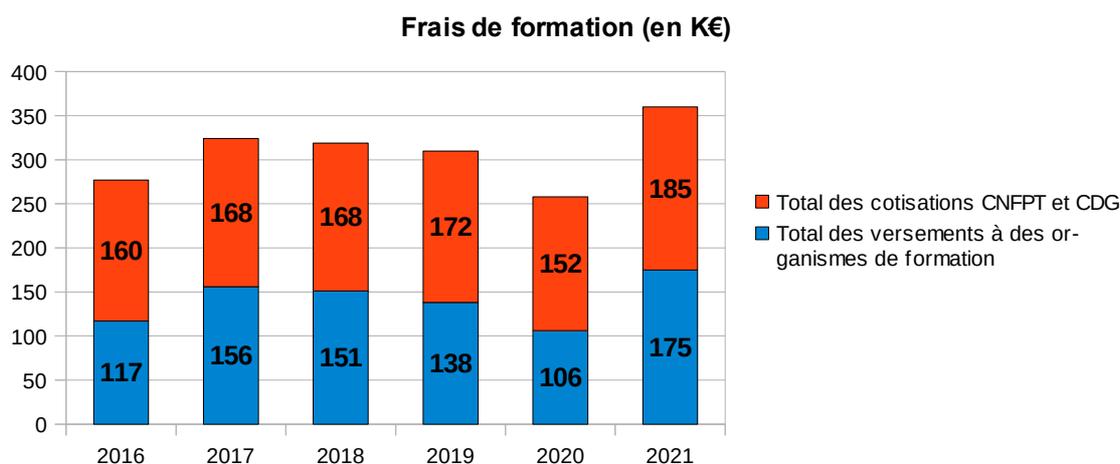
Ont été réalisés en 2021,

- 🌀 - 1 938 jours de formations (2020 - année COVID : 1516 jours 2019 : 2 277 jours).
- 🌀 - 1 263 stages (2020 : 991 2019 : 1 249).

En 2020 en raison de la crise sanitaire (stages en présentiel annulés, d'autres assurés partiellement à distance), le budget formation était en baisse de 32 K€ par rapport à 2019. Face à la baisse de son activité et de la non consommation de ces enveloppes budgétaires, le CNFPT n'a pas prélevé de cotisation pour les mois de novembre et décembre 2020.

Avec une exécution de 175 K€ le budget Formation dépasse le niveau de consommation des années antérieures à 2021 et rattrape le retard COVID 2020 avec une progression de + 69 K€.

	2018	2019	2020	2021
Versements à des organismes de formation	151	138	106	175
Cotisations CNFPT et CDG	168	172	152	185
<b>Total K€</b>	<b>319</b>	<b>310</b>	<b>258</b>	<b>360</b>



## Budget Laboratoire Départemental d'Analyses :

La consommation du budget 2021 Ressources Humaines du LDA atteint 1 378 K€ contre 1 323 K€ en 2020, soit une progression de + 4,16 %.

Chapitre	2018	2019	2020	2021
012 : Rémunérations, charges sociales	1 238 K€	1 227 K€	1 313 K€	1 365 K€
011 : Formation, déplacements	22 K€	18 K€	10 K€	13 K€
<b>TOTAL</b>	<b>1 260 K€</b>	<b>1 245 K€</b>	<b>1 323 K€</b>	<b>1 378 K€</b>

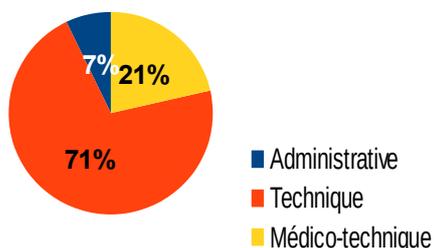
Entre les 2 exercices, l'augmentation de 55 K€ porte sur :

- la rémunération et le régime indemnitaire des personnels titulaires : - 15 K€
- la rémunération des personnels non titulaires : + 49 K€
- les charges : + 18 K€ (Urssaf : 9 K€ Retraite : 1 K€ Assurance : 2 K€ Assedic : 2 K€ Autres : 4 K€)
- la formation : + 3 K€.

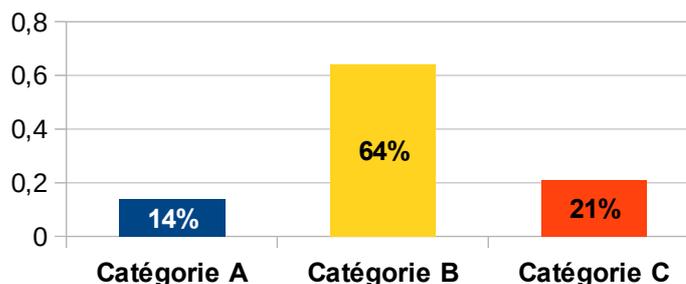
Les déplacements sont stables à hauteur de 5,9 K€.

28 postes figurent au tableau des effectifs du LDA se répartissant comme suit :

Répartition par filière



Répartition par catégorie



En termes de recettes, 42 612 € ont été perçus en remboursement des arrêts de travail maladie et/ou accident de travail : assurance ASTER : 39 865 € Caisse de Sécurité Sociale : 2 747 €.

Pour l'exercice 2020 la recette était de 8 886 €.

## Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances – Service des Affaires financières et Service des Assemblées et de la Comptabilité

**6 664 114 € en fonctionnement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	6 912	6 622	6 664

Les dépenses de fonctionnement du Service des Affaires Financières et du Service des Assemblées et de la Comptabilité se répartissent comme suit :

- ∞ - Compensation CLERCT (Commission Locale d'évaluation des Ressources et des Charges Transférées) versée à la Région au titre des transferts de compétence : **3 181 K€**  
 Le montant est figé et se décompose comme suit :
  - Transports (scolaires, lignes régulières et touristiques) : 3 166 K€
  - Déchets : 15 K€.
- ∞ - Prise en charge du déficit des budgets annexes : **1 034 K€**
  - LDA : 651 K€
  - AIRE de la Lozère : 306 K€
  - Les BOISSETS : 77 K€
- ∞ - Subventions : **916 K€** (PED : 762 K€, APSD 25 K€...)
- ∞ - Reversements : **951 K€**
  - Fonds national péréquation DMTO : 476 K€
  - Taxe d'aménagement CAUE : 126 K€
  - MDPH - dotation CNSA : 346 K€
  - FIPHFP : 3 K€
- ∞ - Intérêts de la dette (436 K€), frais bancaires (12 K€) : **448 K€**
- ∞ - Cotisations (ADF, AMF, Départements solidaires), sténotypiste, autres ... : **25 K€**,
- ∞ - Taxes foncières et habitation : **64 K€**,
- ∞ - Créances éteintes, admises en non valeur, titres annulés : **27 K€**,
- ∞ - Dotations aux provisions pour litiges, contentieux : **18 K€**,

**5 371 340 € en investissement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	8 869	4 861	5 371

Les dépenses concernent les remboursements :

- de l'annuité du capital de la dette : **4 864 K€**.
- du tirage de Décembre 2020 sur emprunt Revolving : **500 K€** (non utilisé en 2019)
- du remboursement au SDIS (propriétaire du logiciel de base) du module « Gestion des hydrants » nécessaire aux activités du SATEP : **7 K€**

# **CABINET, COMMUNICATION & PROTOCOLE**

## Direction du Cabinet et du Protocole

**40 681 € en fonctionnement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	43	33	41

Les dépenses de la Direction du Cabinet et du Protocole restent en dessous des enveloppes votées au BP soit 60 000 €.

Après l'impact en 2020 de la crise sanitaire obligeant l'annulation de nombreuses manifestations, cérémonies et événements, les dépenses du Cabinet et du Protocole retrouvent leur niveau normal d'exécution et une stabilité conforme aux années précédant la crise COVID19.

## Direction de la Communication

**425 436 € en fonctionnement**

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	452	314	425

Les dépenses de la Communication s'élèvent en 2021 à 425 436 € pour retrouver un niveau similaire aux années pré-COVID.  
 Ces dépenses concernent essentiellement des reconductions d'actions récurrentes.

Les éléments marquants sont :

- ∞ - émissions TV : Campagne Média (affichage 4/3 sur Lille et Marseille et TV avec spots sur BFM et France TV) et World on board Air France (nouveau partenariat pour diffusion sur l'année 2022),
- ∞ - renouvellement d'achats photographies professionnelles (fond Botté)
- ∞ - collaboration film Chemins de pierre /Radar films avec J.Dujardin – tournage en Lozère
- ∞ - beau livre générique sur la Lozère,
- ∞ - commande de masques au logo CD48
- ∞ - mise à jour signalétique des bâtiments (Maison des Sports, Station Mt Lozère, devise républicaine Laïcité sur les frontons des collèges...),
- ∞ - signalétique Salon des Maires

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220627-CD\_22\_1049-DE

# SDIS

## Contribution et subvention au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

**4 000 000 € en fonctionnement**

En K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	3 580	3 800	3 800	4 000

La contribution annuelle du Département au fonctionnement du SDIS ainsi que la subvention d'investissement sont fixées lors du vote du budget primitif dans le cadre de la convention définissant les relations entre le Conseil départemental et le SDIS.

La contribution de fonctionnement 2021 a été augmentée de 200 K€ pour prendre en compte, en lien avec le plan pluriannuel d'investissement du SDIS, la charge de l'amortissement des nouveaux véhicules qui grève le budget de fonctionnement de l'établissement.

En l'absence d'événements majeurs, les crédits ont été suffisants pour permettre le paiement des 4 trimestres de vacances sur l'exercice.

**600 000 € en investissement**

En K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>TOTAL</b>	402	600	600	600

Depuis 2019 la subvention d'investissement est de 600 K€ afin de soutenir le plan pluriannuel 2018/2028 de renouvellement du parc de véhicules et engins.

En 2021 le SDIS a investi 1 028 K€ dans :

- l'achat de 3 CCF (camion citerne feux), 3 VSAV (véhicule de secours à victimes), 3 VL (véhicules de liaison), 1 VAT (véhicule d'assistance technique) et 1 VID (véhicule d'interventions diverses) ;
- le reconditionnement de fourgons pompe-tonne, l'équipement intérieur d'un VAT et d'un VLTT

### Dépenses SDIS - Véhicules et engins

2017	Plan pluriannuel 2018/2028 K€			
	2018	2019	2020	2021
818 K€	849	1 377	1 330	1 028

# AUTOFINANCEMENT ENDETTEMENT

## L'AUTOFINANCEMENT

### L'épargne brute

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute conditionne le degré de solvabilité de la collectivité : c'est un indicateur fondamental d'indépendance financière reflétant la capacité du Département à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements.

L'épargne brute 2021 enregistre une progression de + 7,1 % (+1,9 M€) par rapport à 2020 et s'établit à 29,3 M€.

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles fonctionnement	119 393 219 €	126 389 809 €	126 935 521 €	129 862 397 €	134 236 986 €
Dépenses réelles fonctionnement hors intérêts	101 037 017 €	104 300 910 €	100 103 745 €	101 978 086 €	104 494 096 €
Epargne de gestion	18 356 202 €	22 088 899 €	26 831 776 €	27 884 311 €	29 742 890 €
Intérêts de la dette	882 784 €	774 846 €	628 997 €	520 833 €	437 019 €
<b>Epargne brute</b>	<b>17 473 418 €</b>	<b>21 314 053 €</b>	<b>26 202 779 €</b>	<b>27 363 478 €</b>	<b>29 305 872 €</b>
Variation €		3 840 635 €	4 888 726 €	1 160 699 €	1 942 394 €
Variation %		21,98%	22,94%	4,43%	7,10%

Depuis 2019 l'évolution de l'épargne résulte de la maîtrise des dépenses de fonctionnement mais surtout de la recette nouvelle du Fonds de soutien interdépartemental des DMTO (5,2 M€).

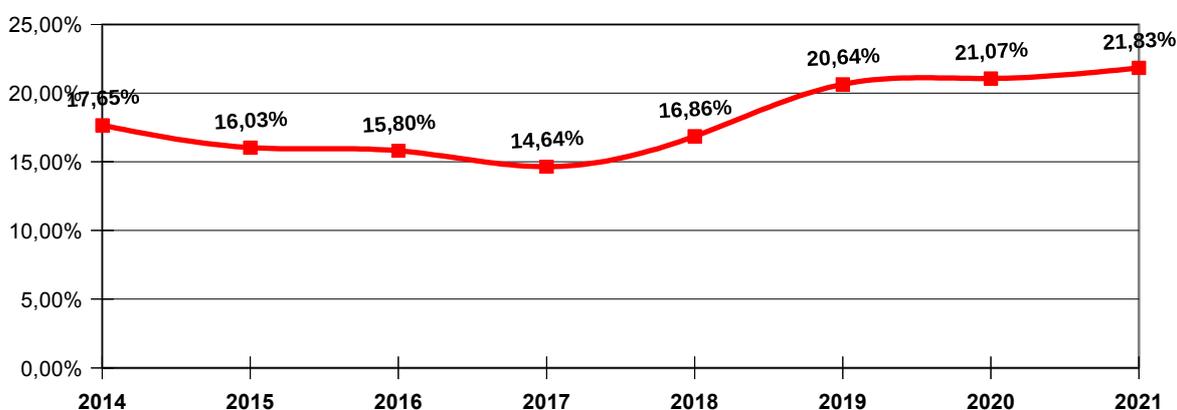
Pour l'exercice 2021 elle est confortée d'un produit exceptionnel de DMTO supérieur de 2 M€ par rapport à 2020.

Afin de préserver la situation financière du Département, il convient de maintenir un taux d'épargne brute (rapport épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement) supérieur à 12 %.

En 2021, le taux d'épargne brute atteint 21,83 % pour 21,07 % en 2020.

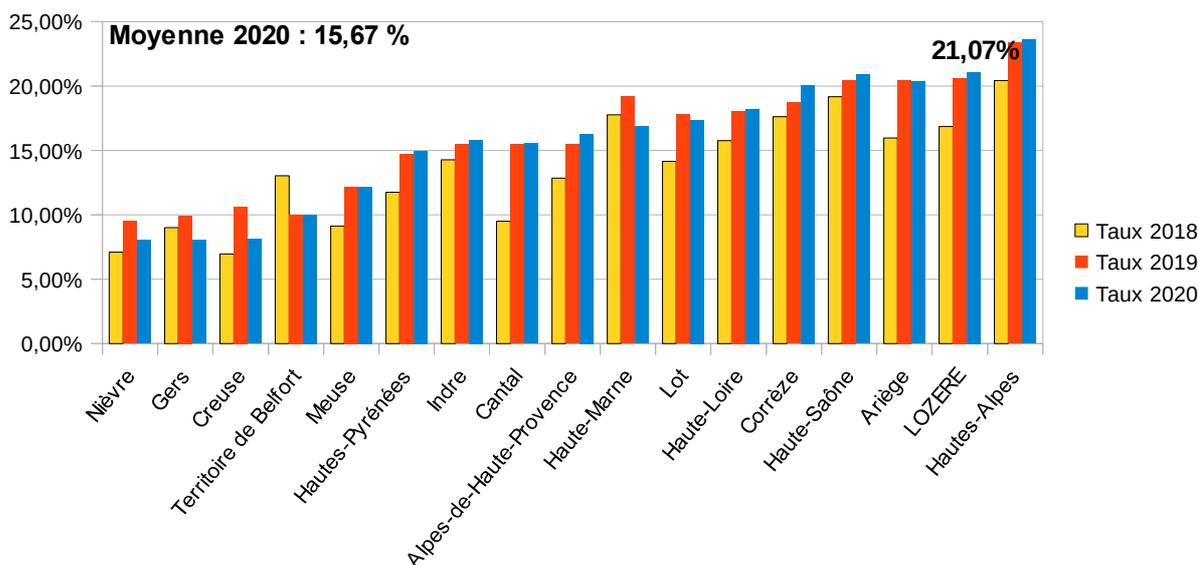
	2017	2018	2019	2020	2021
Montant K€	17 473	21 314	26 203	27 363	29 306
Taux	14,64%	16,86%	20,64%	21,07%	21,83%

Evolution du taux d'épargne brute



En 2020 alors que le taux d'épargne brute du Conseil départemental de la Lozère se situait à 21,07 %, il était en moyenne autour de 15,67 % pour les départements métropolitains de la même strate (moins de 250 000 habitants).

- TAUX D'EPARGNE BRUTE -



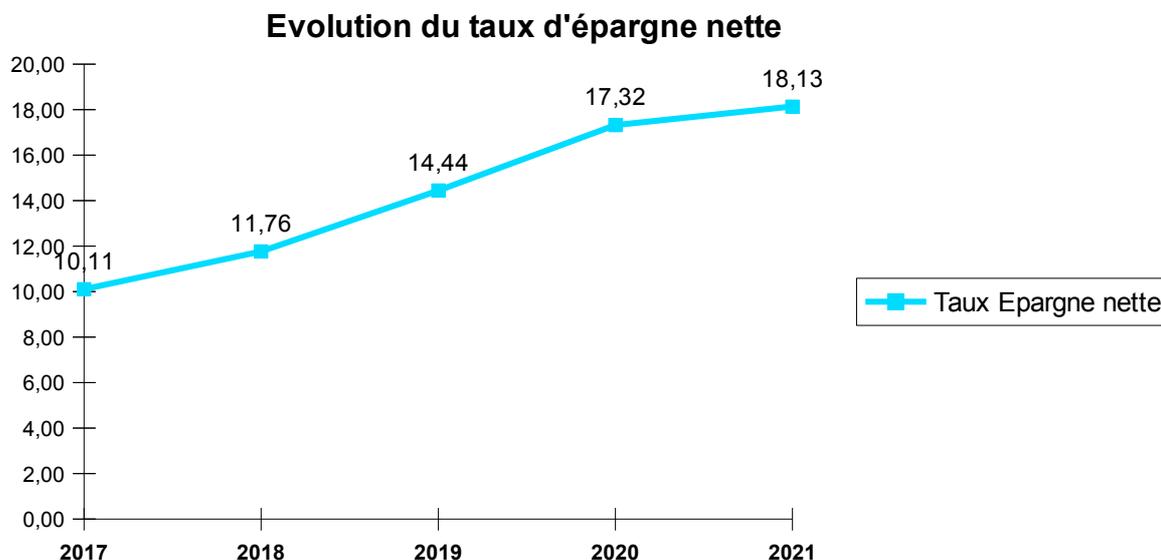
## L'épargne nette

**L'épargne nette** constitue l'épargne disponible pour l'investissement après remboursement du capital de la dette.

**L'épargne nette d'un montant de 24 335 K€ en 2021 augmente de 8,15 % comparé à 2020.**

K€	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	17 473	21 314	26 203	27 363	29 306
Capital dette	5 407	6 449	7 869	4 861	4 971
Epargne nette	12 066	14 865	18 334	22 502	24 335
Variation K€		2 799	3 469	4 168	1 833
Variation %		23,20 %	23,33 %	22,73 %	8,15 %

Le taux d'épargne nette atteint 18,13 % en 2021. Il était de 17,32 % en 2020.



## L'ENDETTEMENT

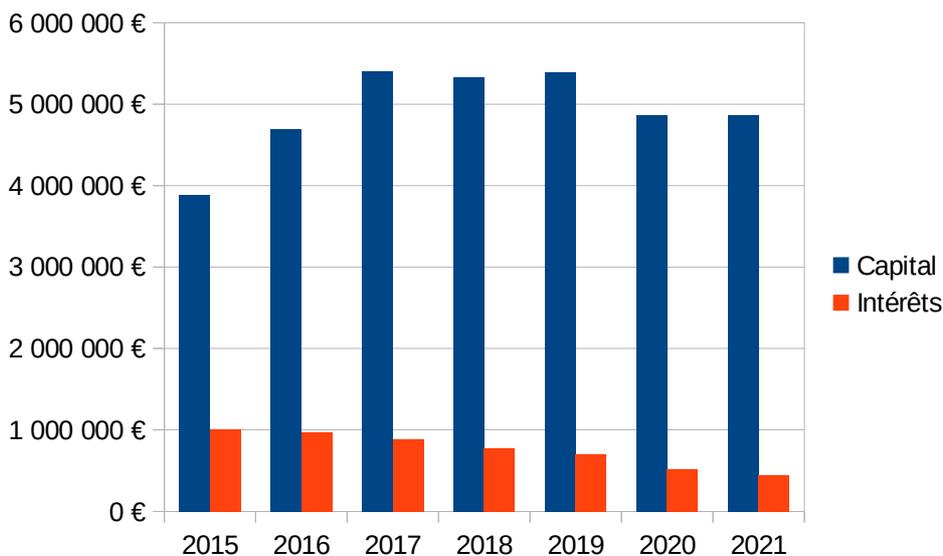
### La dette propre

#### **Annuité de la dette**

L'annuité de la dette 2021 a représenté 5,41 M€ avec 4,97M€ de remboursement en capital et 0,44 M€ d'intérêts.

Les remboursements anticipés d'emprunts 2021 pour 107 K€ correspondent aux emprunts contractés par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont-Lozère (Cf. chapitre « Les stations du Mont-Lozère »).

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Capital</b>	Classique	3 888 113 €	4 697 012 €	5 406 723 €	5 323 643 €	5 396 956 €	4 861 496 €	4 863 846 €
	Anticipé				1 125 000 €	2 472 469 €		106 783 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 888 113 €</b>	<b>4 697 012 €</b>	<b>5 406 723 €</b>	<b>6 448 643 €</b>	<b>7 869 425 €</b>	<b>4 861 496 €</b>	<b>4 970 629 €</b>
<b>Intérêts</b>	Classique	1 009 060 €	972 078 €	882 434 €	774 768 €	628 842 €	520 833 €	437 019 €
	Pénalités remb anticip.					76 910 €		2 157 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 009 060 €</b>	<b>972 078 €</b>	<b>882 434 €</b>	<b>774 768 €</b>	<b>705 752 €</b>	<b>520 833 €</b>	<b>439 176 €</b>



## Recours à l'emprunt 2021

Au terme de la consultation lancée le 26 août 2021, 5 M€ d'emprunt ont été contractualisés en fin d'exercice :

Contrat	Banque	Montant	Taux fixe	Durée	Terme mobilisation
15/11/2021	Crédit Agricole	3 M€	0,45 %	12 ans	15/07/2022
02/12/2021	Crédit Coopératif	2 M€	0,40 %	12 ans	14/06/2022

Souscrits en 2021 ces 2 emprunts seront réalisés sur l'exercice 2022.

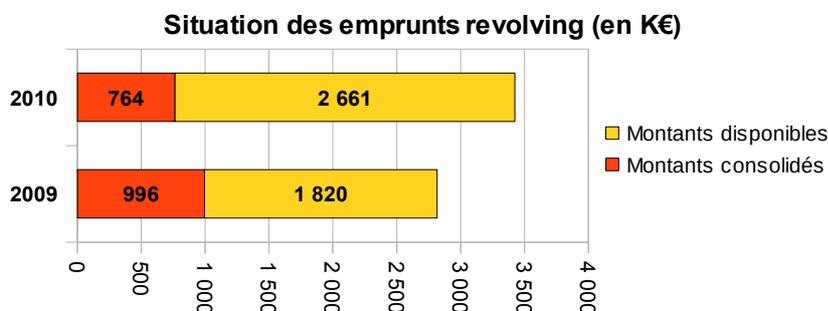
Les investissements 2021 ont été financés par un emprunt auprès de la Société Générale de 3 M€ souscrit en mai 2020 et perçu en novembre 2021 au terme de la phase de mobilisation.

## Evolution des montants d'emprunts contractualisés

Banques	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Crédit Agricole			5 M€	2 M€			3 M€
Crédit Coopératif				3 M€		2 M€	2 M€
Société Générale	3 M€	3 M€				3 M€	
Banque Postale	4 M€						
Caisse d'Epargne	2 M€						
Caisse Dépôts Consignation		2,5 M€					
<b>Total</b>	<b>9 M€</b>	<b>5,5 M€</b>	<b>5 M€</b>	<b>5 M€</b>		<b>5 M€</b>	<b>5 M€</b>

## Emprunts Revolving

Le tirage de 500 000 € réalisé en décembre 2020 sur l'emprunt Revolving 2010 a été remboursé le 8 janvier 2021. Au 31/12/2021, le Département dispose d'une capacité de mobilisation d'emprunts revolving de 4,48 M€ :



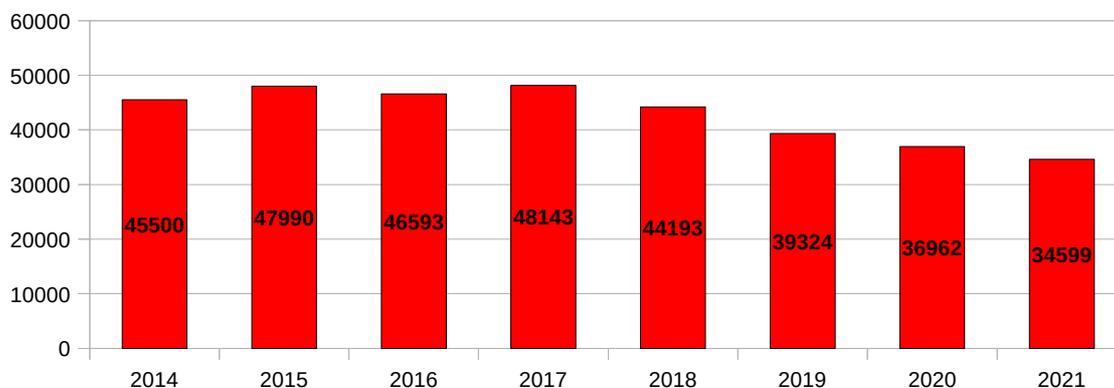
Ces emprunts arriveront à échéance en décembre : 2023 : revolving 2009 2024 : revolving 2010

## L'encours de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2021 est de 34 598 510 €.

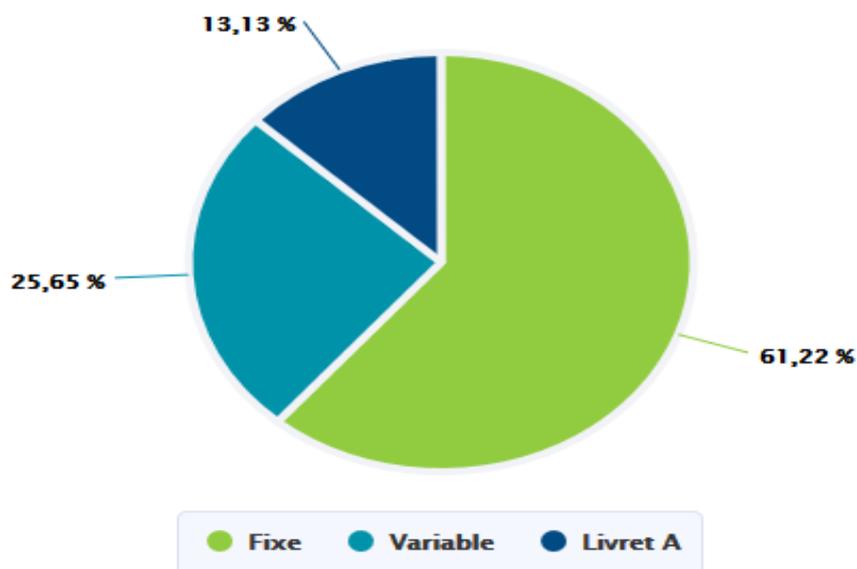
Encours 31/12 en K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	47 990	46 593	48 143	44 193	39 324	36 962	34 599

Evolution de l'encours de dette au 31/12 (en K€)



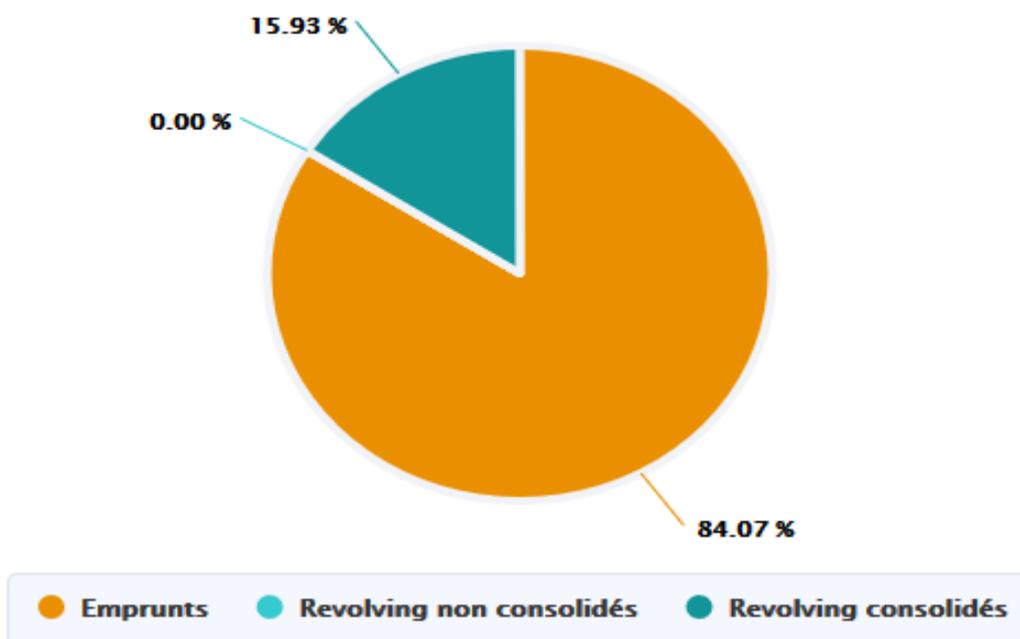
61,22 % de cette dette est à taux fixe.

Dette par type de risque



L'encours total de dette au 31/12/2021 se décompose comme suit :

Répartition du capital restant dû par nature



Par prêteur, l'encours de dette se répartit comme suit :

Prêteur	Capital restant dû	% de l'encours
SOCIETE GENERALE	8 270 833,42 €	23,91%
CREDIT AGRICOLE	7 010 078,78 €	20,26%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 385 299,17 €	18,46%
BANQUE POSTALE	5 395 833,30 €	15,60%
CREDIT COOPERATIF	4 309 180,93 €	12,45%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 874 999,89 €	5,42%
CAISSE D'EPARGNE	1 083 333,26 €	3,13%
DEXIA CL	268 951,20 €	0,78%
<b>Total</b>	<b>34 598 509,95 €</b>	<b>100,00%</b>

La durée de vie résiduelle des emprunts est de 9 ans et 2 mois pour un taux moyen de 1,24 %.

## Capacité de désendettement

Le ratio, encours de dette sur épargne brute, indique en nombre d'années le temps nécessaire pour rembourser le capital restant dû en consacrant toute l'épargne disponible.

En K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de dettes au 31/12	46 593	48 143	44 193	39 324	36 962	34 599
Épargne brute	18 649	17 473	21 314	26 203	27 363	29 296
Capacité de désendettement	2,5	2,76	2,07	1,5	1,35	1,18

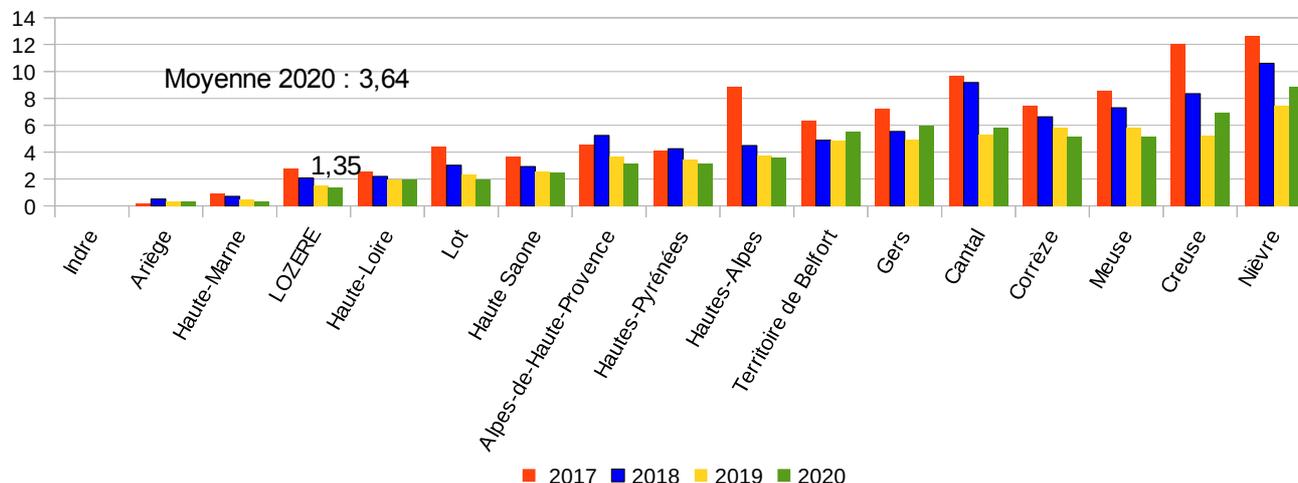
**La capacité de désendettement passe à 1,18 années en 2021 pour 1,35 en 2020.**

**La diminution de la capacité de désendettement résulte d'un bon niveau d'épargne brute.**

La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2020 supérieure à 3 années.

## Capacité de désendettement

(en nombre d'années)



## La dette garantie

<b>Encours au 31/12/2021</b>	<b>19 080 K€</b>
Organismes œuvrant dans le logement social (5) :	15 566 K€
SA d'HLM Interregionale POLYGONE	6 576 K€
SA d'HLM LOZERE HABITATIONS	7 366 K€
SAIEM de Mende	1 356 K€
OPAC de HAUTE LOIRE	223 K€
Logis Cévenol	45 K€
Organismes autres (4) :	3 514 K€
Abattoirs du Gévaudan	238 K€
SAEM SELO	3 217 K€
Collège privé Notre Dame – Marvejols	38 K€
Collège privé Sainte Marie - Meyruies	21 K€

Le ratio Galland qui compare les annuités de dette propre et de dette garantie aux recettes réelles de fonctionnement ne doit pas excéder 50 % de ces dernières.

Le calcul du ratio Galland prend en compte les emprunts garantis pour le logement social et pour tous les autres organismes.

Annuité de la dette propre au 31/12/21	5 417 K€
Annuité de la dette garantie au 31/12/21	1 572 K€
Recettes réelles de fonctionnement	134 237 K€
<b>Ratio Galland</b>	<b>5,20 %</b>

## LA TRÉSORERIE

### Compte au Trésor début et fin d'exercice :

Le niveau de trésorerie se maintient à 12 M€.

Les périodes les plus critiques restent les débuts et fins d'exercice :

- début d'exercice : paiement des services réalisés de l'année précédente dans l'attente de l'encaissement des recettes de l'année en cours.
- fin d'exercice : un volume de factures et situations de paiement conséquent.

Le 20 de chaque mois sont perçues les dotations les plus importantes (DGF/TSCA/DMTO/TICPE) pour 7.5 à 8 M€ en 2021 au lieu de 5 à 6 M€ en 2017/2018.

A compter du mois de septembre et jusqu'à la fin de l'exercice, 2 M€ du fonds national de péréquation des DMTO viennent s'ajouter.

En 2021 l'encaissement en Décembre de 3 M€ de l'emprunt 2020 a permis de ne pas recourir à la ligne de trésorerie.

<b>Solde trésorerie (en K€)</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Solde initial	10 420	7 684	8 283	9 753	12 748
Solde final	7 684	8 283	9 753	12 748	12 423

### Ligne de Trésorerie

Pour les besoins de trésorerie à court terme et couvrir les décalages entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, le Conseil départemental contracte chaque année une ligne de trésorerie de 7 M€, et dispose également de lignes d'emprunts revolving auprès du Crédit Agricole (cf. partie sur l'endettement, section d'investissement).

Suite à la consultation lancée en Mars 2021 la ligne de trésorerie a été conclue auprès de la Banque ARKEA à hauteur de 7 M€ sur la base du taux Euribor 3 mois + marge de 0,50 %.

Au regard du niveau de trésorerie cette dernière, comme en 2020, n'a pas été actionnée au cours de l'exercice 2021.

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Banque	Sté Générale	Arkéa	Crédit Agricole	Sté Générale	Arkéa
Frais dossier	4 258 €	4 900 €	7 000 €	1 500 €	/
Commission non utilisation				5 367 €	7 000 €
Utilisation	3,5 M€	3 M€	1,4 M€	/	/
Intérêts	77,78	155,56 €	62,73	/	/

## BUDGETS

## ANNEXES

## LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

### Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles	2017	2018	2019	2020	2021
Investissement	173 968 €	148 865 €	152 256 €	290 290 €	81 289 €
Fonctionnement	1 749 678 €	1 883 403 €	1 905 849 €	2 045 299 €	2 110 549 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 923 646 €</b>	<b>2 032 268 €</b>	<b>2 058 105 €</b>	<b>2 335 589 €</b>	<b>2 191 838 €</b>

### *Investissement*

Les dépenses d'investissement 2021 en diminution de 209 K€ par rapport à l'année 2020 concernent :

- ▶ des acquisitions : - prestations de formation au logiciel Dipole : 4 329,60 €
  - un véhicule électrique : 16 446,87 €
  - divers matériels de laboratoire : 56 641,82 €

*Sont concernés : automate de distribution pré-analytique 20 729,07 €, incubateur (6 763,25 €), double pompe (3 587 €), balances 80 à 120 g (10 519,87 €), étuve (2 500,70 €), 3 chariots 2 étagères (1 140 €), table acier et 2 cannes de prélèvement (2 545 €), détecteur ICP (2 397 €), machine à sceller (1368,50 €), congélateur armoire (793,03 €), photomètre (773,46 €), pipettes (3 524,94 €).*

- ▶ des travaux d'électricité et menuiserie : 3 870,21 €

### *Fonctionnement*

Entre 2019 et 2020, les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de + 139 450 € (+ 7,32 %).

- ▶ **Charges d'exploitation : + 18 143 € (+ 2,52%)**

Les principales variations concernent les postes de dépenses ci-dessous :

	2020	2021	Variation
Combustibles - gaz	29 234 €	24 885 €	-4 349 €
Eau / Electricité	36 047 €	37 875 €	1 828 €
Carburant	10 569 €	10 673 €	104 €
Petit équipement	111 404 €	92 513 €	-18 891 €
Habillement	8 450 €	2 195 €	-6 255 €
Produits pharmaceutiques	264 890 €	283 641 €	18 751 €
Entretien biens, matériels	33 217 €	35 079 €	1 862 €
Maintenance	71 223 €	81 506 €	10 282 €
Formation	4 032 €	7 230 €	3 198 €
Honoraires et autres frais	85 332 €	104 137 €	18 806 €
Transports de biens	3 692 €	3 291 €	-401 €
Voyages Déplacements	5 980 €	5 949 €	-30 €
Nettoyage	34 642 €	35 302 €	660 €
Assurances	4 794 €	5 817 €	1 023 €
Fournitures, Abonnement, Téléphone...	16 932 €	8 487 €	-8 445 €
<b>TOTAL</b>	<b>720 437 €</b>	<b>738 580 €</b>	<b>18 143 €</b>

Le poste honoraires et autres frais augmente de + 19 K€ incluant + 4 K€ de prestations de collecte et traitement des déchets (reprise d'activité après la crise COVID), + 7 K€ pour le dépistage de radon et 8 K€ d'audit de l'organisme de contrôle COFRAC.

► **Charges de personnels : + 51 091 € (+ 3,89 %)**

Les rémunérations des personnels titulaires connaissent une diminution de 15 K€.

A l'inverse les rémunérations des personnels non titulaires progressent de 49 K€, ainsi que les charges sociales, retraite et assurance 17 K€. Cet accroissement est dû au remplacement d'agents en congé longue maladie ainsi qu'au recrutement de 2 agents en contrat d'apprentissage.

	2020	2021	Evolution
Personnel extérieur	7 836,30 €	7 960,95 €	124,65
Personnel titulaires	788 582,45 €	773 484,19 €	-15 098,26
Personnels non titulaires	116 917,78 €	165 642,08 €	48 724,30
Urssaf + Cnft	144 274,00 €	156 742,00 €	12 468,00
Retraite	192 613,10 €	194 011,28 €	1 398,18
Assurances	33 989,40 €	36 871,11 €	2 881,71
CNAS, médecine, ticket resto	29 030,45 €	29 622,59 €	592,14
<b>TOTAL</b>	<b>1 313 243,48 €</b>	<b>1 364 334,20 €</b>	<b>51 090,72 €</b>

► **Autres charges** : - 3 984 €

Elles concernent les admissions en non valeur, les créances éteintes, les titres annulés sur exercices antérieurs, les régularisations de TVA.

	2020	2021	Evolution
Créances éteintes, admises en non valeur	1 208,51 €	7 333,73 €	6 125,22
Titres annulés	10 279,92 €	180,26 €	-10 099,66
Régularisation TVA et divers	23,68 €	120,56 €	96,88
Provisions	106,01 €		-106,01
<b>TOTAL</b>	<b>11 618,12 €</b>	<b>7 634,55 €</b>	<b>-3 983,57 €</b>

## Évolution des recettes réelles

Recettes réelles	2018	2019	2020	2021
Investissement				
Fonctionnement	1 376 048 €	1 485 086 €	1 513 876 €	2 313 401 €

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de + 111 854 € (+ 5 %) par rapport à 2020.

Elles se décomposent et évoluent comme suit :

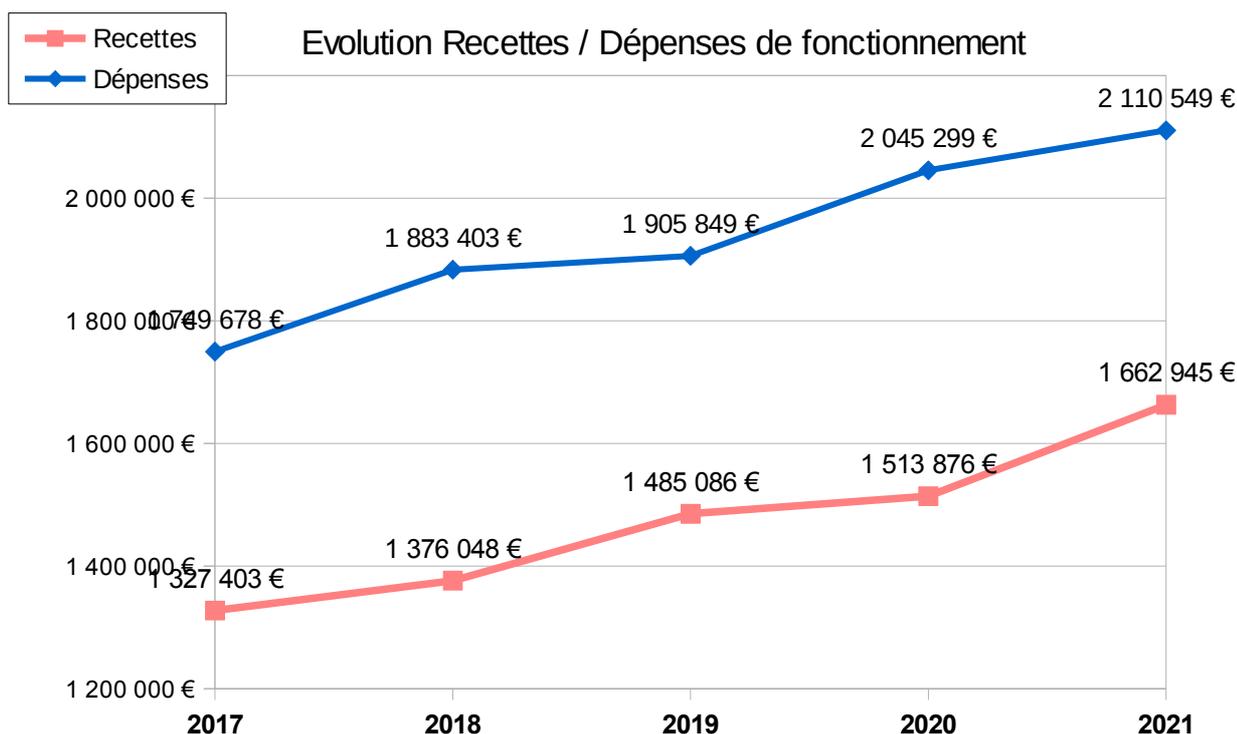
- ✔ - taxes d'analyses : 1 355 647 € ( dont 58 870 € facturés au Département - Budget principal - au titre de la prise en charge des analyses de prophylaxie bovine) ;
- ✔ - participation Etat : 264 389 € dont 234 698 € au titre de l'équarrissage ;
- ✔ - indemnités arrêts de travail agents : 42 612 €,

∞ - produits exceptionnels, remboursements, reprises sur provisions : 297 €

∞ - la couverture du déficit par le budget principal : 650 456 €

	2020	2021	Evolution
Taxes d'analyses	1 252 210 €	1 355 647 €	103 437 €
Participation Etat	22 549 €	29 691 €	7 142 €
participation Etat – Equarrissage	227 282 €	234 698 €	7 416 €
Remboursement sur personnels	8 885 €	42 612 €	33 727 €
Reprises sur provisions et divers	2 950 €	297 €	-2 653 €
<b>Total</b>	<b>1 513 877 €</b>	<b>1 662 945 €</b>	<b>149 068 €</b>

∞ - Les recettes propres du LDA couvrent largement les dépenses de personnels.



## Amortissements

Ils concernent les biens et subventions suivants :

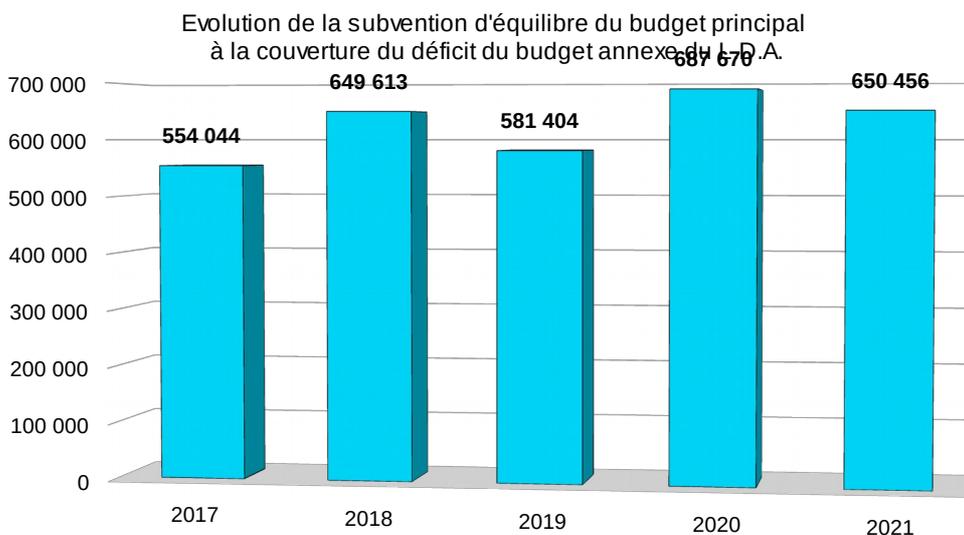
Biens		Subventions	
Frais insertion	224 €	Département	10 616 €
Brevets, licences, logiciels	14 636 €		
Bâtiment	65 008 €		
Véhicules	11 638 €		
Matériels	121 833 €		
Mobiliers	129 €		
<b>TOTAL</b>	<b>213 468 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 616 €</b>

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
213 468 €	10 616 €	10 616 €	213 468 €

## Subvention d'équilibre :

L'évolution des recettes supérieure à l'évolution des dépenses entraîne une diminution de la subvention d'équilibre du Budget principal afin de couvrir le déficit du budget annexe.

**Son montant est de 650 456 € en baisse de - 37 214 € par rapport à 2020.**



## Résultat :

L'exercice 2021 se solde par un excédent d'investissement de 658 834,86 €.

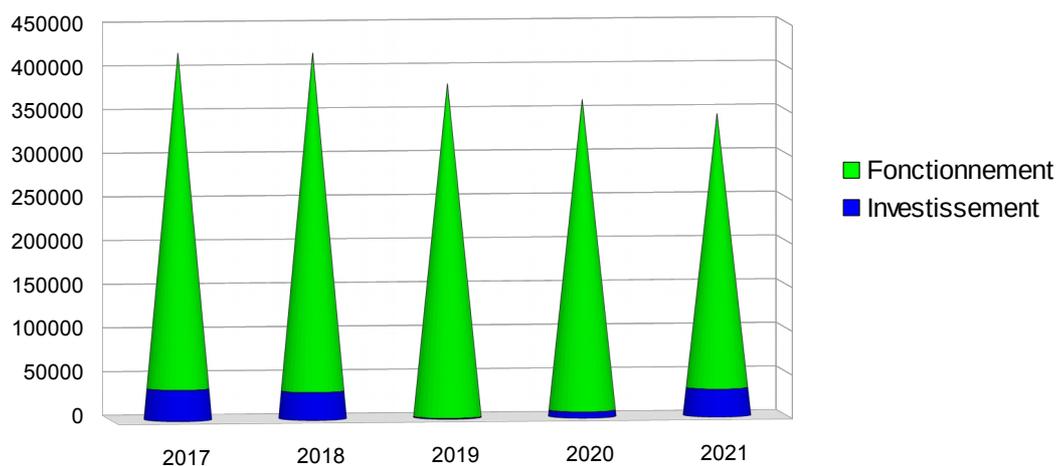
		Réelles	Sub équilibre	Ordre	Total
Fonctionnement	Recettes	1 662 944,88 €	650 456,20 €	10 616,00 €	2 324 017,08 €
	Dépenses	2 110 549,08 €		213 468,00 €	2 324 017,08 €
Investissement	Recettes			213 468,00 €	213 468,00 €
	Dépenses	81 288,50 €		10 616,00 €	91 904,50 €
	Résultat			Exercice	121 563,50 €
				Antérieur	537 271,36 €
			<b>Clôture</b>	<b>658 834,86 €</b>	

## AIRE DE LA LOZÈRE

### Évolution des dépenses réelles

	2018	2019	2020	2021
Investissement	31 772 €	1 217 €	7 282 €	31 793 €
Fonctionnement	386 809 €	380 643 €	355 308 €	313 312 €

Evolution Dépenses réelles



### Investissement

Les dépenses d'investissement 2021 s'élèvent à 31 793,05 € et concernent :

- ∞ - des aménagements extérieurs (clôture, barrière, grilles eaux pluviales) : 7 968,80 €,
- ∞ - l'éclairage extérieur : 14 744,14 €,
- ∞ - le mécanisme de porte automatique et portique : 9 080,11 €.

## Fonctionnement

En 2021, les dépenses de fonctionnement diminuent de **- 44 015 €** (- 12,32 %), sur les postes :

- entretien de la station d'épuration : décalage de facturation sur 2022
- subvention CDT : ajustée en fonction des dépenses effectives 2020 (impactées par la crise sanitaire) à 55 294 € avec 70 % versé sur l'exercice
- la redevance domaniale assise sur le chiffre d'affaires 2020 en régression du fait de la crise sanitaire.

Elles se décomposent comme suit :

	2019	2020	2021
Eau	37 366 €	27 807 €	32 624 €
Electricité	12 823 €	12 707 €	13 353 €
Combustibles	14 650 €	8 076 €	7 093 €
Nettoyage des locaux	83 441 €	78 215 €	84 740 €
Entretien, maintenance, assurance	17 090 €	15 106 €	12 242 €
Entretien espaces verts	74 584 €	70 900 €	74 438 €
Déneigement	12 711 €	17 970 €	20 967 €
Entretien station épuration	9 649 €	9 817 €	
Impôts fonciers, ordures ménagères	16 357 €	16 118 €	15 993 €
Redevance domaniale	21 102 €	20 591 €	13 157 €
Subvention CDT	78 000 €	78 000 €	38 706 €
Créances éteintes	2 868 €		
<b>TOTAL</b>	<b>380 643 €</b>	<b>357 327 €</b>	<b>313 312 €</b>

## Les recettes réelles d'exploitation

2017	2018	2019	2020	2021
269 340 €	281 290 €	344 203 €	378 379 €	281 179 €

Les recettes réelles 2021 subissent les effets de la crise sanitaire avec une baisse de **- 97 200 €**. Elles concernent :

- ∞ - la participation des délégataires aux charges communes (eau, électricité, chauffage), entretien espaces verts et impositions,
- ∞ - la location du CDT pour la maison du Tourisme,
- ∞ - les redevances sur le chiffre d'affaires (cafétéria, boutique des produits locaux).

Elles se décomposent comme suit :

	2018	2019	2020	2021
Participation charges communes	123 763 €	135 344 €	130 992 €	123 070 €
Loyer maison du tourisme	12 617 €	12 617 €	12 620 €	12 703 €
Redevance cafétéria (6 % du CA n-1 et 10 % à compter du 05/07/2018)	125 602 €	177 367 €	203 527 €	118 546 €
Redevance boutique (3 % du CA n-1 et 6 % à compter du 15/05/19)	19 308 €	18 875 €	31 240 €	26 860 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>281 290 €</b>	<b>344 203 €</b>	<b>378 379 €</b>	<b>281 179 €</b>

Comparé à 2020, les diminutions de produit 2021 portent sur :

- le recouvrement des charges communes : - 7 922 €.
- les redevances sur le chiffre d'affaires : - 89 361 € principalement sur la cafétéria
  - ▶ Cafétéria : - 84 981 €

La crise sanitaire, le changement du mode de consommation (préférence de la vente à emporter et des sandwiches), le chiffre d'affaires 2021 connaît une baisse conséquente de 41,75 % (- 84 981 €).

- ▶ Boutique de produits : - 4 380 €

A l'identique de la cafétéria et pour les mêmes raisons le chiffre d'affaires de la Boutique est en baisse de - 115 565 € (-20,52%) . Toutefois, en valeur, la diminution de la redevance est moindre sur la base du taux de 6 % appliqué sur l'année entière,

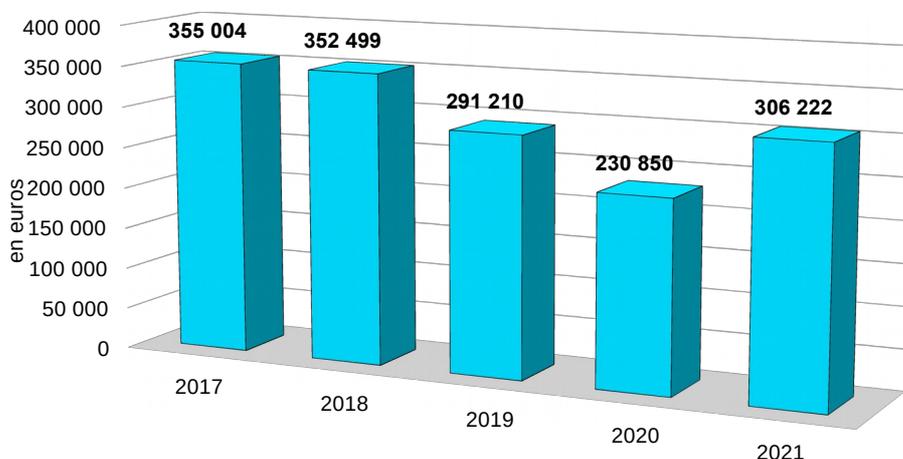
C.A. HT	2017	2018	Evolut°	2019	Evolut°	2020	Evolut°
Cafétéria	2 093 371 €	2 101 343 €	0,38%	2 035 267 €	-3,14%	1 185 465 €	-41,75%
Boutique	643 603 €	629 164 €	- 2,24%	563 229 €	-10,48%	447 664 €	-20,52 %

## Subvention d'équilibre

Malgré une baisse des dépenses et pour couvrir la perte de recettes consécutives à l'effet COVID, la subvention 2021 du Budget principal pour la couverture du déficit du budget de l'Aire de la Lozère a du être majorée de + 75 372 € en comparaison à 2020.

Elle s'élève à 306 222 € pour 230 850 € l'exercice antérieur.

Evolution de la subvention d'équilibre du budget principal  
à la couverture du déficit du budget annexe Aire de la Lozère



**Résultat** : L'exercice 2021 se solde par un excédent d'investissement de 2 567 779 €.

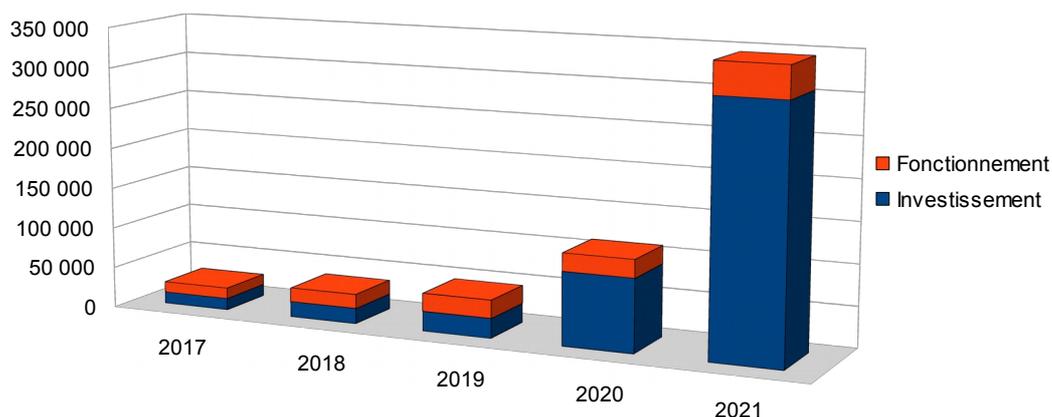
		Réelles	Sub équilibre	Ordre	Total
Fonctionnement	Recettes	281 178,81 €	306 221,96 €	85 958,29 €	673 359,06 €
	Dépenses	313 312,06 €		360 047,00 €	673 359,06 €
Investissement	Recettes			360 047,00 €	360 047,00 €
	Dépenses	31 793,05 €		85 958,29 €	117 751,34 €
	<b>Résultat</b>			Exercice	242 295,66 €
				Antérieur	2 325 483,00 €
			<b>Clôture</b>	<b>2 567 778,66 €</b>	

## DOMAINE DES BOISSETS

### Évolution des dépenses réelles :

	2017	2018	2019	2020	2021
Investissement	14 044 €	18 794 €	24 133 €	89 093 €	305 565 €
Fonctionnement	13 127 €	17 211 €	22 159 €	21 997 €	39 270 €

Evolution Dépenses réelles



### *Investissement*

L'augmentation des dépenses 2021 est en lien avec l'aménagement du site qui prévoit :

- une Muséographie/Scénographie Haut lieu Causses et Cévennes,
- des espaces culturels polyvalents,
- un aménagement touristique global et une signalétique.

Les dépenses s'élèvent à 305 565 € et concernent les avancées du chantier en termes de :

- maîtrise d'œuvre : 17 366 €
- travaux et frais annexes : 288 199 €

## Données financières du projet d'aménagement

	2020	2021
NAVECTH Architectes – Architecte/Scénographe	15 815,12	15 091,10
BET INSE – Bureau de contrôle	2 500,00	900,00
BRUNEL Pierre – Economiste	3 750,00	750,00
REBILLON Stéphane – Graphiste	6 300,00	625,00
LUTH Médiations - Médiations/Interprétation	17 190,98	
<b>Maîtrise d'oeuvre</b>	<b>45 556,10</b>	<b>17 366,10</b>
Bureau Alpes Contrôles – Mission SPS	313,40	1 475,27
Socotec – Bureau de contrôle	1 800,00	3 448,80
Midi Média – Publication marchés	1 522,18	
Diagnostic amiante – SPS LOZERE		630,00
Nettoyage site – ABER PROPLETE		1 330,00
Enlèvement encombrants – ASTRHALHOR		1 200,00
Rejointoiement, enduit conduit cheminée four à pain -BOUSQUET		2 084,36
Lampadaires – REXEL		1 507,70
Mobilier espace restauration – VEGA FRANCE		1 877,90
<b>Frais divers</b>	<b>3 635,58</b>	<b>13 554,03</b>
Lot 1 – Gros œuvre – MARTINAZZO		16 781,72
Lot 2 – Menuiseries bois – GERBAL		16 070,06
Lot 3 – Menuiseries acier / Serrurerie		46 214,45
Lot 4 – Peinture		6 711,45
Lot 5 – Electricité / Chauffage EIFFAGE		
Lot 5 – Electricité / Chauffage – ROUJON		28 824,43
Lot 6 – Mobilier/Agencement scénographie – ART CONCEPT		144 608,00
Lot 7 – Equipements audiovisuels/Lumières scénographie – ORPHEO		
Lot 8 – Réalisations audiovisuelles – OBATALA		15 435,00
Lot 9 – Signalétique extérieure – SIGNALETIQUE DE A à Z		
<b>Marchés travaux</b>		<b>274 645,11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>49 191,68</b>	<b>305 565,24</b>

### Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (39 269 €) se déclinent en deux principaux postes :

- la gestion du Domaine : 16 269 € eau/électricité, entretien/assurance des locaux et la taxe foncière ;
- l'animation du Domaine : 23 000 € (dépense antérieurement supportée par le budget principal)

Eau et assainissement	235 €
Electricité	4 011 €
Assurances	480 €
Entretien / Maintenance	3 504 €
Taxe foncière	7 330 €
Redevance terrain (contribution à l'hectare ONF)	365 €
Subvention Animation Domaine (Détours du Monde)	23 000 €
Titres annulés et arrondis TVA	344 €
<b>Total</b>	<b>39 269 €</b>

## Évolution des recettes réelles d'exploitation

2017	2018	2019	2020	2021
7 085 €	5 563 €	3 643 €	8 260 €	10 465 €

Comparées à 2020, les recettes réelles de fonctionnement 2021 augmentent de 2 205 €.

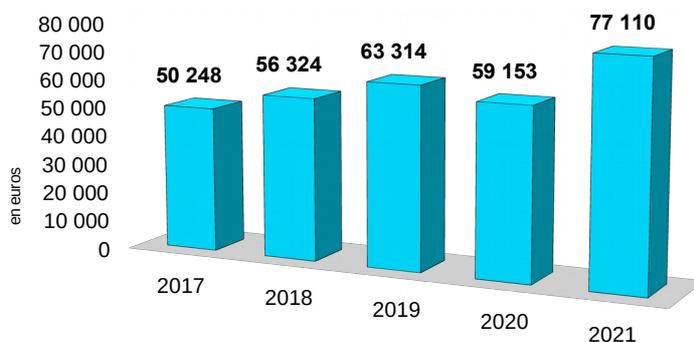
Elles correspondent :

- au fermage de M. PARADAN exploitant des terrains : 3 372 €
- à la location du four à pain (Le Levain d'Idées 533 €) et du Domaine (2020 : Artelozera 110 €)
- au produit d'une coupe de bois ONF : 6 450 €

## Subvention d'équilibre

La subvention d'équilibre du Budget principal pour la couverture du déficit du budget annexe s'élève à 77 110 € pour 59 153 € en 2020 soit en hausse de + 17 957 € (+ 30,35 %).

Evolution subvention d'équilibre du Budget principal



## Résultat

L'exercice 2021 se solde par un excédent d'investissement de 323 149,66 € correspondant aux amortissements du patrimoine.

		Réelles	Sub équilibre	Ordre	Total
Fonctionnement	Recettes	10 464,60 €	77 110,04 €	0 €	87 574,64 €
	Dépenses	39 269,64 €		48 305,00 €	87 574,64 €
Investissement	Recettes	675,00 €		48 305,00 €	48 980,00 €
	Dépenses	305 565,24 €			305 565,24 €
	Résultat			Exercice	-256 585,24 €
				Antérieur	579 734,90 €
			<b>Clôture</b>	<b>323 149,66 €</b>	

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220627-CD\_22\_1049-DE

# LES OPERATIONS D'ORDRE

## LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre comprennent les amortissements (Chapitres 926/946) et les opérations patrimoniales (Chapitre 925).

### 1 - Les amortissements

#### Amortissement des immobilisations

Le volume d'amortissement des immobilisations s'élève pour 2021 à 19,18 M€ en diminution de 150 K€ par rapport à 2020.

	2018	2019	2020	2021
Frais d'études et insertion	111 446 €	99 442 €	64 671 €	86 136 €
Subventions versées	15 037 139 €	15 268 373 €	14 725 137 €	14 743 803 €
Concessions et droits	288 322 €	385 967 €	398 962 €	441 904 €
Fonds de commerce			500 000 €	*
Constructions	684 081 €	697 003 €	667 586 €	640 871 €
Installations techniques	735 940 €	711 273 €	673 887 €	700 472 €
Immobilisations mises à disposition	2 405 205 €	2 390 545 €	1 007 094 €	1 012 885 €
Autres : matériels bureau, scolaire, informatique, de transport ...	1 123 903 €	1 159 789 €	1 295 849 €	1 557 473 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 386 035 €</b>	<b>20 712 393 €</b>	<b>19 333 185 €</b>	<b>19 183 544 €</b>

\* Suite au protocole de cession du fonds de commerce de la Maison de la Lozère à Montpellier l'amortissement 2021 prévu au budget n'a pas été exécuté.

## Amortissement des subventions reçues

	2018	2019	2020	2021
Etat	166 872 €	169 313 €	181 097 €	181 692 €
Région	88 448 €	87 858 €	88 191 €	88 342 €
Communes, Intercommunalités	2 471 €	13 596 €	5 003 €	6 589 €
Etablissements publics	136 272 €	136 547 €	136 556 €	124 821 €
Fonds de commerce			500 000 €	
Fonds européen	117 344 €	117 344 €	113 725 €	113 725 €
Dotations (DGE/DSID) et autres	4 088 405 €	4 189 148 €	4 411 097 €	4 848 413 €
Dotation Equipement Collèges	834 974 €	834 974 €		1 669 948 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 434 786 €</b>	<b>5 548 780 €</b>	<b>5 435 669 €</b>	<b>7 033 530 €</b>

L'exercice 2021 régularise l'amortissement 2020 de la dotation d'équipement des collèges,

## Charge nette des amortissements

Les amortissements se traduisent par une charge de fonctionnement et une recette d'investissement. La charge de fonctionnement 2021 de 12,15 M€ est largement financée par le niveau d'épargne brute de 27,36 M€.

	Fonctionnement	Investissement
<b>Recettes</b>	7 033 530 €	19 183 544 €
<b>Dépenses</b>	19 183 544 €	7 033 530 €
<b>Solde</b>	<b>-12 150 014 €</b>	<b>12 150 014 €</b>

## Evolution de la charge nette d'amortissement

Afin de rester dans un volume équivalent et maintenir un niveau d'investissement, la neutralisation des dépenses d'investissement des collèges (Collet de Dèze/St Chély d'Apcher) et le bâtiment Olympe de Gougues n'est plus réalisée depuis 2020.

	2018	2019	2020	2021
Dépenses	20 386 035 €	20 712 393 €	19 333 186 €	19 183 544 €
Subventions	5 434 786 €	5 548 780 €	5 435 669 €	7 033 530 €
Neutralisation	481 165 €	481 165 €		
<b>Charge nette</b>	<b>14 470 085 €</b>	<b>14 682 447 €</b>	<b>13 897 517 €</b>	<b>12 150 014 €</b>

## 2 - Les opérations patrimoniales

Elles constatent :

En fonctionnement la reprise au prix de 10 000 € de 4 compresseurs d'une valeur nette comptable de 18 880 €.

En investissement :

- la sortie du fonds de commerce de la Maison de la Lozère à Montpellier (bien et subvention amortie sur une seule année au lieu de 2 prévues initialement) : 500 000 €

- l'intégration en compte de travaux, des frais d'études et d'insertion pour lesquels les opérations sont engagées ou achevées : 337 177 €

soit un total de : 837 177 €

## 3 - Synthèse des opérations d'ordre 2021

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Amortissements</b>		19 183 544 €	7 033 530 €	7 033 530 €	19 183 544 €
<b>Patrimoniales</b>	Cessions	18 880 €	8 880 €	8 880 €	18 880 €
	Intégrations			337 177 €	337 177 €
Sortie Fonds de commerce				500 000 €	500 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>19 202 424 €</b>	<b>7 042 410 €</b>	<b>7 879 587 €</b>	<b>20 039 601 €</b>

# SYNTHESE

## SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### INVESTISSEMENT

		Budget principal	Budgets annexes			TOTAL
			Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
DEPENSES	Réelles	40 492 036,51 €	81 288,50 €	31 793,05 €	305 565,24 €	40 910 683,30 €
	Ordres	7 879 586,98 €	10 616,00 €	85 958,29 €	0,00 €	7 976 161,27 €
	<b>TOTAL</b>	<b>48 371 623,49 €</b>	<b>91 904,50 €</b>	<b>117 751,34 €</b>	<b>305 565,24 €</b>	<b>48 886 844,57 €</b>
RECETTES	Réelles	23 807 530,08 €	0,00 €	0,00 €	675,00 €	23 808 205,08 €
	Ordres	20 039 600,85 €	213 468,00 €	360 047,00 €	48 305,00 €	20 661 420,85 €
	<b>TOTAL</b>	<b>43 847 130,93 €</b>	<b>213 468,00 €</b>	<b>360 047,00 €</b>	<b>48 980,00 €</b>	<b>44 469 625,93 €</b>
RESULTATS	EXERCICE	<b>-4 524 492,56 €</b>	121 563,50 €	242 295,66 €	<b>-256 585,24 €</b>	<b>-4 417 218,64 €</b>
	N-1	<b>-11 159 822,53 €</b>	537 271,36 €	2 325 483,00 €	579 734,90 €	<b>-7 717 333,27 €</b>
	<b>CLOTURE</b>	<b>-15 684 315,09 €</b>	658 834,86 €	2 567 778,66 €	323 149,66 €	<b>-12 134 551,91 €</b>

## FONCTIONNEMENT

		Budget Principal	Budgets annexes			TOTAL
			Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
DEPENSES	Réelles	104 931 114,78 €	2 110 549,08 €	313 312,06 €	39 269,64 €	107 394 245,56 €
	Ordres	19 202 423,77 €	213 468,00 €	360 047,00 €	48 305,00 €	19 824 243,77 €
	<b>TOTAL</b>	<b>124 133 538,55 €</b>	<b>2 324 017,08 €</b>	<b>673 359,06 €</b>	<b>87 574,64 €</b>	<b>127 218 489,33 €</b>
RECETTES	Réelles	134 236 986,49 €	2 313 401,08 €	587 400,77 €	87 574,64 €	137 225 362,98 €
	Ordres	7 042 409,90 €	10 616,00 €	85 958,29 €	0,00 €	7 138 984,19 €
	<b>TOTAL</b>	<b>141 279 396,39 €</b>	<b>2 324 017,08 €</b>	<b>673 359,06 €</b>	<b>87 574,64 €</b>	<b>144 364 347,17 €</b>
RESULTATS	EXERCICE	17 145 857,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 145 857,84 €
	N-1	14 429 693,75 €				14 429 693,75 €
	Affectation Invest.	-11 159 822,53 €				-11 159 822,53 €
	<b>CLOTURE</b>	<b>20 415 729,06 €</b>				<b>20 415 729,06 €</b>

## RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT

	Budget Principal	Budgets annexes			TOTAL
		Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
Investissement	-15 684 315,09 €	658 834,86 €	2 567 778,66 €	323 149,66 €	-12 134 551,91 €
Fonctionnement	20 415 729,06 €				20 415 729,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 731 413,97 €</b>	<b>658 834,86 €</b>	<b>2 567 778,66 €</b>	<b>323 149,66 €</b>	<b>8 281 177,15 €</b>

# Comptes administratifs 2021

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220627-CD\_22\_1049-DE